

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus : CC DU PAYS DES ACHARDS (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24850053000113

POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	74
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	81
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	86

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	89
A1.01 - Opérations non ventilables	91
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	92
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	95
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	96
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	97
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	100
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	103
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	106
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	107
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	110
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	112
A1.908 - Fonction 8 - Transports	115
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	119
A2.01 - Opérations non ventilables	121
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	122
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	131
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	132
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	133
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	143
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	157
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	158
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	159
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	165
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	169
A2.938 - Fonction 8 - Transports	175

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	183
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	184
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	190
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	192
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	193
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	195

CC DU PAYS DES ACHARDS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	196
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	197
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	198
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	199
B3.1 - Etat des provisions constituées	201
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	203
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	204
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	205
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	212
B9 - Etat du personnel	213
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	217
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	218
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	229
B13 - Opérations liées aux cessions	230
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	231
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	232
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	233
C2.1 - Situation des AP	236
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	237
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	241
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	245
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	246
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	248
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	250
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	252
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	253
D11 - Décisions en matière de taux	257
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

258

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		19819

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		8270086.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	291.03
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	163.25
3	Dépenses d'équipement brut / population	38.14
4	Encours de dette / population (2) (3)	81.00
5	DGF / population	10.52
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	180.33
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.36
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	49.62
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	24 633 791,07	23 745 613,78	4 587 663,13	3 699 485,84
Investissement	5 839 240,89	3 309 046,90	2 665 252,94	135 058,95
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	18 794 550,18	20 436 566,88	1 922 410,19	3 564 426,89

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		
		III + IV	B1	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	969 814,03	733 640,11	-236 173,92
Investissement	I	969 814,03	733 640,11	-236 173,92
Fonctionnement	II	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	3 463 311,92
Investissement	A2 + B2	-101 114,97
Fonctionnement	A3 + B3	3 564 426,89

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 969 814,03
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	27 097,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
101	Opération d'équipement n° 101	21 502,80
103	Opération d'équipement n° 103	19 881,87
104	Opération d'équipement n° 104	23 117,30
106	Opération d'équipement n° 106	3 000,00
73	Opération d'équipement n° 73	612,00
90	Opération d'équipement n° 90	149 781,42
91	Opération d'équipement n° 91	285,60
96	Opération d'équipement n° 96	127 614,48
98	Opération d'équipement n° 98	33 002,60
99	Opération d'équipement n° 99	170 577,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	68 713,14
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	93 327,48
21	Immobilisations corporelles (3)	95 546,91
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	135 753,31
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 733 640,11
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	78 266,54
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	616 373,57
16	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET			A

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES
	A	18 794 550,18	G
	B	5 839 240,89	H
			20 436 566,88
			3 309 046,90

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	0,00	I	1 922 410,19
	Report en section de fonctionnement (002)	(si déficit)	(si excédent)	
	D	0,00	J	2 665 252,94
			(si déficit)	(si excédent)

=

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	24 633 791,07	= G + H + I + J	28 333 276,91
--	-----------------	---------------	-----------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	0,00	K	0,00
	Section de fonctionnement			
	F	969 814,03	L	733 640,11
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	= K + L	733 640,11

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	18 794 550,18	= G + I + K	22 358 977,07
	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	= B + D + F	= H + J + L	6 707 939,95
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L	29 066 917,02

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		926 812,44
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		1 763,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	511 184,16	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	359 526,13	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	2 528 505,28	12 070,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	1 741 402,23	0,00
Total des réalisations d'équipement		5 140 617,80	940 645,44
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	368 514,98
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	579 623,56	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		579 623,56	368 514,98
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 5 720 241,36	II 1 309 160,42
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	118 999,53	1 999 886,48
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 118 999,53	IV 1 999 886,48

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	5 839 240,89	II + IV	3 309 046,90
--------------	----------------	---------------------	----------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	2 665 252,94
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	5 839 240,89	II + IV + VI + VII	5 974 299,84
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	135 058,95			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	2 926 173,65	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	3 270 877,57
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	7 982 709,63	73 Impôts et taxes (sauf 731)	5 853 206,37
		731 Fiscalité locale	6 716 021,30
		74 Dotations et participations (1)	3 771 008,72
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	2 887 048,21	75 Autres produits de gestion courante (1)	327 396,64
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	2 873 940,15	013 Atténuations de charges (1)	229 103,90
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	16 669 871,64	Total recettes de gestion des services	20 167 614,50
66 Charges financières	100 275,24	76 Produits financiers	0,46
67 Charges spécifiques (1)	4 729,17	77 Produits spécifiques (1)	149 952,39
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	19 787,65	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 16 794 663,70	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 20 317 567,35

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 999 886,48	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	118 999,53
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 999 886,48	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 118 999,53

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 18 794 550,18	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 20 436 566,88
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 1 922 410,19

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 18 794 550,18	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 22 358 977,07
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	3 564 426,89
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	118 999,53	118 999,53
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	579 623,56	0,00	579 623,56
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	3 015 888,14		3 015 888,14
19 Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	321 976,30	0,00	321 976,30
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	207 558,85	0,00	207 558,85
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	1 185 984,33	0,00	1 185 984,33
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	409 210,18	0,00	409 210,18
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	5 720 241,36	118 999,53	5 839 240,89

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
--	------

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011 Charges à caractère général (9)	2 926 173,65		2 926 173,65
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	7 982 709,63		7 982 709,63
014 Atténuations de produits	2 873 940,15		2 873 940,15
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 887 048,21	0,00	2 887 048,21
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	100 275,24	0,00	100 275,24
67 Charges spécifiques (9)	4 729,17	132 053,30	136 782,47
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	19 787,65	1 867 833,18	1 887 620,83
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	16 794 663,70	1 999 886,48	18 794 550,18

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
---	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	368 514,98	0,00	368 514,98
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	926 812,44	0,00	926 812,44
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 763,00	0,00	1 763,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		99 607,32	99 607,32
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	12 070,00	32 445,98	44 515,98
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 867 833,18	1 867 833,18
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 309 160,42	1 999 886,48	3 309 046,90

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	2 665 252,94
---	--------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	229 103,90		229 103,90
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 270 877,57		3 270 877,57
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 853 206,37		5 853 206,37
731	Fiscalité locale	6 716 021,30		6 716 021,30
74	Dotations et participations (8)	3 771 008,72		3 771 008,72
75	Autres produits de gestion courante (8)	327 396,64	0,00	327 396,64
76	Produits financiers	0,46	0,00	0,46
77	Produits spécifiques (8)	149 952,39	118 999,53	268 951,92
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		20 317 567,35	118 999,53	20 436 566,88

Pour information R002 Résultat positif reporté	1 922 410,19
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC DU PAYS DES ACHARDS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
TOTAL	10 190 916,29	5 839 240,89	969 814,03	3 381 861,37	1 040 831,19	4 798 409,70	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	417 036,27	321 976,30	68 713,14	26 346,83	0,00	321 976,30	
204 Subventions d'équipement versées (7)	303 177,89	207 558,85	93 327,48	2 291,56	0,00	207 558,85	
21 Immobilisations corporelles	1 327 689,91	1 185 984,33	95 546,91	46 158,67	0,00	1 185 984,33	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 935 381,41	409 210,18	135 753,31	2 390 417,92	0,00	409 210,18	
Total des opérations d'équipement (3)	4 161 010,81	3 015 888,14	549 375,62	595 747,05	1 040 831,19	1 975 056,95	
Total des dépenses d'équipement	9 144 296,29	5 140 617,80	942 716,46	3 060 962,03	1 040 831,19	4 099 786,61	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
13 Subventions d'investissement	30 230,00	0,00	27 097,57	3 132,43		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	644 390,00	579 623,56	0,00	64 766,44		579 623,56	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26 Participations et créances rattachées	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières	746 620,00	579 623,56	27 097,57	139 898,87	0,00	579 623,56	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	9 890 916,29	5 720 241,36	969 814,03	3 200 860,90	1 040 831,19	4 679 410,17	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	200 000,00	118 999,53		81 000,47		118 999,53	
041 Opérations patrimoniales (6)	100 000,00	0,00		100 000,00		0,00	
Total des dépenses d'ordre	300 000,00	118 999,53		181 000,47		118 999,53	
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00						
Total des dépenses d'investissement cumulées	10 190 916,29	5 839 240,89	969 814,03	3 381 861,37	1 040 831,19	4 798 409,70	

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N+1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	
TOTAL		7 525 663,35	3 309 046,90	733 640,11	3 482 976,34	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 824 580,13	926 812,44	616 373,57	281 394,12	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	71 554,00	1 763,00	39 000,00	30 791,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	12 070,00	0,00	-12 070,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement		1 896 134,13	940 645,44	655 373,57	300 115,12	
10	Dotations, fonds divers et réserves	354 000,00	368 514,98	78 266,54	-92 781,52	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	132 500,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		486 500,00	368 514,98	78 266,54	39 718,48	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		2 382 634,13	1 309 160,42	733 640,11	339 833,60	
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	2 943 029,22				
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	2 100 000,00	1 999 886,48		100 113,52	
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	0,00		100 000,00	
Total des recettes d'ordre		5 143 029,22	1 999 886,48		3 143 142,74	
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		2 665 252,94				
Total des recettes d'investissement cumulées		10 190 916,29	5 974 299,84	733 640,11	3 482 976,34	

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE			A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	10 190 916,29	5 839 240,89	969 814,03	3 381 861,37	1 040 831,19	4 798 409,70
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	417 036,27	321 976,30	68 713,14	26 346,83	0,00	321 976,30
202 Frais réalisation documents urbanisme	19 680,00	18 660,00	1 020,00	0,00	0,00	18 660,00
2031 Frais d'études	247 293,72	211 786,95	10 043,14	25 463,63	0,00	211 786,95
2033 Frais d'insertion	3 520,00	3 405,49	0,00	114,51	0,00	3 405,49
2051 Concessions, droits similaires	146 542,55	88 123,86	57 650,00	768,69	0,00	88 123,86
204 Subventions d'équipement versées (9)	303 177,89	207 558,85	93 327,48	2 291,56	0,00	207 558,85
2041412 Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	23 053,00	4 610,60	18 442,40	0,00	0,00	4 610,60
20421 Privé : Bien mobilier, matériel	37 769,75	36 747,91	0,00	1 021,84	0,00	36 747,91
20422 Privé : Bâtiments, installations	242 355,14	166 200,34	74 885,08	1 269,72	0,00	166 200,34
21 Immobilisations corporelles	1 327 689,91	1 185 984,33	95 546,91	46 158,67	0,00	1 185 984,33
2111 Terrains nus	231 000,00	216 097,38	0,00	14 902,62	0,00	216 097,38
2128 Autres agencements et aménagements	10 742,99	10 741,86	0,00	1,13	0,00	10 741,86
21318 Autres bâtiments publics	800,00	746,66	0,00	53,34	0,00	746,66
21351 Bâtiments publics	105 306,79	105 304,67	181,95	-179,83	0,00	105 304,67
215738 Autre matériel et outillage de voirie	11 405,68	10 628,33	770,64	6,71	0,00	10 628,33
21712 Terrains de voirie (mise à dispo)	339 118,90	328 697,10	10 320,77	101,03	0,00	328 697,10
21728 Autres agencements (mise à dispo)	10 165,20	10 098,96	0,00	66,24	0,00	10 098,96
217312 Bâtiments scolaires (mise à dispo)	11 678,21	10 502,98	1 101,00	74,23	0,00	10 502,98
21735 Installations générales (mise à dispo)	10 500,00	9 547,20	934,28	18,52	0,00	9 547,20
21828 Autres matériels de transport	339 140,00	309 138,00	0,00	30 002,00	0,00	309 138,00
21831 Matériel informatique scolaire	24 146,60	24 043,71	0,00	102,89	0,00	24 043,71
21838 Autre matériel informatique	160 123,15	85 210,95	74 763,97	148,23	0,00	85 210,95
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	18 730,00	18 552,33	0,00	177,67	0,00	18 552,33
21848 Autres matériels de bureau et mobilier	8 742,18	7 739,66	735,60	266,92	0,00	7 739,66
2188 Autres immobilisations corporelles	46 090,21	38 934,54	6 738,70	416,97	0,00	38 934,54
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 935 381,41	409 210,18	135 753,31	2 390 417,92	0,00	409 210,18
2313 Constructions	2 935 381,41	409 210,18	135 753,31	2 390 417,92	0,00	409 210,18

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
Total des opérations d'équipement (4)	4 161 010,81	3 015 888,14	549 375,62	595 747,05	1 040 831,19	1 975 056,95
Total des dépenses d'équipement	9 144 296,29	5 140 617,80	942 716,46	3 060 962,03	1 040 831,19	4 099 786,61
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	30 230,00	0,00	27 097,57	3 132,43		0,00
1313 Subv. transf. Départements	30 230,00	0,00	27 097,57	3 132,43		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	644 390,00	579 623,56	0,00	64 766,44		579 623,56
1641 Emprunts en euros	595 402,00	530 645,40	0,00	64 756,60		530 645,40
16818 Emprunts - Autres prêteurs	6 642,00	6 642,00	0,00	0,00		6 642,00
168741 Dettes - Communes membres du GFP	42 346,00	42 336,16	0,00	9,84		42 336,16
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00
261 Titres de participation	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	746 620,00	579 623,56	27 097,57	139 898,87	0,00	579 623,56
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	9 890 916,29	5 720 241,36	969 814,03	3 200 860,90	1 040 831,19	4 679 410,17
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	200 000,00	118 999,53		81 000,47		118 999,53
Reprise sur autofinancement antérieur	200 000,00	118 999,53		81 000,47		118 999,53
13911 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	200 000,00	23 214,00		176 786,00		23 214,00
13912 Subv. transf. Régions	0,00	57 636,72		-57 636,72		57 636,72
13913 Subv. transf. Départements	0,00	11 635,00		-11 635,00		11 635,00
13916 Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	12 117,68		-12 117,68		12 117,68
13918 Autres subventions d'équipement transf.	0,00	12 320,13		-12 320,13		12 320,13
139361 Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	516,00		-516,00		516,00
139362 Dotation de soutien à l'invest local	0,00	1 560,00		-1 560,00		1 560,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	0,00		100 000,00		0,00
21318 Autres bâtiments publics	100 000,00	0,00		100 000,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	300 000,00	118 999,53		181 000,47		118 999,53

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
101	AGRANDISSEMENT		4 161 010,81	3 015 888,14	549 375,62	595 747,05	8 484 615,04	1 040 831,19	1 975 056,95
	ATELIERS		27 400,00	3 040,45	21 502,80	2 856,75	55 166,56	0,00	3 040,45
102	FRANCE SERVICES		0,00	0,00	0,00	0,00	153 185,83	0,00	0,00
103	CREATION POLE		63 165,66	43 255,41	19 881,87	28,38	86 984,14	0,00	43 255,41
	MATERNEL SFDL								
104	EXTENSION FRANCE		80 986,18	57 070,54	23 117,30	798,34	268 888,59	0,00	57 070,54
	SERVICES								
106	RS SGDPT		3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023001	CREATION D'UN PÔLE	2023001	740 000,00	674 125,21	0,00	65 874,79	838 461,06	674 125,21	0,00
	MATERNEL SFDL								
2023002	REHABILITATION	2023002	688 500,00	353 758,46	0,00	334 741,54	353 758,46	353 758,46	0,00
	RESTAURANT SCOLAIRE								
	ET ALSH SJD								
2024001	POLE ELEMENTAIRE ET	2024001	200 000,00	12 947,52	0,00	187 052,48	12 947,52	12 947,52	0,00
	ACCUEIL DE LOISIRS DE								
	BSLR								
51	AMÉNAGEMENT		152 000,00	151 967,28	0,00	32,72	1 904 493,30	0,00	151 967,28
	NUMÉRIQUE								
61	PLUI		0,00	0,00	0,00	0,00	285 720,83	0,00	0,00
67	RESEAU MAIRIES		0,00	0,00	0,00	0,00	86 126,40	0,00	0,00
69	EXTENSION ECOLE		0,00	0,00	0,00	0,00	278 595,19	0,00	0,00
	PUBLIQUE SJD								
71	RENOVATION ECOLE LCH		591,79	577,00	0,00	14,79	798 936,91	0,00	577,00
73	CUISINE		620,00	0,00	612,00	8,00	85 140,00	0,00	0,00
	INTERCOMMUNALE								
78	ITINERAIRE CYCLABLE		0,00	0,00	0,00	0,00	996 689,90	0,00	0,00
79	AMENAGT CLASSE		903,66	0,00	0,00	903,66	109 322,27	0,00	0,00
	ELEMENTAIRE SFDL								
81	REHAB. TOITURE		0,00	0,00	0,00	0,00	97 747,35	0,00	0,00
	BATIMENT ASSOCIATIF								
90	FOYER DES JEUNES		416 724,52	265 277,12	149 781,42	1 685,98	286 449,55	0,00	265 277,12
	MARTINET								
91	GEMAPI		285,60	0,00	285,60	0,00	513,56	0,00	0,00
93	MOBILITES ACTIVES		0,00	0,00	0,00	0,00	43 470,00	0,00	0,00
95	REAMENAGEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	101 058,55	0,00	0,00
	ACCUEIL/BUREAUX								
	COLLECTIFS								

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
96	AMENAGEMENT CYCLO ECHANGEUR ZA		1 469 114,39	1 341 499,91	127 614,48	0,00	1 426 971,02	0,00	1 341 499,91
98	EXTENSION RS SUDL		77 254,89	42 578,67	33 002,60	1 673,62	131 665,10	0,00	42 578,67
99	COMPLEXE CENTRE DE LOISIRS + POLE ELEMENTAIRE BLSR		240 464,12	69 790,57	170 577,55	96,00	85 991,07	0,00	69 790,57

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2023001
LIBELLE : CREATION D'UN PÔLE MATERNEL SFDL
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023001

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
		740 000,00	A1 674 125,21	0,00	65 874,79	A2 838 461,06
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	740 000,00	674 125,21	0,00	65 874,79	838 461,06
2313	Constructions	740 000,00	674 125,21	0,00	65 874,79	838 461,06

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 136)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-674 125,21	B2 - A2	-838 461,06

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2023002
LIBELLE : REHABILITATION RESTAURANT SCOLAIRE ET ALSH SJD
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023002

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	688 500,00	A1 353 758,46	0,00	334 741,54	A2 353 758,46
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	688 500,00	353 758,46	0,00	334 741,54	353 758,46
2313	Constructions	688 500,00	353 758,46	0,00	334 741,54	353 758,46

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	B1 0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-353 758,46	B2 - A2	-353 758,46

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2024001
LIBELLE : POLE ELEMENTAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS DE BSLR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2024001

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	200 000,00	A1 12 947,52	0,00	187 052,48	A2 12 947,52
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	12 947,52	0,00	187 052,48	12 947,52
2313	Constructions	200 000,00	12 947,52	0,00	187 052,48	12 947,52

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	B1 0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement			Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)			B1 - A1	-12 947,52	B2 - A2	-12 947,52

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : AGRANDISSEMENT ATELIERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 400,00	A1 3 040,45	21 502,80	2 856,75	A2 55 166,56
2031	Frais d'études	24 800,00	1 297,20	21 502,80	2 000,00	10 376,95
2033	Frais d'insertion	24 800,00	1 297,20	21 502,80	2 000,00	9 841,20
		0,00	0,00	0,00	0,00	535,75
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	600,00	594,00	0,00	6,00	43 640,36
2111	Terrains nus	600,00	594,00	0,00	6,00	43 640,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000,00	1 149,25	0,00	850,75	1 149,25
2313	Constructions	2 000,00	1 149,25	0,00	850,75	1 149,25

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-3 040,45	B2 - A2	-55 166,56

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : FRANCE SERVICES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES						
Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
		0,00	A1	0,00	0,00	A2 153 185,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 447,36
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	6 412,56
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	34,80
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	99 196,24
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	26 856,25
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	27 172,75
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	42 909,94
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 257,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	47 542,23
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	47 542,23

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)						
Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	0,00	B1	0,00	0,00	B2 78 064,94
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00		0,00	0,00	78 064,94
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement				En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	Pour l'exercice	B2 - A2	-75 120,89
			0,00		

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : CREATION POLE MATERNEL SFDL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	63 138,06	43 255,41	19 881,87	28,38	86 984,14
2031	Frais d'études	63 138,06	43 255,41	19 881,87	0,78	86 984,14
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,78	86 984,14
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	27,60	0,00	0,00	27,60	0,00
2313	Constructions	27,60	0,00	0,00	27,60	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	243 219,60
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	51 219,60
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-43 255,41	B2 - A2	156 235,46

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III -- ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : EXTENSION FRANCE SERVICES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES						
Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		80 986,18	A1	57 070,54	23 117,30	A2
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 048,56		1 641,02	5,07	268 888,59
2031	Frais d'études	2 048,56		1 641,02	5,07	37 610,08
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	36 942,80
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00		0,00	0,00	667,28
21	Immobilisations corporelles	36 300,00		13 541,92	43,25	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 000,00		2 990,52	9,48	13 541,92
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	33 300,00		10 551,40	33,77	2 990,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	10 551,40
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	42 637,62		41 887,60	750,02	0,00
2313	Constructions	42 637,62		41 887,60	750,02	217 736,59

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1	0,00	0,00	B2
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00	104 054,71
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00		0,00	0,00	104 054,71
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	B2 - A2
	-57 070,54	-164 833,88

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : RS SGDPT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement			Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)			B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51
LIBELLE : AMENAGEMENT NUMERIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	152 000,00	151 967,28	0,00	32,72	1 904 493,30
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	152 000,00	151 967,28	0,00	32,72	1 904 493,30
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	24 571,60
2041583	Autres grps-Proj infrastruct Int nation	152 000,00	151 967,28	0,00	32,72	1 879 921,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	673 703,03
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	639 486,91
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	15 630,70
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 585,42
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 195,14
2041583	Autres grps-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00	12 390,28
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-151 967,28	B2 - A2	-1 230 790,27

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 61
LIBELLE : PLUI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	285 720,83
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	285 720,83
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	282 704,48
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 016,35
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	0,00	B2 - A2	-285 720,83

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 67
LIBELLE : RESEAU MAIRIES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	A1	0,00	0,00	86 126,40
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	86 126,40
2051	Concessions, droits similaires	0,00		0,00	0,00	57 990,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00		0,00	0,00	28 136,40
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	B1	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement			En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)			B1 - A1	B2 - A2
			0,00	-86 126,40

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 69
LIBELLE : EXTENSION ECOLE PUBLIQUE SJD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	275 347,07
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	578,78
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	578,78
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	274 768,29
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	274 768,29

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	133 459,60
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	133 459,60
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	66 730,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	0,00	B2 - A2	-141 887,47

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 71
LIBELLE : RENOVATION ECOLE LCH
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	591,79	A1 577,00	0,00	14,79	A2 798 936,91
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	833,99
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	80,16
		0,00	0,00	0,00	0,00	753,83
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 391,70
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 391,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	591,79	577,00	0,00	14,79	795 711,22
2313	Constructions	591,79	577,00	0,00	14,79	795 711,22

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	462 518,97
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	71 211,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	60 628,47
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	77 377,50
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		
Recettes – Dépenses (8)		
B1 - A1		B2 - A2
-577,00		-336 417,94

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 73
LIBELLE : CUISINE INTERCOMMUNALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	620,00	0,00	612,00	8,00	85 140,00
2031	Frais d'études	620,00	0,00	612,00	8,00	85 140,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement			Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)			B1 - A1	0,00	B2 - A2	-85 140,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 78
LIBELLE : ITINERAIRE CYCLABLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 996 689,90
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	11 885,72
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	10 320,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 565,72
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	939 311,56
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	15 094,60
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	101 698,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	822 518,09
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	45 492,62

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 721 822,52
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	4 286,45
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	190 494,48
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	337 664,80
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	53 923,80
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	93 414,64
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	42 048,35
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	42 048,35

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	
				-274 867,38

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures * réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats dominant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 79
LIBELLE : AMENAGT CLASSE ELEMENTAIRE SFDL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		903.66	A1	0,00	903.66	A2 108 902,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	903.66	0,00	0,00	903.66	108 902,27
2313	Constructions	903.66	0,00	0,00	903.66	108 902,27

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1	0,00	0,00	B2 31 105,19
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	31 105,19
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 075,19
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	22 030,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement			Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)			0,00	B2 - A2 -77 797,08

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 81
LIBELLE : REHAB. TOITURE BATIMENT ASSOCIATIF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 97 747,35
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	97 747,35
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	97 747,35

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 39 830,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	39 830,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement			Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)			B1 - A1	0,00	B2 - A2	-57 917,35

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III -- ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90
LIBELLE : FOYER DES JEUNES MARTINET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	416 724,52	A1 265 277,12	149 781,42	1 565,98	A2 286 449,55
2031	Frais d'études	32 424,52	17 530,11	14 892,61	1,80	31 422,33
2033	Frais d'insertion	32 424,52	17 530,11	14 892,61	1,80	30 778,59
		0,00	0,00	0,00	0,00	643,74
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 280,21
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 609,41
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	384 300,00	247 747,01	134 888,81	1 664,18	247 747,01
2313	Constructions	384 300,00	247 747,01	134 888,81	1 664,18	247 747,01

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	33 664,80
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	33 664,80
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement			En cumulé
Recettes – Dépenses (8)			-252 784,75

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 91
LIBELLE : GEMAPI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	285,60	A1	0,00	0,00	513,56
2033	Frais d'insertion	285,60		0,00	0,00	513,56
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	B1	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement			Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)			B1 - A1	0,00	B2 - A2	-513,56

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 93
LIBELLE : MOBILITES ACTIVES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 43 470,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	43 470,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138)	0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	0,00	B2 - A2	-43 470,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 95
LIBELLE : REAMENAGEMENT ACCUEIL/BUREAUX COLLECTIFS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES						
Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	101 058,55
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181,60
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	98 876,95
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	11 412,15
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	326,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	86 144,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	993,60
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)						
Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement			En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)			B1 - A1	B2 - A2
			0,00	-101 058,55

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 96
LIBELLE : AMENAGEMENT CYCLO ECHANGEUR ZA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 469 114,39	A1 1 341 499,91	127 614,48	0,00	A2 1 426 971,02
2031	Frais d'études	57 870,26	13 114,88	49 275,38	-4 520,00	82 758,53
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	13 114,88	49 275,38	-4 520,00	82 758,53
21	Immobilisations corporelles	1 411 244,13	1 328 385,03	78 339,10	4 520,00	1 344 212,49
2111	Terrains nus	57 050,00	56 639,01	0,00	410,99	56 639,01
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	15 827,46
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	1 354 194,13	1 271 746,02	78 339,10	4 109,01	1 271 746,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	608 132,31
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	379 584,75
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	98 471,96
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	103 005,60
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	12 070,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	12 070,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement			En cumulé
Recettes – Dépenses (8)			
B1 - A1	-1 341 499,91	B2 - A2	-818 838,71

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 98
LIBELLE : EXTENSION RS SJDL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	77 254,89	A1 42 578,67	33 002,60	A2 1 673,62	131 665,10
2031	Frais d'études	77 254,29	42 578,67	33 002,60	1 673,02	131 665,10
2033	Frais d'insertion	76 754,29	42 082,89	33 002,60	1 668,80	129 956,88
		500,00	495,78	0,00	4,22	1 708,22
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,60	0,00	0,00	0,60	0,00
2313	Constructions	0,60	0,00	0,00	0,60	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	B1 0,00	0,00	0,00	171 360,38
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	34 179,68
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	92 180,70
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 -42 578,67	B2 - A2 39 695,28

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 155, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 99
LIBELLE : COMPLEXE CENTRE DE LOISIRS + POLE ELEMENTAIRE BLSR
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES						
Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 464,12	69 790,57	170 577,55	96,00	85 991,07
2031	Frais d'études	240 464,12	69 790,57	170 577,55	96,00	85 991,07
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	85 462,57
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	528,50
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)						
Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		
Recettes – Dépenses (8)		En cumulé
B1 - A1		B2 - A2
-69 790,57		-85 991,07

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
018	RSA	7 525 663,35	3 309 046,90	733 640,11	3 482 976,34
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 824 580,13	926 812,44	616 373,57	281 394,12
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	10 500,00	3 150,00	7 350,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	162 410,67	30 661,13	131 749,64	-0,10
1313	Subv. transf. Départements	271 851,60	53 619,55	0,00	218 232,05
1318	Autres subventions d'équipement transf.	116 285,20	28 176,00	36 000,00	52 109,20
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	522 120,00	332 692,95	46 507,05	142 920,00
1322	Subv. non transf. Régions	173 284,76	51 123,79	61 480,58	60 680,39
1323	Subv. non transf. Départements	93 936,39	110 205,60	212 200,40	-228 469,61
13258	Subv. non transf. Autres groupements	21 220,54	7 512,74	26 284,06	-12 576,26
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	1 280,00	0,00	1 280,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	23 037,00	0,00	0,00	23 037,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	10 924,53	0,00	10 924,53	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	417 729,44	306 129,04	56 311,70	55 288,70
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	3 541,64	26 285,61	-29 827,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	71 554,00	1 763,00	39 000,00	30 791,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	71 554,00	1 763,00	39 000,00	30 791,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	12 070,00	0,00	-12 070,00
2111	Terrains nus	0,00	12 070,00	0,00	-12 070,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 896 134,13	940 645,44	655 373,57	300 115,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	354 000,00	368 514,98	78 266,54	-92 781,52
10222	FCTVA	354 000,00	368 514,98	78 266,54	-92 781,52
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	132 500,00		0,00	
Total des recettes financières		486 500,00	368 514,98	78 266,54	39 718,48
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 382 634,13	1 309 160,42	733 640,11	339 833,60
021	Virement de la section de fonctionnement	2 943 029,22	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 100 000,00	1 999 886,48		100 113,52
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	99 607,32		-99 607,32
21828	Autres matériels de transport	0,00	32 445,98		-32 445,98
2802	Frais liés à la réalisation de document	2 100 000,00	4 408,00		2 095 592,00
28031	Frais d'études	0,00	72 509,00		-72 509,00
28033	Frais d'insertion	0,00	1 599,00		-1 599,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	71 520,00		-71 520,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	329 956,00		-329 956,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	1 122,00		-1 122,00
28041583	Autres grps-Proj infrastruct Int nation	0,00	123 486,00		-123 486,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	3 854,00		-3 854,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	37 260,00		-37 260,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	110 388,32		-110 388,32
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	75 400,58		-75 400,58
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	16 264,00		-16 264,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	60,00		-60,00
281351	Bâtiments publics	0,00	19 178,19		-19 178,19
28151	Réseaux de voirie	0,00	7 866,00		-7 866,00
28152	Installations de voirie	0,00	2 020,00		-2 020,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	254,00		-254,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	15 242,05		-15 242,05
28158	Autres inst..matériel,outil. techniques	0,00	84 720,00		-84 720,00
28171	Terrains gisement (m.à dispo)	0,00	405 593,03		-405 593,03
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	10 423,00		-10 423,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00	7 207,00		-7 207,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	2 199,00		-2 199,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	529,00		-529,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	1 700,22		-1 700,22
281758	Autres inst..matériel,outil. techniques	0,00	33 473,00		-33 473,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	11 559,50		-11 559,50
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	10 455,79		-10 455,79

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281828	Autres matériels de transport	0,00	72 879,36		-72 879,36
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	28 668,69		-28 668,69
281838	Autre matériel informatique	0,00	167 129,32		-167 129,32
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	13 620,50		-13 620,50
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	25 021,37		-25 021,37
28188	Autres immo. corporelles	0,00	100 267,26		-100 267,26
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00	0,00		100 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00		100 000,00
Total des recettes d'ordre		5 143 029,22	1 999 886,48		3 143 142,74

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non litrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	22 125 266,47	18 421 289,43	373 260,75	0,00	3 330 716,29	0,00	18 794 550,18
011	Charges à caractère général (3)	3 026 576,36	2 649 204,36	276 969,29	0,00	100 402,71	0,00	2 926 173,65
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 025 438,00	7 965 393,31	17 316,32	0,00	42 728,37		7 982 709,63
014	Atténuations de produits	2 894 050,00	2 873 940,15	0,00	0,00	20 109,85		2 873 940,15
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 006 585,24	2 812 573,07	74 475,14	0,00	119 537,03	0,00	2 887 048,21
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 952 649,60	16 301 110,89	368 760,75	0,00	282 777,96	0,00	16 669 871,64
66	Charges financières	102 300,00	100 275,24	0,00	0,00	2 024,76		100 275,24
67	Charges spécifiques (3)	7 500,00	229,17	4 500,00	0,00	2 770,83		4 729,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	19 787,65	19 787,65			0,00		19 787,65
Total des dépenses financières		129 587,65	120 292,06	4 500,00	0,00	4 795,59		124 792,06
Total des dépenses réelles		17 082 237,25	16 421 402,95	373 260,75	0,00	287 573,55	0,00	16 794 663,70
023	Virement à la section d'investissement	2 943 029,22	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 100 000,00	1 999 886,48			100 113,52		1 999 886,48
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		5 043 029,22	1 999 886,48			3 043 142,74		1 999 886,48

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	22 125 266,47	18 421 289,43	373 260,75	0,00	3 330 716,29	0,00	18 794 550,18
--	---------------	---------------	------------	------	--------------	------	---------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		20 202 856,28	19 953 045,14	483 521,74	0,00	-233 710,60
013	Atténuations de charges (3)	225 000,00	211 989,14	17 114,76	0,00	-4 103,90
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 212 692,78	3 129 255,06	141 622,51	0,00	-58 184,79
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 022 217,00	5 853 206,37	0,00	0,00	169 010,63
731	Fiscalité locale	6 252 154,00	6 712 910,56	3 110,74	0,00	-463 867,30
74	Dotations et participations (3)	3 949 935,90	3 451 712,15	319 296,57	0,00	178 927,18
75	Autres produits de gestion courante (3)	319 151,60	325 019,48	2 377,16	0,00	-8 245,04
Total des recettes de gestion des services		19 981 151,28	19 684 092,76	483 521,74	0,00	-186 463,22
76	Produits financiers	0,00	0,46	0,00	0,00	-0,46
77	Produits spécifiques (3)	21 705,00	149 952,39	0,00	0,00	-128 247,39
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		21 705,00	149 952,85	0,00	0,00	-128 247,85
Total des recettes réelles		20 002 856,28	19 834 045,61	483 521,74	0,00	-314 711,07
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	200 000,00	118 999,53			81 000,47
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		200 000,00	118 999,53			81 000,47

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 922 410,19		
--	--------------	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	22 125 266,47	21 875 455,33	483 521,74	0,00	-233 710,60
---	---------------	---------------	------------	------	-------------

(1) Recettes justifiées non litrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III -- ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	22 125 266,47	18 421 289,43	373 260,75	0,00	3 330 716,29	0,00	18 794 550,18
011	Charges à caractère général (4)	3 026 576,36	2 649 204,36	276 969,29	0,00	100 402,71	0,00	2 926 173,65
6042	Achats de prestations de services	53 060,00	44 085,83	87,00	0,00	8 887,17	0,00	44 172,83
60611	Eau et assainissement	10 712,00	7 588,31	1 850,22	0,00	1 273,47	0,00	9 438,53
60612	Energie - Electricité	98 834,02	45 030,95	54 279,86	0,00	-476,79	0,00	99 310,81
60621	Combustibles	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
60622	Carburants	49 100,00	32 094,49	8 628,17	0,00	8 377,34	0,00	40 722,66
60623	Alimentation	499 470,00	511 971,00	26 806,53	0,00	-39 307,53	0,00	538 777,53
60628	Autres fournitures non stockées	6 510,00	2 712,48	0,00	0,00	3 797,52	0,00	2 712,48
60631	Fournitures d'entretien	41 080,00	40 551,38	1 400,46	0,00	-871,84	0,00	41 951,84
60632	Fournitures de petit équipement	61 295,40	55 449,44	2 117,68	0,00	3 728,28	0,00	57 567,12
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	3 894,25	0,00	0,00	-2 394,25	0,00	3 894,25
60636	Habilleement et vêtements de travail	8 135,36	7 094,07	180,00	0,00	861,29	0,00	7 274,07
6064	Fournitures administratives	22 772,76	15 257,88	354,58	0,00	7 160,30	0,00	15 612,46
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Média.)	63 095,50	63 068,87	1 039,89	0,00	-1 013,26	0,00	64 108,76
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	274,10	0,00	0,00	-274,10	0,00	274,10
6067	Fournitures scolaires	32 117,00	34 798,27	636,55	0,00	-3 317,82	0,00	35 434,82
6068	Autres matières et fournitures	970,00	255,44	0,00	0,00	714,56	0,00	255,44
611	Contrats de prestations de services	526 506,54	391 515,67	61 174,18	0,00	73 816,69	0,00	452 689,85
6125	Crédit-bail immobilier	14 400,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
6132	Locations immobilières	135,00	130,00	0,00	0,00	5,00	0,00	130,00
61351	Matériel roulant	330,00	345,25	0,00	0,00	-15,25	0,00	345,25
61358	Autres	33 092,19	34 543,16	1 873,05	0,00	-3 324,02	0,00	36 416,21
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	4 270,00	-3 754,10	6 792,30	0,00	1 231,80	0,00	3 038,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 680,00	45 853,91	12 906,05	0,00	-8 079,96	0,00	58 759,96
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	16 100,00	16 602,09	346,86	0,00	-848,95	0,00	16 948,95
615231	Entretien, réparations voiries	158 000,00	102 342,77	31 361,71	0,00	24 295,52	0,00	133 704,48
61524	Entretien bois et forêts	1 845,00	1 547,96	91,19	0,00	205,85	0,00	1 639,15
61551	Entretien matériel roulant	35 060,00	30 743,47	3 467,19	0,00	849,34	0,00	34 210,66
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 700,00	9 441,03	1 869,54	0,00	-4 610,57	0,00	11 310,57
6156	Maintenance	172 980,00	157 092,51	28 735,14	0,00	-12 847,65	0,00	185 827,65

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour informations, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6161	Multirisques	56 508,01	56 508,01	0,00	0,00	-0,00	0,00	56 508,01
617	Etudes et recherches	480,00	36,80	1 300,00	0,00	-856,80	0,00	1 336,80
6182	Documentation générale et technique	10 444,34	8 075,20	285,00	0,00	2 084,14	0,00	8 360,20
6184	Versements à des organismes de formation	5 574,50	1 889,50	246,00	0,00	3 439,00	0,00	2 135,50
6185	Frais de colloques et de séminaires	4 270,00	1 648,11	2 100,02	0,00	521,87	0,00	3 748,13
6188	Autres frais divers	7 227,19	8 108,93	859,18	0,00	-1 740,92	0,00	8 968,11
62268	Autres honoraires, conseils	10 581,00	7 491,22	1 020,00	0,00	2 069,78	0,00	8 511,22
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	1 506,00	300,00	0,00	1 194,00	0,00	1 806,00
6228	Divers	0,00	80,00	0,00	0,00	-80,00	0,00	80,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	9 273,34	0,00	0,00	726,66	0,00	9 273,34
6232	Fêtes et cérémonies	28 359,74	26 271,47	1 834,40	0,00	253,87	0,00	28 105,87
6234	Réceptions	7 112,00	4 152,14	674,71	0,00	2 285,15	0,00	4 826,85
6236	Catalogues et imprimés	31 101,00	20 524,96	5 420,16	0,00	5 155,88	0,00	25 945,12
6238	Divers	4 374,00	2 814,40	426,97	0,00	1 132,63	0,00	3 241,37
6247	Transports collectifs	84 865,00	68 010,70	4 759,43	0,00	12 094,87	0,00	72 770,13
6251	Voyages, déplacements et missions	25 200,00	26 214,85	0,00	0,00	-1 014,85	0,00	26 214,85
6261	Frais d'affranchissement	15 460,00	13 126,33	875,00	0,00	1 458,67	0,00	14 001,33
6262	Frais de télécommunications	145 120,00	130 047,97	6 623,97	0,00	8 448,06	0,00	136 671,94
627	Services bancaires et assimilés	3 110,00	2 980,30	176,30	0,00	-46,60	0,00	3 156,60
6281	Concours divers (cotisations)	33 997,98	30 385,79	290,00	0,00	3 322,19	0,00	30 675,79
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	420,00	0,00	-420,00	0,00	420,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	0,00	180,00	0,00	0,00	-180,00	0,00	180,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	530 880,85	528 520,85	3 360,00	0,00	-1 000,00	0,00	531 880,85
6288	Autres services extérieurs	800,00	1 459,40	0,00	0,00	-659,40	0,00	1 459,40
63512	Taxes foncières	35 744,00	33 051,63	0,00	0,00	2 692,37	0,00	33 051,63
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 915,98	1 915,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 915,98
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	8 025 438,00	7 965 393,31	17 316,32	0,00	42 728,37		7 982 709,63
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	221 783,00	224 732,11	0,00	0,00	-2 949,11		224 732,11
6218	Autre personnel extérieur	77 310,00	41 792,11	8 852,68	0,00	26 665,21		50 644,79
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	421,66	22 462,84	0,00	0,00	-22 041,18		22 462,84
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	107 983,01	0,00	0,00	-107 983,01		107 983,01
64111	Rémunération principale titulaires	7 474 588,34	3 112 482,13	0,00	0,00	4 362 106,21		3 112 482,13

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	56 523,60	0,00	0,00	-56 523,60		56 523,60
64113	NBI	0,00	30 751,39	0,00	0,00	-30 751,39		30 751,39
64118	Autres indemnités	0,00	788 754,96	0,00	0,00	-788 754,96		788 754,96
64131	Rémunérations	29 880,00	1 303 991,04	0,00	0,00	-1 274 111,04		1 303 991,04
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	19 264,16	0,00	0,00	-19 264,16		19 264,16
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	13 212,00	0,00	0,00	-13 212,00		13 212,00
6417	Rémunérations des apprentis	24 165,00	28 579,97	0,00	0,00	-4 414,97		28 579,97
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	910 619,83	0,00	0,00	-910 619,83		910 619,83
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 004 045,07	0,00	0,00	-1 004 045,07		1 004 045,07
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	52 996,85	0,00	0,00	-52 996,85		52 996,85
6455	Cotisations pour assurance du personnel	184 090,00	213 990,48	5 000,00	0,00	-34 900,48		218 990,48
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	11 403,85	0,00	0,00	-11 403,85		11 403,85
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 200,00	1 996,50	633,00	0,00	570,50		2 629,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	11 986,82	0,00	0,00	-11 986,82		11 986,82
6488	Autres	10 000,00	7 824,59	2 830,64	0,00	-655,23		10 655,23
014	Atténuations de produits	2 894 050,00	2 873 940,15	0,00	0,00	20 109,85		2 873 940,15
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	800,00	762,00	0,00	0,00	38,00		762,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	2 245,00	1 801,00	0,00	0,00	444,00		1 801,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	2 286 330,00	2 286 323,00	0,00	0,00	7,00		2 286 323,00
739221	FNGIR	460 000,00	459 630,00	0,00	0,00	370,00		459 630,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	74 000,00	73 975,00	0,00	0,00	25,00		73 975,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	21 390,00	21 388,00	0,00	0,00	2,00		21 388,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	14 285,00	14 281,00	0,00	0,00	4,00		14 281,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	35 000,00	15 780,15	0,00	0,00	19 219,85		15 780,15
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 006 585,24	2 812 573,07	74 475,14	0,00	119 537,03		2 887 048,21
65311	Indemnités de fonction	93 115,00	95 278,56	0,00	0,00	-2 163,56		95 278,56
65313	Cotisations de retraite	8 250,00	9 826,32	0,00	0,00	-1 576,32		9 826,32
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	29 033,40	28 139,04	0,00	0,00	894,36		28 139,04
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	186,62	0,00	0,00	-186,62		186,62
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	242,22	0,00	0,00	57,78		242,22
6542	Créances éteintes	1 900,00	1 897,28	0,00	0,00	2,72		1 897,28
6553	Service d'incendie	287 484,94	287 484,94	0,00	0,00	0,00		287 484,94

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour informations, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	67 150,00	3 647,50	0,00	0,00	63 502,50	0,00	3 647,50
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	37 000,00	100 755,35	0,00	0,00	-63 755,35	0,00	100 755,35
65568	Autres contributions	64 500,00	63 989,30	0,00	0,00	510,70	0,00	63 989,30
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 296 424,08	1 203 179,56	72 196,00	0,00	21 048,52	0,00	1 275 375,56
65811	Droits d"utilisa° - informatique nuage	59 200,00	63 099,47	2 279,14	0,00	-6 178,61	0,00	65 378,61
65818	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	1 056 126,84	946 402,37	0,00	0,00	109 724,47	0,00	946 402,37
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	90,00	0,00	0,00	-90,00	0,00	90,00
65888	Autres	2 900,98	8 354,54	0,00	0,00	-5 453,56	0,00	8 354,54
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 952 649,60	16 301 110,89	368 760,75	0,00	282 777,96	0,00	16 669 871,64
66	Charges financières	102 300,00	100 275,24	0,00	0,00	2 024,76		100 275,24
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 500,00	80 228,97	0,00	0,00	10 271,03		80 228,97
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	500,00	9 211,53	0,00	0,00	-8 711,53		9 211,53
661131	Remb. int. emprunt transf. Cnes du GFP	11 300,00	10 834,74	0,00	0,00	465,26		10 834,74
67	Charges spécifiques (4)	7 500,00	229,17	4 500,00	0,00	2 770,83		4 729,17
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 500,00	229,17	4 500,00	0,00	2 770,83		4 729,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	19 787,65	19 787,65			0,00		19 787,65
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	18 740,00	18 740,00			0,00		18 740,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 047,65	1 047,65			0,00		1 047,65
Total des charges financières et spécifiques		129 587,65	120 292,06	4 500,00	0,00	4 795,59		124 792,06
Total des dépenses réelles		17 082 237,25	16 421 402,95	373 260,75	0,00	287 573,55	0,00	16 794 663,70
023	Virement à la section d'investissement	2 943 029,22						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	2 100 000,00	1 999 886,48			100 113,52		1 999 886,48
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	32 445,98			-32 445,98		32 445,98
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	99 607,32			-99 607,32		99 607,32
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 100 000,00	1 867 833,18			232 166,82		1 867 833,18
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		5 043 029,22	1 999 886,48			3 043 142,74		1 999 886,48

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	16 768,12
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-7 556,59
= Différence ICNE N – ICNE N-1	9 211,53

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							B2
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	
TOTAL							
013	Atténuations de charges (4)	20 202 856,28	19 953 045,14	483 521,74	0,00	-233 710,60	
		225 000,00	211 989,14	17 114,76	0,00	-4 103,90	
6419	Remboursements rémunérations personnel	225 000,00	211 623,80	17 114,76	0,00	-3 738,56	
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	365,34	0,00	0,00	-365,34	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 212 692,78	3 129 255,06	141 622,51	0,00	-58 184,79	
70328	Autres droits stationnement et location	9 000,00	9 210,00	0,00	0,00	-210,00	
7062	Redevances services à caractère culturel	63 000,00	55 408,86	1 173,77	0,00	6 417,37	
70632	Redevances services à caractère loisir	462 350,00	434 560,64	27 219,06	0,00	570,30	
7066	Redevances services à caractère social	43 700,00	40 930,65	3 695,65	0,00	-926,30	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	982 000,00	905 262,82	96 675,84	0,00	-19 938,66	
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	3 120,00	1 887,00	376,00	0,00	857,00	
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	1 585 744,89	1 638 035,31	0,00	0,00	-52 290,42	
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	-11 741,29	11 741,29	0,00	0,00	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	11 209,44	6 038,34	740,90	0,00	4 430,20	
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	45 568,45	49 662,73	0,00	0,00	-4 094,28	
70875	Remb. frais par les communes du GFP	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 022 217,00	5 853 206,37	0,00	0,00	169 010,63	
73211	Attribution de compensation	1 528 100,00	1 528 045,37	0,00	0,00	54,63	
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	303 952,00	303 952,00	0,00	0,00	0,00	
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	2 565 530,00	2 453 973,00	0,00	0,00	111 557,00	
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	1 624 635,00	1 567 236,00	0,00	0,00	57 399,00	
731	Fiscalité locale	6 252 154,00	6 712 910,56	3 110,74	0,00	-463 867,30	
73111	Impôts directs locaux	5 576 270,00	5 615 673,00	0,00	0,00	-39 403,00	
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	203 496,00	215 719,00	0,00	0,00	-12 223,00	
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	102 498,00	107 576,00	0,00	0,00	-5 078,00	
73118	Autres contributions directes	22 330,00	437 879,00	0,00	0,00	-415 549,00	
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	120 000,00	120 082,00	0,00	0,00	-82,00	
73154	Droits de place	0,00	1 300,00	0,00	0,00	-1 300,00	
731721	Taxe de séjour	226 560,00	214 681,56	3 110,74	0,00	8 767,70	

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
74	Dotations et participations (4)	3 949 935,90	3 451 712,15	319 296,57	0,00	178 927,18
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	671 404,00	617 402,00	0,00	0,00	54 002,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	258 847,00	258 036,00	0,00	0,00	811,00
744	FCTVA	50 000,00	11 112,91	4 921,42	0,00	33 965,67
74718	Autres participations Etat	41 500,00	59 000,00	28 140,00	0,00	-45 640,00
7472	Participation régions	45 360,00	-5 048,70	10 380,00	0,00	40 028,70
7473	Participation départements	107 955,00	-67 273,19	76 176,80	0,00	99 051,39
747818	Autres	18 197,90	0,00	0,00	0,00	18 197,90
747888	Autres	501 090,00	321 702,01	197 642,47	0,00	-18 254,48
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 628 925,00	1 628 925,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	625 657,00	627 208,00	0,00	0,00	-1 551,00
74881	Particip. familles restau, hébergmt	0,00	648,12	2 035,88	0,00	-2 684,00
74888	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	319 151,60	325 019,48	2 377,16	0,00	-8 245,04
752	Revenus des immeubles	300 125,60	301 117,61	0,00	0,00	-992,01
75888	Autres	19 026,00	23 901,87	2 377,16	0,00	-7 253,03
Total des recettes de gestion des services		19 981 151,28	19 684 092,76	483 521,74	0,00	-186 463,22
76	Produits financiers	0,00	0,46	0,00	0,00	-0,46
761	Produits de participations	0,00	0,46	0,00	0,00	-0,46
77	Produits spécifiques (4)	21 705,00	149 952,39	0,00	0,00	-128 247,39
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	21 705,00	17 899,09	0,00	0,00	3 805,91
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	132 053,30	0,00	0,00	-132 053,30
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		20 002 856,28	19 834 045,61	483 521,74	0,00	-314 711,07
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	200 000,00	118 999,53			81 000,47
777	Rec... subv Inv transférées cpte résultat	200 000,00	118 999,53			81 000,47
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		200 000,00	118 999,53			81 000,47

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non tirées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	494 453,69	989 185,72	0,00	475,00	1 392 741,32	366 392,52	2 500,67	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	494 453,69	0,00	0,00	0,00	78 527,87	6 642,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	128 487,25	0,00	0,00	158 453,05	17 530,11	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	156 577,88	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	361 936,46	0,00	475,00	88 659,39	10 103,32	1 500,67	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	342 184,13	0,00	0,00	1 067 101,01	332 117,09	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	368 514,98	186 275,37	0,00	0,00	136 651,83	36 603,80	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	368 514,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	186 275,37	0,00	0,00	136 651,83	34 840,80	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 763,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES				IV
A -- PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)				A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	282 267,01	74 503,42	1 454 293,23	663 428,78		5 720 241,36
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		579 623,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	182 177,87	0,00	24 535,88	0,00		511 184,16
204	Subventions d'équipement versées	100 089,14	20 000,00	81 859,11	0,00		359 526,13
21	Immobilisations corporelles	0,00	54 503,42	1 347 898,24	663 428,78		2 528 505,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 741 402,23
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 619,55	0,00	500 494,89	0,00		1 309 160,42
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		368 514,98
16	Emprunts et dettes assimilées	80 619,55	0,00	488 424,89	0,00		926 812,44
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 763,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 070,00	0,00		12 070,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES			
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			
1641	Emprunts en euros		494 453,69
			494 453,69
RECETTES			
10222	FCTVA		368 514,98
			368 514,98

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV -- ANNEXES			IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 -- Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funébres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES									
2031	Frais d'études	986 540,24	0,00	2 645,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	48 196,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 967,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	4 610,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	151 567,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	78 323,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	216 691,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 990,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	50 723,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	81 157,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 075,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 652,62	0,00	2 645,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	342 184,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	186 275,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	30 661,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		152 464,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grps-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13451	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	989 185,72
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 196,82
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 967,11
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 610,60
2041563	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 967,28
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 323,32
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 691,38
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 990,52
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 723,14
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 157,52
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 075,80
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 298,10
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 184,13
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 275,37
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 661,13
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 464,24

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (*)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	475,00	475,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	475,00	475,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A --- PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

25 Formation professionnelle															258 Autres
Article / compte nature (1)	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28				29	TOTAL DU CHAPITRE
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services périscolaires et annexes				Sécurité	
				281	282	283	284	288	
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	461 105,80	2 992,63	0,00	0,00	818,44	1 392 741,32
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	36 191,71	0,00	0,00	0,00	0,00	36 191,71
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 336,16
2031	Frais d'études	0,00	0,00	42 082,89	0,00	0,00	0,00	0,00	157 957,27
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	495,78	0,00	0,00	0,00	0,00	495,78
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	558,97
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	0,00	0,00	9 621,99	0,00	0,00	0,00	0,00	10 502,98
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 558,57
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	146,23	0,00	0,00	0,00	0,00	24 043,71
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	6 283,51	0,00	0,00	0,00	102,66	16 270,86
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 575,23	2 992,63	0,00	0,00	715,78	28 724,30
2313	Constructions	0,00	0,00	353 758,46	0,00	0,00	0,00	0,00	1 067 101,01
	RECETTES	0,00	0,00	6 451,83	0,00	0,00	0,00	0,00	136 651,83
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	6 451,83	0,00	0,00	0,00	0,00	6 451,83
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 841,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	2 841,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES								
16818	Emprunts - Autres prêteurs	97 360,20	0,00	266 191,12	0,00	0,00	0,00	366 392,52
2031	Frais d'études	6 642,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 642,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	17 530,11	0,00	0,00	0,00	17 530,11
21735	Installations générales (mise à dispo)	265,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265,80
21838	Autre matériel informatique	988,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988,63
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 212,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 053,43
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 367,47	0,00	914,00	0,00	0,00	0,00	2 281,47
2188	Autres immobilisations corporelles	577,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	577,52
2313	Constructions	1 936,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936,47
		84 370,08	0,00	247 747,01	0,00	0,00	0,00	332 117,09
RECETTES		2 939,00	0,00	33 664,80	0,00	0,00	0,00	36 603,80
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176,00
13461	Dot. équip.territoriaux ruraux non transf	0,00	0,00	33 664,80	0,00	0,00	0,00	33 664,80
16818	Emprunts - Autres prêteurs	1 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 763,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé				
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires
						418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV -- ANNEXES			IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 -- Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
		1 500,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES									
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,67	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
RECETTES									
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	282 287,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	18 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	152 278,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 438,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	100 089,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	9 800,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	80 619,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	53 619,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 267,01
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 660,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 278,95
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,38
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 089,14
				0,00	0,00	0,00	9 800,54
RECETTES							
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 619,55
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 619,55
				0,00	0,00	0,00	27 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
	DEPENSES	0,00	74 503,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	746,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21351	Bâtiments publics	0,00	53 756,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 503,42
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746,66
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 756,76
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine				
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets		722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation
DEPENSES		1 386 662,07	0,00	3 787,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	13 114,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 747,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	3 787,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	56 639,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	6 623,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	1 271 746,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 790,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		492 982,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, nationaux	329 692,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	44 671,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	103 005,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	3 541,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	12 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	62 324,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	62 324,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 519,96	0,00	0,00	1 454 293,23
2031	Frais d'études									
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 421,00	0,00	0,00	24 535,88
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 747,91
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 111,20
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 639,01
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 623,88
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 098,96	0,00	0,00	1 271 746,02
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 098,96
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 512,74	0,00	0,00	2 790,37
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 494,89
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 692,95
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 671,96
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 512,74	0,00	0,00	103 005,60
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 512,74
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 541,64
							0,00	0,00	0,00	12 070,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises					
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES						
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie						
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	652 686,92	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	4 004,45	0,00	0,00
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	339 248,50	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	309 138,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	295,97	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	663 428,78
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 741,86
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 004,45
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 248,50
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 138,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295,97
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	203 480,04	5 874 845,29	0,00	34 655,11	5 300 216,75	2 740 596,88	288 523,71	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	657 380,94	0,00	1 307,50	1 536 164,93	352 566,71	59 511,37	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 693 227,26	0,00	33 347,61	2 914 324,07	1 523 341,65	229 012,34	0,00
014	Atténuations de produits	112 207,00	2 745 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	758 296,44	0,00	0,00	835 996,38	864 688,52	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	86 773,04	0,00	0,00	0,00	13 502,20	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	4 500,00	0,00	0,00	0,00	229,17	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	19 787,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	13 984 582,29	1 982 336,26	0,00	-1 481,10	1 565 511,25	987 489,74	166 441,26	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	60 954,13	0,00	0,00	75 350,31	2 899,59	4 798,09	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	9 210,00	0,00	-1 481,10	1 269 696,48	782 827,38	55 149,64	0,00
73	Impôts et taxes	4 325 161,00	1 528 045,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 376 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 147 605,33	83 000,00	0,00	0,00	198 924,55	201 762,77	106 493,53	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 915,66	301 126,30	0,00	0,00	21 539,91	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	132 053,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)				A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES								
011	Charges à caractère général	0,00	442 420,12	634 405,56	941 111,19	334 609,05		16 794 663,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	49 479,02	50 895,47	22 042,65	196 825,06		2 926 173,65
014	Atténuations de produits	0,00	392 941,10	207 299,87	855 079,24	134 136,49		7 982 709,63
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	15 780,15	0,00	0,00		2 873 940,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	360 430,07	63 989,30	3 647,50		2 887 048,21
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 275,24
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 729,17
RECETTES								
013	Atténuations de charges	0,00	55 285,33	521 508,62	1 034 217,93	21 675,77		20 317 567,35
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	46 499,28	0,00	38 602,50	0,00		229 103,90
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	285 515,23	869 959,94	0,00		3 270 877,57
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 853 206,37
74	Dotations et participations	0,00	1 300,00	217 792,30	120 082,00	0,00		6 716 021,30
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 486,05	0,00	5 573,49	20 163,00		3 771 008,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	302,00	0,00	1 512,77		327 396,64
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,46
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	17 899,09	0,00	0,00		149 952,39
				0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		203 480,04
66111	Intérêts réglés à l'échéance	77 467,34
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 305,70
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 500,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	762,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	1 801,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	73 975,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	21 388,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	14 281,00
RECETTES		13 984 562,29
73111	Impôts directs locaux	5 615 673,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	215 719,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	107 576,00
73118	Autres contributions directes	437 879,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	303 952,00
7351	Fract* compens. TFPB, taxe rés. princ.	2 453 973,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	1 567 236,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	617 402,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	258 036,00
744	FCTVA	16 034,33
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 628 925,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	627 208,00
75888	Autres	2 915,66
775	Produits des cessions d'immobilisations	132 053,30
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	5 558 969,90	186,62	180 810,37	85,21	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 766,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	69 939,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 611,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 860,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 992,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 927,14	0,00	135,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillemeent et vêtements de travail	690,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 241,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	74 562,69	0,00	24 976,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	5 269,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	34 366,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	16 400,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 811,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	140 364,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	27 712,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 336,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	258,40	0,00	1 205,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	996,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 748,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	887,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	4 630,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 501,12	0,00	4 772,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 494,56	0,00	6 908,26	85,21	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	529,20	0,00	12 063,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	2 748,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 682,38	0,00	310,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompas funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6261	Frais d'affranchissement	9 031,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	104 552,49	0,00	58,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 039,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (colisations)	24 135,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	3 649,40	0,00	339,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Colisations CNFPT et CDGFPT	17 882,23	0,00	1 662,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	25 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 915,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	623 462,40	0,00	67 864,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	14 872,62	0,00	932,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	8 553,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	231 259,64	0,00	19 783,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	95 854,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 095,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Colisations à l'U.R.S.A.F.	122 822,16	0,00	9 792,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Colisations aux caisses de retraites	210 449,25	0,00	22 157,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 967,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Colisations pour assurance du personnel	218 990,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	2 493,50	0,00	271,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	372,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 339,93	0,00	276,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	10 655,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Colisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Colis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Colis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	186,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	242,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 897,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	287 484,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	100 527,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	172 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	54 392,01	0,00	4 549,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 892,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	18 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 047,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	2 286 323,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	459 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 982 335,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 728,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	226,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	9 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 528 045,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	301 117,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	8,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	134 593,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
60636	Habillage et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	345,25	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco..social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section cultura, éducation et sports		
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	578,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	425,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NEI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	95 278,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	9 826,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	28 139,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fond compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire		
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports			
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
739221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (*)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES							
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 874 645,29
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 766,13
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 939,73
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 611,48
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 860,40
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 992,76
60636	Habilleme nt et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 062,80
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	690,36
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 241,52
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 539,06
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345,25
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 269,40
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 366,59
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 400,13
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 811,44
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 364,08
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 712,66
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336,80
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 463,62
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 748,13
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	887,85
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 630,26
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 806,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 273,34
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 488,03
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 592,95
							2 748,48

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act" interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 571,52
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 031,90
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 611,03
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039,47
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 135,79
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 414,21
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 544,84
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 130,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 915,98
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	691 327,03
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 805,14
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 553,89
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 043,63
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 854,85
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 095,19
6451	Cotisations à I.U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 615,14
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 607,13
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 967,04
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 990,48
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765,02
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 615,94
6486	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 655,23
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 278,56
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 826,32
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 139,04
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,62
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242,22
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 897,28
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 484,94
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 527,35
65748	Subv.fond.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 880,00
65811	Droits d"utilisat" - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 941,81
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 892,30

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
6815	Dét. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 740,00
6817	Dét. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047,65
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 286 323,00
739221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 630,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 982 336,26
	RECETTES						
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 728,12
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226,01
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 210,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528 045,37
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 117,61
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,69
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,46

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES							
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	34 655,11	34 655,11
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	391,80	391,80
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	20,18	20,18
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00	72,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	785,76	785,76
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	57,76	57,76
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	97,13	97,13
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	475,85	475,85
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	20 064,70	20 064,70
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	27,48	27,48
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 085,03	3 085,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	2 802,79	2 802,79
6458	Colls. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 512,08	6 512,08
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	80,28	80,28
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	82,00	82,00
						120,27	120,27
RECETTES							
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 481,10	-1 481,10
		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 481,10	-1 481,10

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21				22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires	
			201	211	212	213	221	222			223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
6234	Réceptions	200,00	0,00	0,00	21,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	99,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	2 315,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	633,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	57,76	0,00	0,00	8 895,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	2 117,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	1 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	484 067,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	1 629,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	7 984,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	196 247,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	7 524,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	22 113,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	110 921,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	3 714,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6414	Personnel rémunéré à la vacatior	0,00	0,00	0,00	13 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	85 819,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	44 299,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	5 194,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	435,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	734,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65551	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	829 331,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
661131	Remb. int. emprunt transf. Cnes du GFP	10 834,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

25 Formation professionnelle													
Article / compte nature (1)	Libellé	251	252	253	254	255	256				257		258
		Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Formation certifiante des personnes	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	CNFPT - Formation des actifs occupés				CFNPT et CDG - missions spécifiques		Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	
	DEPENSES	2 586,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 586,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habille ment et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Média.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

25 Formation professionnelle															
Article / compte nature (1)	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés						257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

25 Formation professionnelle															258 Autres
Article / compte nature (1)	Libellé	251	252	253	254	255	256					257		258 Autres	
		Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Formation certifiante des personnes	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	CNFPT - Formation des actifs occupés					CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561	2562	2563	2564	2565	2571	2572		
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Colisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Colisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Coits. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65561	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
661131	Remb. int. emprunt transf. Ches du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74881	Particip. familles restau. héberg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés							257 CFNPT et CDG - missions spécifiques	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement			
DEPENSES											
5042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 542,70	0,00	1 542,70	
50622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 828,11	
50623	Alimentation	0,00	0,00	506 726,34	57,60	0,00	0,00	14 252,29	0,00	521 036,23	
50628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-18,84	
50631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	20 370,72	0,00	0,00	0,00	1 770,11	0,00	34 026,63	
50632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	13 252,68	417,15	0,00	0,00	3 695,64	0,00	26 289,27	
50636	Habilleement et vêtements de travail	0,00	0,00	4 193,96	882,93	0,00	0,00	0,00	0,00	5 076,89	
5064	Fournitures administratives	0,00	0,00	804,67	239,91	0,00	0,00	481,59	0,00	4 085,79	
5065	Livres, disq., cass. (biblio, Média.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 285,52	
50668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264,82	
5067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 434,82	
5068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255,44	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	183 726,32	0,00	0,00	0,00	9 805,68	0,00	223 717,51	
61358	Autres	0,00	0,00	16 753,03	64,00	0,00	0,00	1 176,80	0,00	18 597,70	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	11 927,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 958,95	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548,82	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 490,44	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	8 995,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 331,17	
6156	Maintenance	0,00	0,00	11 921,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 156,21	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 151,53	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-62,00	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	1 019,50	0,00	1 139,50	
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 752,92	
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	42 455,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 455,11	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	675,05	197,85	0,00	0,00	0,00	0,00	1 565,90	

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221,50
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	285,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285,60
6238	Divers	0,00	0,00	174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273,90
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	43 710,31	0,00	0,00	1 570,09	0,00	47 596,18
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	2 293,26	1 417,69	0,00	0,00	5 310,22	0,00	9 654,99
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	5 084,15	115,52	0,00	0,00	646,59	0,00	14 799,52
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 117,13
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	100,00	3 800,00	0,00	0,00	81,00	0,00	5 026,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 067,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	4 817,13	284,40	0,00	0,00	1 783,98	0,00	8 514,80
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	23 602,15	1 393,52	0,00	0,00	8 741,40	0,00	41 721,73
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	537 554,13	56 757,05	0,00	0,00	220 329,54	0,00	1 010 888,39
64112	SFT - indemnité de résidence	0,00	0,00	8 682,22	167,88	0,00	0,00	3 203,90	0,00	19 578,90
64113	NBI	0,00	0,00	1 687,71	115,20	0,00	0,00	330,51	0,00	2 133,42
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	99 857,84	12 367,46	0,00	0,00	30 807,86	0,00	165 146,24
64131	Rémunérations	0,00	0,00	401 963,21	0,00	0,00	0,00	137 644,49	0,00	650 528,77
64132	SFT - indemnité de résidence	0,00	0,00	6 788,23	0,00	0,00	0,00	111,88	0,00	10 614,88
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 212,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	2 309,37	0,00	0,00	0,00	686,98	0,00	2 996,35
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	243 379,33	8 206,76	0,00	0,00	78 049,48	0,00	415 455,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	147 537,67	18 525,95	0,00	0,00	73 725,15	0,00	284 087,88
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	16 443,49	0,00	0,00	0,00	5 501,98	0,00	27 140,21
6456	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	1 512,42	227,04	0,00	0,00	833,63	0,00	3 009,04
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	979,00	46,00	0,00	0,00	598,00	0,00	1 761,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	1 707,94	169,92	0,00	0,00	714,76	0,00	3 326,99
65561	Contrib.fonct.compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,00	0,00	228,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	829 331,58
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	0,00	6 436,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 436,80
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	2 761,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 761,63
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	-94,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-94,17
661131	Remb. int. emprunt transf. Chs du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 834,74
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	210,09	0,00	0,00	0,00	19,08	0,00	229,17

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	RECETTES	0,00	0,00	1 039 081,83	0,00	0,00	29 471,27	469 923,83	0,00	1 565 511,25
6419										
70632	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	24 649,27	0,00	0,00	0,00	38 536,73	0,00	75 350,31
7067	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 757,82	0,00	267 757,82
	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	1 001 938,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 938,66
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 140,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 471,27	163 629,28	0,00	193 100,55
74881	Particip. familles restau, hébergmt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 684,00
75888	Autres	0,00	0,00	12 493,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 539,91

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES										
6042	Achats de prestations de services	0,00	163 628,47	0,00	271 905,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	765,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	2 757,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	2 977,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	0,00	0,00	0,00	46 712,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	38 470,56	0,00	10 169,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6125	Crédit-bail immobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	138,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	3 247,02	0,00	157,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	6 051,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	765,76	0,00	1 289,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	5 834,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	2 868,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture						
		311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	3 565,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	1 121,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	1 611,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	1 191,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	6 325,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	40 199,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	374,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 834,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	74 732,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	950,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	590,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	26 084,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	10 806,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	24 447,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	297,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	16 156,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevelopments services à caractère culturel	0,00	16 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevelopments services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	1 083 992,32	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6125	Crédit-bail immobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 504,72	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	7 373,02	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	188 813,81	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	3 722,96	0,00	0,00	0,00
64113	NSI	0,00	0,00	4 043,15	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	48 840,42	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	106 956,92	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	1 184,70	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	62 742,26	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	67 171,59	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	4 377,53	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	755,30	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	533,64	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	585 972,30	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	532 277,23	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	54,36	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	530 572,73	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	1 650,14	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES								
6042	Achats de prestations de services	17 818,28	300,00	24 511,85	0,00	0,00	0,00	42 630,13
60622	Carburants	1 600,00	0,00	2 404,10	0,00	0,00	0,00	4 769,29
60623	Alimentation	12 192,61	0,00	5 430,61	0,00	0,00	0,00	17 623,22
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	870,92	0,00	0,00	0,00	870,92
60631	Fournitures d'entretien	1 714,24	0,00	206,41	0,00	0,00	0,00	1 920,65
60632	Fournitures de petit équipement	7 522,88	757,90	2 527,93	0,00	0,00	0,00	13 565,97
60636	Habille ment et vêtements de travail	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
6064	Fournitures administratives	74,73	0,00	233,05	0,00	0,00	0,00	3 285,15
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Média t.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 712,28
60668	Autres produits pharmaceutiques	9,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,28
611	Contrats de prestations de services	-300,04	0,00	6 641,24	0,00	0,00	0,00	54 981,63
6125	Crédit-bail immobilier	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
61358	Autres	7 929,01	725,00	3 246,70	0,00	0,00	0,00	12 039,13
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 434,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 434,42
61551	Entretien matériel roulant	3 515,24	0,00	1 275,82	0,00	0,00	0,00	8 195,63
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	729,60	0,00	0,00	0,00	0,00	729,60
6156	Maintenance	2 338,57	0,00	613,83	0,00	0,00	0,00	9 004,31
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 035,17
6182	Documentation générale et technique	285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 119,58
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 868,79
6232	Fêtes et cérémonies	489,30	0,00	489,94	0,00	0,00	0,00	9 800,34
6234	Réceptions	0,00	0,00	169,00	0,00	0,00	0,00	3 209,13
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 032,06
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218,99
6247	Transports collectifs	14 467,49	0,00	9 517,07	0,00	0,00	0,00	24 634,56

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs				34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes		341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
6251	Voyages, déplacements et missions	3 426,20	0,00	1 863,20		0,00	0,00	0,00	7 427,40
6262	Frais de télécommunications	8 318,20	0,00	1 822,12		0,00	0,00	0,00	16 583,62
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	490,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	180,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	40 199,85
6288	Autres services extérieurs	-93,00	0,00	1 302,40		0,00	0,00	0,00	1 209,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 736,55	0,00	400,57		0,00	0,00	0,00	4 286,09
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 508,87	0,00	1 962,43		0,00	0,00	0,00	20 903,76
64111	Rémunération principale titulaires	204 750,58	0,00	67 774,66		0,00	0,00	0,00	584 576,72
64112	SFT, indemnité de résidence	3 539,36	0,00	407,75		0,00	0,00	0,00	9 553,24
64113	NBI	856,18	0,00	1 010,43		0,00	0,00	0,00	7 977,24
64118	Autres indemnités	35 870,11	0,00	15 695,87		0,00	0,00	0,00	150 735,80
64131	Rémunérations	193 805,92	0,00	21 013,30		0,00	0,00	0,00	321 776,14
64132	SFT, indemnité de résidence	100,77	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	1 285,47
6417	Rémunérations des apprentis	2 309,37	0,00	23 274,25		0,00	0,00	0,00	25 583,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 857,83	0,00	14 443,19		0,00	0,00	0,00	171 062,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	74 164,39	0,00	23 068,22		0,00	0,00	0,00	205 156,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 723,00	0,00	851,02		0,00	0,00	0,00	12 951,55
6458	Colls. aux autres organismes sociaux	812,15	0,00	268,37		0,00	0,00	0,00	2 326,99
6475	Médecine du travail, pharmacie	184,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	184,00
6478	Autres charges sociales diverses	849,92	0,00	174,36		0,00	0,00	0,00	2 133,92
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	269 163,98	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	273 163,98
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	585 972,30
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	90,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	90,00
65888	Autres	0,00	0,00	5 462,24		0,00	0,00	0,00	5 462,24
RECETTES		342 589,84	0,00	93 956,67		0,00	0,00	0,00	987 489,74
6419	Remboursements rémunérations personnel								
7062	Redevances services à caractère culturel	2 845,23	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	2 899,59
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	40 426,63		0,00	0,00	0,00	56 582,63
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	194 021,88	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	194 021,88
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	530 572,73
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	1 650,14
7473	Participation départements	2 800,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	1 000,00
747888	Autres	142 922,73	0,00	52 540,04		0,00	0,00	0,00	5 300,00
									195 462,77

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé				
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement					28 260,50
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122,77
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 289,33
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	57,76
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	0,00	0,00	0,00	0,00	89,88
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	440,84
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	17 519,16
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	467,16
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 809,56
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	735,84

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418 Autres actions
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728,40
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		4228 Autres actions pour la petite enfance
		Services communs	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	
	DEPENSES	174 847,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	982,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	118,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	11,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	406,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	110,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 928,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Localions immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	314,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	1 531,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	473,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 343,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	488,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	118,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	509,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 487,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	47 153,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 865,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	514,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	9 421,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	54 231,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	24 285,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6453	Colisations aux caisses de retraites	17 700,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 158,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	188,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	46,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	427,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	76 583,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 112,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L.1424-42 CGCT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	72 470,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale					428 Autres interventions sociales		
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	83 634,14	0,00	0,00	0,00	1 781,64	288 523,71
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781,64	1 781,64
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	982,43
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,08
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,80
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406,58
6065	Livres, disq., cass. (biblio, Médial.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	31 890,98	0,00	0,00	0,00	0,00	39 819,63
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314,32
6161	Multirisques	0,00	0,00	503,65	0,00	0,00	0,00	0,00	2 035,17
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	1 569,47	0,00	0,00	0,00	0,00	2 042,63
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122,77
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	2 126,40	0,00	0,00	0,00	0,00	4 759,70
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	117,36	0,00	0,00	0,00	0,00	586,28
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	4 969,43	0,00	0,00	0,00	0,00	4 969,43
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	94,64	0,00	0,00	0,00	0,00	270,94
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	113,59	0,00	0,00	0,00	0,00	713,14
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	556,56	0,00	0,00	0,00	0,00	3 485,11
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	21 833,68	0,00	0,00	0,00	0,00	68 986,81
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	27,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 892,52
64113	NBI	0,00	0,00	883,62	0,00	0,00	0,00	0,00	1 396,23
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	6 000,85	0,00	0,00	0,00	0,00	15 422,24
64131	Rémunérations	0,00	0,00	1 898,59	0,00	0,00	0,00	0,00	73 649,38
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467,16
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	3 276,14	0,00	0,00	0,00	0,00	33 372,87

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	7 408,32	0,00	0,00	0,00	25 844,57	
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 887,34	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	87,38	0,00	0,00	0,00	275,96	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	144,00	0,00	0,00	0,00	571,01	
RECETTES		0,00	0,00	89 858,10	0,00	0,00	0,00	166 441,26	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	685,81	0,00	0,00	0,00	4 798,09	
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	44 626,30	0,00	0,00	0,00	44 626,30	
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	0,00	0,00	2 263,00	0,00	0,00	0,00	2 263,00	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	8 260,34	0,00	0,00	0,00	8 260,34	
7473	Participation départements	0,00	0,00	19 726,65	0,00	0,00	0,00	19 726,65	
747888	Autres	0,00	0,00	14 296,00	0,00	0,00	0,00	86 766,88	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51						
		Services communs 501	Services communs	510	511	512	513	514	515	518
DEPENSES		0,00	277 681,82	62 863,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	2 601,21					0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	15,60	2 759,87					0,00	0,00
60636	Habilleement et vêtements de travail	0,00	0,00	409,80					0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 127,26	0,00					0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	3 332,40					0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	11 303,05	0,00					0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	1 907,22					0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	790,00	0,00					0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	6 689,00	0,00					0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 460,89	0,00					0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	3 880,96	0,00					0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	177,57	0,00					0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	116,05	0,00					0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 120,41	0,00					0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	499,86	0,00					0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	300,00	0,00					0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	250,00	0,00					0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	625,36	151,59					0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	3 073,71	742,70					0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	8,00	0,00					0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	121 933,78	30 316,23					0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	542,44	0,00					0,00	0,00
64113	NBI	0,00	1 476,72	0,00					0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	46 267,39	5 874,00					0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	3 909,68	0,00					0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	18 467,41	4 374,67					0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51													
		Services communs		Aménagement et services urbains													
		501	Services communs	510	Services communs	511	Espaces verts urbains	512	Eclairage public	513	Art public	514	Electrification	515	Opérations d'aménagement	518	Autres actions d'aménagement urbain
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00		40 476,86		9 885,58		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00		106,17		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00		487,65		121,34		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00		576,00		187,20		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
RECETTES		0,00		39 163,53		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00		30 238,15		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
6459	Remb.charges sécu sociale et prévoyance	0,00		139,33		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
73154	Droits de place	0,00		1 300,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
7473	Participation départements	0,00		-24 013,95		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
747888	Autres	0,00		31 500,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accasion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES									
60611	Eau et assainissement	20 170,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 903,78	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 190,76	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235,59	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	85,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 154,25	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 550,40	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 407,48	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886,08	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 205,00	0,00
64131	Rémunérations	18 205,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	466,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)			
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 126,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 798,09
6453	Colisations aux caisses de retraites	127,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 291,24
6454	Colisations aux A.S.E.D.I.C.	141,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184,89
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		16 121,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	16 121,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de placa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 420,12
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 190,76
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 601,21
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 775,47
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409,80
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 127,26
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 332,40
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 303,05
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 907,22
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 689,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 460,89
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 880,96
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177,57
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116,05
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,41
6281	Concours divers (colisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489,86
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6336	Colisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 030,03
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 056,35
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 800,41
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 949,92
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 362,80
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 346,39
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 115,23
							466,26

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
6451	Colisatons à I.U.R. S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 786,93
6453	Colisatons aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 780,99
6454	Colisatons aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,82
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793,88
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763,20
RECETTES							
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 285,33
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 359,95
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139,33
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 013,95
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire			
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES								
60611	Eau et assainissement	0,00	114 077,97	0,00	0,00	0,00	504 219,87	
60612	Energie - Electricité	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	29 371,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
60633	Fournitures de voirie	137,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 234,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	1 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	22,49	34,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	157,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	439,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	19,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	58,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	54,08	6 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Colisations CNFPT et CDGFPT	264,97	135,51	0,00	0,00	0,00	393,56	
63512	Taxes foncières	0,00	664,04	0,00	0,00	0,00	1 928,49	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	7 913,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	30 074,89	0,00	0,00	0,00	43 871,06	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960,00	
64118	Autres Indemnités	0,00	1 296,35	0,00	0,00	0,00	1 770,40	
64131	Rémunérations	10 552,96	17 177,12	0,00	0,00	0,00	10 847,32	
64132	SFT, indemnité de résidence	262,04	0,00	0,00	0,00	0,00	31 998,11	
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 493,31	0,00	0,00	0,00	0,00	932,54	
6453	Colisations aux caisses de retraites	443,23	3 910,83	0,00	0,00	0,00	17 270,92	
6454	Colisations aux A.S.E.D.I.C.	438,02	10 228,78	0,00	0,00	0,00	16 234,18	
6458	Collis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 339,55	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	120,29	0,00	0,00	0,00	175,55	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	46,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00	126,80	0,00	0,00	0,00	287,97	

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 430,07	
7398	Revers., restitutions et prél. divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 780,15	
	RECETTES	0,00	74 935,50	0,00	0,00	0,00	0,00	446 573,12	
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	52 290,41	0,00	0,00	0,00	0,00	222 080,54	
708721	Ramb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	4 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,28	
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 792,30	
75888	Autres	0,00	302,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	17 899,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES							
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 405,56
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 371,08
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,42
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 234,12
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56,60
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439,20
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,27
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,75
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 614,00
6336	Colisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583,15
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 857,50
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 913,63
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 945,95
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066,75
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 024,44
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 551,07
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194,58
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 675,06
6454	Colisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 907,19
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 777,57
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295,84
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414,77
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 430,07
7398	Revers., restitutions et prél. divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 760,15
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 508,62
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 370,95
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 144,28
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 792,30
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 899,09

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compta nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets		
DEPENSES		50 319,37	0,00	375 819,07	55 067,62	0,00	197 219,79	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	353,70	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 978,00	0,00	0,00	7 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 453,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	1 639,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	247,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	-25,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	285,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	539,39	0,00	0,00	429,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	84,80	0,00	184,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	57,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	724,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	107,37	0,00	1 105,55	143,35	0,00	579,81	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	526,17	0,00	5 417,41	702,38	0,00	2 841,23	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	21 475,17	0,00	149 080,35	15 558,83	0,00	105 768,96	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	4 748,34	151,97	0,00	1 106,47	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	2 938,53	0,00	0,00	1 771,92	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	7 658,60	0,00	41 489,54	3 966,42	0,00	21 801,43	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	67 179,87	13 091,71	0,00	8 186,65	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	2 763,26	16,03	0,00	316,59	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine				
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722
				7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	722 Propreté urbaine	
							7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 098,91	0,00	44 252,89	0,00	18 190,18	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 011,69	0,00	52 377,74	0,00	35 523,78	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	2 795,81	0,00	330,20	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	85,86	0,00	596,51	0,00	424,17	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	46,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	888,88	0,00	374,40	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		18 135,32	0,00	687 697,91	0,00	96,73	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	18 135,32	0,00	0,00	0,00	96,73	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	664 790,40	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	22 907,51	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest* milieux aqua, prévent* inond	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES							
60622	Carburants	0,00	0,00	154 903,71	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	435,92	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 135,92	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	82 354,86	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	364,23	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	274,30	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	23 614,87	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	4 527,68	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	21,37	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	13 392,69	0,00	0,00	0,00
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	27 101,41	0,00	0,00	0,00
6454	Colisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	184,22	0,00	0,00	0,00
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	329,38	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	166,86	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	182 262,03	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	168 301,23	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	13 960,80	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest* milieux aqua, prévent* inond	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 781,63	0,00	0,00	941 111,19
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101,26	0,00	0,00	454,96
60636	Habilleement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,27	0,00	0,00	164,27
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 833,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 038,20	0,00	0,00	3 038,20
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453,30
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 639,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,80
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229,73	0,00	0,00	229,73
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-25,20
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715,20
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539,39
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,50	0,00	0,00	283,69
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,40	0,00	0,00	130,16
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115,89	0,00	0,00	2 487,89
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567,91	0,00	0,00	12 191,02
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 180,86	0,00	0,00	397 419,03
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,30	0,00	0,00	6 392,31
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 984,75
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 972,88	0,00	0,00	103 503,74
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 987,91
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 119,25
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 354,75	0,00	0,00	88 768,25

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
6453	Coalisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 558,02	0,00	0,00	135 202,50
6454	Coalisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 841,10
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92,76	0,00	0,00	1 590,91
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00	0,00	0,00	92,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,60	0,00	0,00	1 638,58
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 989,30	0,00	0,00	63 989,30
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 862,52	0,00	0,00	1 034 217,93
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 207,03	0,00	0,00	38 602,50
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	833 091,63
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 868,31
73136	Taxe gest* milieux aqua, prévent* inond	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 082,00	0,00	0,00	120 082,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 831,70	0,00	0,00	-14 831,70
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 890,91	0,00	0,00	7 890,91
747888	Autre s.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 514,28	0,00	0,00	12 514,28

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82							
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs							
				820	821	822	823	824	825	828	
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES											
60622	Carburants	0,00	15 522,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60636	Habilleement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	36,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Colisations CNEPT et CDGFPT	0,00	179,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	7 325,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	0,00	836,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 057,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	2 362,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Colisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	0,00	29,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	0,00	3 647,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	80		81		82						
		Services communs		Transports scolaires		Transports publics de voyageurs						
						820	821	822	823	824	825	828
						Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
						0,00	0,00	219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						0,00	0,00	219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
7472	Participation régions					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	83 Transports de marchandises						
DEPENSES			830	831	832	833	834	835	838
			Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
50622		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
50632		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
50633		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
50636		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
611		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
61358		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
615231		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
61551		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6161		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6188		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6215		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6251		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6262		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6332		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6336		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
64111		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
64112		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
64113		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
64118		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
64131		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
64132		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6451		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6453		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6454		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6458		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6475		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
6478		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
55541		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

{1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie						
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	319 086,34	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	23 388,34	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 854,47	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660,13	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	752,75	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	12 671,76	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	124,98	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	132 251,18	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	13 994,43	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670,77	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	124,26	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	12 979,19	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 171,83	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	160,16	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	319,76	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	1 567,25	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	59 147,97	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	364,09	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	274,31	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	12 610,60	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 527,69	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	21,37	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 044,13	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	19 583,99	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	184,22	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	236,57	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	354,14	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie							
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 293,77	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75868	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 293,77	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES										
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 609,05
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 388,34
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 854,47
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660,13
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752,75
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 671,76
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124,98
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 251,18
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 994,43
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670,77
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124,26
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 979,19
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 171,83
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,16
6336	Colisations CNEPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356,40
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 746,85
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 473,09
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364,09
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274,31
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 447,45
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 527,69
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,37
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 101,17
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 946,59
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184,22
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265,93
										46,00

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402,14
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 647,50
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 675,77
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 163,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,77

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Natura (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Pé- rio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actueliel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 579 319,00								
1641 Emprunts en euros (total)					8 579 319,00								
00020040011	CREDIT MUTUEL	23/12/2016	23/12/2016	31/01/2017	320 000,00	F	Taux fixe à 1 %	1,000	1,000	T	C	O	A-1
10000570803	CREDIT AGRICOLE	20/07/2016	16/09/2016	27/12/2016	1 550 000,00	F	Taux fixe à 1,01 %	1,010	1,010	T	C	O	A-1
10002693213	CREDIT AGRICOLE	12/12/2022	22/12/2023	10/03/2024	1 100 000,00	F	Taux fixe à 2,56 %	2,560	2,590	T	C	O	A-1
208P001ECOL-LCH	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/12/2020	24/12/2020	01/07/2021	378 000,00	F	Taux fixe à 0,4 %	0,400	0,400	T	P	O	A-1
E29	CREDIT AGRICOLE	10/12/2012	27/12/2012	15/03/2013	575 000,00	F	Taux fixe à 4,7 %	4,700	4,780	T	C	O	A-1
E30	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2012	17/12/2012	25/03/2013	575 000,00	F	Taux fixe à 5,02 %	5,020	5,120	T	P	O	A-1
E37	CREDIT AGRICOLE	04/07/2002	04/07/2002	10/01/2013	775 000,00	F	Taux fixe à 2,05 %	2,050	2,060	S	P	O	A-1
E43	BANQUE POSTALE	29/01/2018	13/02/2018	01/06/2018	1 815 000,00	F	Taux fixe à 1,08 %	1,080	1,080	T	C	O	A-1
EJ001-BP-LG	BANQUE POSTALE	30/07/2013	16/08/2013	01/12/2013	200 000,00	F	Taux fixe à 3,64 %	3,640	3,690	T	P	O	A-1
EJ002-CM-LG	CREDIT MUTUEL	12/12/2011	12/12/2011	29/02/2012	200 000,00	F	Taux fixe à 4,83 %	4,830	4,920	T	P	O	A-1
EJ003-BP-SGDP	BANQUE POSTALE	02/10/2014	08/10/2014	01/02/2015	150 000,00	F	Taux fixe à 2,78 %	2,780	2,810	T	P	O	A-1
EJ004-CE-SGDP	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2012	25/04/2012	25/07/2012	70 000,00	F	Taux fixe à 5,26 %	5,260	5,370	T	C	O	A-1
EJ005-CF-SGDP	CREDIT FONCIER DE FRANCE	09/01/2012	09/01/2012	12/04/2012	281 319,00	F	Taux fixe à 5,1 %	5,100	5,280	T	C	O	A-1
EJ007-CA-NLD	CREDIT AGRICOLE	20/06/2016	20/06/2016	27/08/2016	140 000,00	F	Taux fixe à 1,73 %	1,730	1,740	T	P	O	A-1
EJ009-CA-LCA	CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	18/03/2010	15/06/2010	300 000,00	F	Taux fixe à 3,75 %	3,750	3,800	T	C	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
EJ010-CM-LCA	CREDIT MUTUEL	28/12/2010	28/12/2010	28/02/2011	100 000,00	F	Taux fixe à 3.18 %	3.180	3.220	EUR	T	P	O	A-1
EJ011-CM-LCA	CREDIT MUTUEL	28/12/2010	28/12/2010	28/02/2011	50 000,00	F	Taux fixe à 3.28 %	3.280	3.320	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					68 183,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					68 183,00									
218500544-1	Caisse Allocations Familiales	18/11/2013	14/10/2013	01/01/2017	66 420,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
248500530-7	Caisse Allocations Familiales	11/08/2022	11/08/2022	01/11/2025	1 763,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		
1687 Autres dettes (total)					0,00						
Total général					8 647 502,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
ICNE de l'exercice											
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		3 829 218,35					530 645,40	80 228,97	17 301,92
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 829 218,35					530 645,40	80 228,97	17 301,92
00020040011	N	0,00	A-1	169 411,84	8,83	F	Taux fixe à 1 %	1,000	18 823,52	1 811,76	0,00
10000570803	N	0,00	A-1	313 846,13	1,74	F	Taux fixe à 1,01 %	1,150	117 692,31	2 971,73	0,00
10002693213	N	0,00	A-1	1 045 000,01	13,94	F	Taux fixe à 2,56 %	2,760	54 999,99	19 839,65	0,00
20BP001ECOL-LCH	N	0,00	A-1	291 813,60	11,25	F	Taux fixe à 0,4 %	0,400	24 747,69	1 227,31	0,00
E29	N	0,00	A-1	237 187,50	7,96	F	Taux fixe à 4,7 %	5,060	21 562,50	8 867,58	0,00
E30	N	0,00	A-1	299 733,06	7,98	F	Taux fixe à 5,02 %	5,010	29 738,19	15 985,45	0,00
E37	N	0,00	A-1	122 809,99	2,53	F	Taux fixe à 1,35 %	1,350	39 847,38	2 061,84	0,00
E43	N	0,00	A-1	998 250,00	8,17	F	Taux fixe à 1,08 %	1,080	121 000,00	11 597,86	0,00
EJ001-BP-LG	N	0,00	A-1	47 674,35	2,67	F	Taux fixe à 3,64 %	3,630	16 191,71	2 105,37	0,00
EJ002-CM-LG	N	0,00	A-1	35 671,64	1,91	F	Taux fixe à 4,83 %	4,820	16 591,63	2 226,81	0,00
EJ003-BP-SGDP	N	0,00	A-1	57 062,84	4,83	F	Taux fixe à 2,78 %	2,770	10 494,40	1 769,32	0,00
EJ004-CE-SGDP	N	0,00	A-1	26 250,00	7,32	F	Taux fixe à 5,26 %	5,250	3 500,00	1 495,81	0,00
EJ005-CF-SGDP	N	0,00	A-1	101 978,01	7,03	F	Taux fixe à 5,1 %	5,170	14 065,96	5 743,38	0,00
EJ007-CA-NLD	N	0,00	A-1	65 136,92	6,41	F	Taux fixe à 1,73 %	1,730	9 388,12	1 228,60	0,00
EJ008-CA-LCA	N	0,00	A-1	5 000,00	0,21	F	Taux fixe à 3,75 %	3,750	20 000,00	656,26	0,00
											7,81

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
EJ010-CM-LCA	N	0,00	A-1	8 244,18	0,91	F	Taux fixe à 3,18 %	3,170	7 987,03	421,53	0,00	21,85
EJ011-CM-LCA	N	0,00	A-1	4 148,28	0,91	F	Taux fixe à 3,28 %	3,270	4 014,97	218,71	0,00	11,34
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		15 047,00					6 642,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		15 047,00					6 642,00	0,00	0,00	0,00
218500544-1	N	0,00	A-1	13 284,00	1,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 642,00	0,00	0,00	0,00
248500530-7	N	0,00	A-1	1 763,00	1,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 844 265,35					537 287,40	80 228,97	0,00	17 301,92

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 844 265,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)																	
Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt.		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice		
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)		Type (11)	Montant (12)		Intérêts (13)	Capital
Total des dépenses au c/ 166					0,00												
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/ 166					0,00									0,00			
Refinancement de dette (4)						0,00								0,00	0,00		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quité.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quité.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																							
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (5)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)							
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de ren- taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital				
																				Contrat initial		Contrat renégocié	
Total														0,00	0,00		0,00	0,00					

- (1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
- (2) Taux à la date de renégociation.
- (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
- (5) Nominal à la date de renégociation.
- (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661 11 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES		IV
B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)			
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		2023-11-23
Catégories de biens amortis		Durée (en années)	
L	202 Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	22/11/2023
L	2031 Frais d'études, de recherches et de développement	5	23/11/2023
L	2033 Frais d'insertion non suivis de réalisation	3	23/11/2023
L	20421 Subvention équipement aux organismes publics	15	23/11/2023
L	20422 Subvention équipement aux personnes de droits privés	5	23/11/2023
L	2041583 Subvention équipement - Projets infrastructures	30	23/11/2023
L	2051 Logiciel métiers, licences, brevets	2	23/11/2023
L	2111 Terrains	0	23/11/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	23/11/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	23/11/2023
L	21321 Bâtiments privés - Immeubles de rapports	30	23/11/2023
L	21328 Bâtiments privés - Autres bâtiments privés	30	23/11/2023
L	21351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	15	23/11/2023
L	21352 Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	15	23/11/2023
L	2138 Autres constructions	10	23/11/2023
L	2151 Réseaux de voirie	0	23/11/2023
L	2152 Installations de voirie	0	23/11/2023
L	21568 Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	23/11/2023
L	215738 Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	15	23/11/2023
L	2158 Autres agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	15	23/11/2023
L	2161 Biens historiques e-culturels immobiliers	0	23/11/2023
L	2162 Biens historiques e-culturels mobiliers	0	23/11/2023
L	2181 Installations générales, agencements, aménagements divers	20	23/11/2023
L	21828 Matériel de transport	7	23/11/2023
L	21831 Matériel informatique scolaire	5	23/11/2023
L	21838 Autre matériel informatique	5	23/11/2023
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire / autres	10	23/11/2023
L	21848 Autres matériels de bureau et mobilier	10	23/11/2023
L	2185 Matériel de téléphonie	5	23/11/2023
L	2186 Cheptel	12	23/11/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	23/11/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	21711 Terrains nus	23/11/2023
L	21712 Terrains de voirie	23/11/2023
L	21721 Plantations d'arbres et d'arbustes	23/11/2023
L	217321 Bâtiments privés immeubles de rapport	23/11/2023
L	217328 Autres bâtiments privés	23/11/2023
L	21735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	23/11/2023
L	21738 Autres constructions	23/11/2023
L	21751 Réseaux de voirie	23/11/2023
L	21752 Installations de voirie	23/11/2023
L	217568 Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	23/11/2023
L	217572 Matériel technique scolaire	23/11/2023
L	217573 Matériel et outillage de voirie	23/11/2023
L	2175731 Matériel roulant	23/11/2023
L	2175738 Autres matériel et outillage de voirie	23/11/2023
L	217578 Autres matériel technique	23/11/2023
L	21758 Autres installations, matériel et outillage techniques	23/11/2023
L	21761 Biens historiques e-culturels immobiliers	23/11/2023
L	21762 Biens historiques e-culturels mobiliers	23/11/2023
L	21781 Installations générales, matériel et outillage techniques	23/11/2023
L	217828 Autre matériel de transport	23/11/2023
L	217831 Matériel de transport	23/11/2023
L	217838 Autres matériel informatique	23/11/2023
L	217841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	23/11/2023
L	217848 Autres matériels de bureau et mobilier	23/11/2023
L	21785 Matériel de téléphone	23/11/2023

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES		B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N						
Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N	
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
		A	B	C	D = A + B - C	
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00		0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00		0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00		0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00		0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00		0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00		0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00		0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00		0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00		0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00		0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00		0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00		0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00		0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)													
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-TOTAL													
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
Sous-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	1 572 139,27	
Personnes de droit privé	1 318 014,23	
Associations	1 107 186,48	
ADMR COEX	1 216,00	
ADMR DE LANDERONDE	2 365,00	
ADMR DE SAINTE FLAIVE DES LOUPS	4 206,00	
ADMR LA MOTHE ACHARD	8 123,00	
ADMR SAINT JULIEN DES LANDES	2 985,00	
AMICALE LAIQUE - ECOLE PUBLIQUE	3 104,00	
AMICALE LAIQUE BEAULIEU SOUS LA	3 280,00	
AMICALE LAIQUE ECOLE PUBLIQUE NIEUL LE DOLENT	200,00	
AMICALE LAIQUE SECTION ECOLE LA MOTHE ACHARD	200,00	
APE - ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE LE GIROUARD	200,00	
APEL - LA CROIX DES VIGNES PARENTS ELEVES - BEAULIEU SOUS L	200,00	
APEL DE MARTINET SAINT JOSEPH	200,00	
APEL ECOLE PRIMAIRE STE MARIE SAINT JULIEN DES LANDES	3 588,00	
APEL ECOLE PRIVEE LA SOURCE	3 556,00	
APEL ECOLE SAINT PIERRE NIEUL LE DOLENT	3 016,00	
APEL NOTRE DAME DE L'AUZANCE	1 850,00	
APEL SAINTE FLAIVE DES LOUPS ECOLE PRIVEE L'ENVOL	200,00	
APEL SAINTE MARIE LA MOTHE ACHARD	3 918,00	
APEPEV ST GEORGES DE POINTINDOUX	200,00	
APLSA MAISON MEDICALE	11 415,00	
ASSOC BIGACHAMO	800,00	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DES ACHARDS	810,00	
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VENDEE	1 488,00	
CONTACT ASSOCIATION INTERMEDIA	10 000,00	
ECOLE PRIMAIRE PAUL EMILE VICTOR COOP SCOLAIRE OCE VENDEE	1 562,00	
ECOLE PUBLIQUE AIME CESAIRE OCE VENDEE AD 110 -LA CHAPELLE H	1 824,00	
ECOLE PUBLIQUE LE PRE AUX OISEAU LA MOTHE ACHARD	3 982,00	
ECOLE PUBLIQUE LES PTITS LOUPS OCE VENDEE AD 47 -COOPERATIVE SC	2 904,00	
ECOLE PUBLIQUE SAINT JULIEN DES	200,00	
FAMILLES RURALES MARTINET	53 824,48	
FAMILLES RURALES NIEUL LE DOLENT	66 512,00	
FAMILLES RURALES ST JULIEN DES L	74 288,00	
FCPE - SAINTE FLAIVE DES LOUPS	200,00	
L'OUTIL EN MAIN	20 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA MIF	1 200,00	
MISSION LOCALE DU PAYS YONNAIS	20 752,00	
OCCE - ECOLE PUBLIQUE HENRI ROCA COMPTE VERSEMENT RASED	2 298,00	
OCCE VENDEE - AD 006 COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE SJD	1 634,00	
OCCE VENDEE COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE - LE GIROUARD	1 254,00	
OGEC BEAULIEU SOUS LA ROCHE LA CROIX DES VIGNES	74 942,00	
OGEC LA CHAPELLE ACHARD ECOLE LA SOURCE	112 320,00	
OGEC LA CHAPELLE HERMIER SAINT PIERRE	43 978,00	
OGEC LA MOTHE ACHARD	121 680,00	
OGEC MARTINET	83 846,00	
OGEC NIEUL LE DOLENT SAINT PIERRE	89 280,00	
OGEC SAINT ELME	2 160,00	
OGEC SAINT GEORGES DE POINTINDOU	54 000,00	
OGEC SAINT JULIEN DES LANDES	110 880,00	
OGEC SAINTE FLAIVE DES LOUPS L ENVOL	92 008,00	
RASED - OCE VENDEE SABLES D'OLONNE	1 584,00	
RASED AIZENAY - BELLEVIGNY	154,00	
ROCK A BLOCK	800,00	
Entreprises	25 786,00	
ESPRIT PERCHE	1 200,00	
INITIATIVES NORD OUEST VENDEE	23 586,00	
PHARMACIE DES ACHARDS DUMOULIN	1 000,00	
Persones physiques	185 041,75	
ANDREAU PASCAL	200,00	
BABIN GILLES	750,00	
BARBEAU CATHERINE	200,00	
BARRAUD BRIGITTE	200,00	
BAUDOUIN VANESSA	200,00	
BELLEAU JEAN FRANCOIS	207,97	
BERNARD FLORENT ET MORTIER AUDREY	200,00	
BERNARD PAUL	200,00	
BERRIAU NICOLAS	200,00	
BIBARD FREDERIC	750,00	
BIRAUD SALOME	410,00	
BLAIN LAETITIA	2 100,00	
BLAINEAU SABRINA	200,00	
BLANDINEAU EMILIE	200,00	
BLAY CAROLINE	200,00	
BLAY LAETITIA	200,00	
BLETEAU BERTIN JEAN YVES	3 092,00	
BLUSSEAU JEAN YVES	500,00	
BOIRE SANDRINE	2 250,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BONNAUD ARMAND	5 000,00	
BOUARD PAUL	500,00	
BOUBE CHRISTEL	200,00	
BOUCONNET PATRICK	500,00	
BOUIER HERITEAU SONIA	200,00	
BOURMAUD MADELEINE	500,00	
BOURON MIREILLE	200,00	
BOURON PATRICE	200,00	
BOUTIN CINDY	200,00	
BOYER GWENDOLINE	3 105,00	
BREARD SYLVAIN	1 750,00	
BRODIN PATRICE	200,00	
BROSSARD GERARD	5 000,00	
BUET MARTINE	200,00	
BURNELEAU NOEMIE	124,75	
CADOT CLAIRE	6 640,00	
CENNAMO ANTHONY	500,00	
CHAIGNE CATHERINE SERGE	200,00	
CHAIGNE FABIENNE	200,00	
CHAIGNEAUD BRIGITTE	200,00	
CHAILLOT ALBERT	200,00	
CHAILLOT GERARD	199,20	
CHAILLOT LAURENT	200,00	
CHAILLOU ELODIE	194,85	
CHARIE ALEXANDRE COSSEC EMMANUELLE	200,00	
CHARIER LUCIE	200,00	
CHEVALIER CONSTANCE	10 000,00	
CHEVILLON ANNE-MARIE	149,75	
CHEVILLON GABRIEL MARI	500,00	
CHIFFOLEAU JANINE	200,00	
CHIFFOLEAU MARLENE	200,00	
CHIRON BERNARD	500,00	
COCARD JEAN LUC	2 400,00	
COLLIAUX ERIC CORINNE	200,00	
COLLIGNON ANTHONY	1 000,00	
CORBONNOIS OLIVIER JACQUELINE	200,00	
COUGNAUD CHARLOTTE	174,75	
COUSIN MARCEL	500,00	
CREPEAU JEANNINE	500,00	
CROSTE JULIEN	69,75	
DANIEAU ERIC	500,00	
DARQUES DAMIEN	200,00	
DELACOURT LIONEL	200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DELAIRE MARIE REINE	500,00	
DELAPRE GUY	2 500,00	
DIRR-LAMBERT SÉBASTIEN	200,00	
DOUILLARD PHILIPPE	200,00	
DRAPIER MYRIAM	200,00	
DUBIEF OLIVIER	200,00	
DUBOIS VALERIE	2 500,00	
ELINEAU DIDIER	200,00	
ELINEAU MAURICE	200,00	
FACQUEUR JEAN-FRANCOIS	1 500,00	
FAVREAU BERNARD	200,00	
FERDINAND PATRICK	199,75	
FLABEL MARTINE	57,47	
FRAUD JEAN	200,00	
FUMOIEAU NATHALIE	200,00	
GABORIEAU LIONEL	500,00	
GARANDEAU JACKIE	500,00	
GARANDEAU JOEL	3 977,14	
GARAT CECILE	200,00	
GARRACHE HASSE	1 250,00	
GAUVRIT VANESSA	1 000,00	
GILBERT JEAN-MICHEL	200,00	
GOUGEON LOIC	200,00	
GRAIZEAU MADELEINE	200,00	
GRATREAU GABRIELLE	200,00	
GRIT LOUIS CLAUDINE	500,00	
GROLIER JEAN PAUL	500,00	
GROSSIN GISELE	1 500,00	
GUET JEAN PAUL	5 000,00	
GUIGNARD MATHIEU ET ANNE-SOPHIE	200,00	
GUILBAUD BEATRICE	200,00	
GUILBAUD GASTON	500,00	
GUIOCHET ANNE	750,00	
HAMBERS JEROME SANDRINE	122,50	
HAMEL FRANCOISE	578,59	
HAURIEZ ALAIN	750,00	
HERBRETEAU ROSALIE	200,00	
HILLAIRET ELIANE	500,00	
HILLERTEAU JACQUES	757,98	
HONORE KEVIN	750,00	
HUET PATRICK	200,00	
HUMEAU NATHALIE	500,00	
HUSSON MAEVA	1 250,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HUTEAU ETIENNE	200,00	
JADEAU DOMINIQUE	200,00	
JOANNARD SYLVAIN	500,00	
JOUBERT FREDERIC	200,00	
JOURDAIN GERARD MONIQUE	200,00	
JOURNADE CHRISTINE	133,56	
LAIDET PASCAL	200,00	
LAMBIN KATIA	200,00	
LEFORT GILLES	200,00	
LEFORT MARCEL	688,10	
LESAGE AUDE	199,75	
LHOMMEAU GERARD	200,00	
LOGEAS MICKAEL	200,00	
LOPES COELHO MYRIANNE	200,00	
LUCAS SEBASTIEN	381,46	
MACONNERIE YVES	1 000,00	
MARIONNEAU HUGUETTE	500,00	
MAROLLEAU VIRGINE	477,50	
MARSALLON ERIC	187,49	
MERCIER FRANCOISE	1 400,00	
MERIEAU PAULIN	5 000,00	
MICHON BERNARD	500,00	
ML VYNARSKIEGO SONIA	1 960,00	
MOINARDEAU VALENTIN BLIN MARINE	1 500,00	
MOREAU ANTOINETTE	200,00	
MORIN MIREILLE	2 250,00	
MORNET JEAN	1 000,00	
MORNET LEOPOLD	3 150,00	
MUNAUT CELINE	300,00	
MUNSTER ETIENNE	5 000,00	
ONILLON MICKAEL	200,00	
PAJOT PATRICIA	200,00	
PALKA MARINE	120,29	
PAQUEREAU RACHEL	300,00	
PATEAU TRISTAN	390,00	
PEROCHEAU NICOLAS	200,00	
PERRAUD CHRISTELLE	326,97	
PERRIN GILLES	500,00	
PERROCHEAU ALCIME	4 085,00	
PHILIPPE HELENE	2 500,00	
PICHON CECILE	200,00	
PINEL XAVIER	174,75	
PIRAO JEANNE	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PROUTEAU DENIS	200,00	
PROUTEAU MARYVONNE	200,00	
PROUTEAU ROSE MARIE	2 500,00	
QUILLAUD ISABELLE	750,00	
RABILLER MICHEL	200,00	
RAFIN LOUIS	2 250,00	
RAMEAUX JACKY	172,37	
RASSINOUX BERNARD	200,00	
RETAIL FABRICE	200,00	
RETUREAU ANGIE	546,00	
REVERSEAU ANNIE	200,00	
RICHARD MARIE NOELLE	750,00	
RIGAGNEAU MARTINE	2 800,00	
ROBIN DANIEL	500,00	
ROBIN NOEL ET JANNICK	2 500,00	
ROUSSEAU MARIE	200,00	
ROY YANNICK	4 400,00	
SACHOT DANIEL	500,00	
SALAUD GUY	200,00	
SAPORTO BRIGITTE	200,00	
SECHET BRUNO	8 575,00	
SERGEANT JOSE	7 950,00	
SIMEON CLAUDIE	292,28	
SIMON FLAVIE	520,00	
SIMON MICHEL	200,00	
SIMONNEAU JEAN LUC	2 947,00	
SIRAUDIN VALENTIN	750,00	
TESSON OLIVIER	200,00	
THERACHE PATRICK	200,00	
THOUZEAU ANDRE	10 282,00	
TOUGERON JEREMIE	200,00	
TRIBALLEAU RENE	200,00	
VENTURINI XAVIER	500,00	
VERDON SABRINA	131,06	
VINCENT CEDRIC	200,00	
VRIGNAUD SEVERINE	200,00	
VRIGNON ADRIEN	164,97	
WALSH DE SERRANT LISE	500,00	
YARROUDH-FEURION LOUIS	4 500,00	
	124,75	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	254 125,04	
Etat	3 321,28	

Nom des bénéficiaires		Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TRESORERIE PAYS YONNAIS ET ESSAR MUNICIPALE		3 321,28	
Régions		15 000,00	
ADACOCOPA		15 000,00	
Départements		0,00	
Communes		14 836,48	
LA ROCHE SUR YON MAIRIE DE LA ROCHE SUR YON		2 135,18	
MAIRIE APREMONT		1 977,10	
MAIRIE DE CHALLANS		825,00	
MAIRIE DE MOUTIERS LES MAUXFAITS		678,00	
MAIRIE LA CHAPELLE HERMIER		9 221,20	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPCI,...)		216 967,28	
GDON LA MOTHE ACHARD		65 000,00	
SYDEV		151 967,28	
Autres		4 000,00	
CAF 85		4 000,00	

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES		B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
(2) Numéro à 9 chiffres.
(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		B9

GRADES OU EMPLOIS (1)		CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
			EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)			1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)			36,00	6,00	42,00	41,00	1,00	42,00
Adjoint administratif territorial	C		11,00	5,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C		2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent contractuel	C		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal	A		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)			39,00	30,00	69,00	68,00	1,00	69,00
Adjoint technique territorial	C		16,00	17,00	33,00	33,00	0,00	33,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C		1,00	8,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C		3,00	3,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent contractuel	C		0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C		2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur hors classe	A		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 1ère classe	B		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3,00	3,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur territorial des A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		18,00	18,00	36,00	35,00	1,00	36,00
Adjoint territorial d'animation	C	7,00	16,00	23,00	23,00	0,00	23,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	2,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent contractuel	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		103,00	57,00	160,00	156,00	4,00	160,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également complétés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

$$ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
TOTAL GENERAL				0,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moût du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-8-1* : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-3 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
343-1-343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, peisonsas en situation de handicap (CGFP art. L320 et L.352).
333-1-333-10 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget annexe	Assainissement	01/01/2010	13/01/2010	24850053000105	SPIC	oui
Budget annexe	Centre aquatique	20/06/2012	20/06/2012	24850053000121	SPA	oui
Budget annexe	Ordures ménagères	01/01/2013	19/12/2012	24850053000139	SPIC	non
Budget annexe	Zones d'activités	01/01/2014	18/12/2013	24850053000147	SPA	oui
Régie à seule autonomie financière	Office de tourisme	01/01/2014	27/11/2013	24850053000154	SPA	non
Budget annexe	SPANC	01/11/2014	17/09/2014	24850053000170	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES		B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			2 642 458,54	53 518,00	
Acquisitions à titre onéreux			2 972 151,59	53 518,00	
19/01/2024	SUBVENTION ANC 2022 - DOSSIER MORNET LEOPOLD	202301-2042-SPAN-0647	3 150,00	0,00	5
23/01/2024	SUBVENTION OPAH GUIOCHET ANNE	202401-2042-HAB-0003	750,00	0,00	5
23/01/2024	SUBVENTION OPAH PIRAO JEANNE	202401-2042-HAB-0004	1 000,00	0,00	5
23/01/2024	SUBVENTION OPAH M. DANIEAU ERIC	202401-2042-HAB-0005	500,00	0,00	5
23/01/2024	SUBVENTION PTRE ROY YANNICK	202401-2042-HAB-0006	4 400,00	0,00	5
23/01/2024	BONUS VÉLO FRAUD JEAN	202401-2042-MOB-0001	200,00	0,00	1
23/01/2024	BONUS VÉLO CROSTE JULIEN	202401-2042-MOB-0002	69,75	0,00	1
26/01/2024	AFG - CHARIOT PROFESSIONNEL	202401-2188-AFG-0008	357,42	0,00	1
26/01/2024	COM - PUPITRE DE CONFERENCE	202401-2188-COM-0007	689,28	0,00	10
31/01/2024	BORNES WIFI POINT D'ACCES TYPE 1:INFRIEUR 300MB/S	202401-2183-TIC-0012	8 684,10	1 616,00	5
31/01/2024	EPS - ARMOIRES DE RANGEMENT + BARRES AMOVIBLES	202401-2188-EPS-0010	804,96	0,00	10
01/02/2024	BC N°23-01 -VOIRIE_SF DL_ROUTE-DE-LACHAPELLE	202401-2171-VOIR-0020	134 451,44	0,00	0
02/02/2024	MODIFICATIONS PLUIH	202401-202-URBA-0021	2 940,00	0,00	10
02/02/2024	REMP LAC. DISPOSITIF D'APPEL PRIORITAIRE POMPIERS	202401-2135-BATI-0022	1 448,68	88,00	15
02/02/2024	TRAVAUX VOIRIE SF DL ANNEE 2024	202401-2171-VOIR-0024	15 643,15	0,00	0
07/02/2024	MA HAIE BOCAGERE	202401-2042-DPRE-0031	300,00	0,00	1
07/02/2024	OP 96 - AMENAGEMENT ECHANGEUR ZA LMA	202401-2171-MOB-0028	1 252 505,45	0,00	0
08/02/2024	BONUS VÉLO BOURON ISABELLE	202401-2042-MOB-0034	200,00	0,00	1
08/02/2024	BONUS VÉLO M. HUET PATRICK	202401-2042-MOB-0036	200,00	0,00	1
08/02/2024	BONUS VÉLO MARSSALLON ERIC	202401-2042-MOB-0037	187,49	0,00	1
08/02/2024	BONUS VÉLO HERRETEAU ROSAIE	202401-2042-MOB-0038	200,00	0,00	1
08/02/2024	BONUS VÉLO PEROCHEAU NICOLAS	202401-2042-MOB-0039	200,00	0,00	1
08/02/2024	BONUS VÉLO LAMBIN KATIA	202401-2042-MOB-0040	200,00	0,00	1
12/02/2024	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS461C-EM	202401-2157-VOIR-0041	1 050,00	62,00	15
19/02/2024	LICENCE SERVEUR SYSTEME DE SAUVEGARDE SUR BANDE	202401-2051-TIC-0048	1 512,00	0,00	2
19/02/2024	AIRE GDV - REMISE EN ETAT INSTALLATIONS ELEC	202401-2128-VOIR-0051	10 741,86	0,00	15
19/02/2024	12 PC ECOLES RECONDITIONNES - PORTABLE LENOVO T580	202401-2183-ECOL-0047	8 625,60	1 495,00	5
20/02/2024	ACQUISITION SYSTEME DE SAUVEGARDE SUR BANDE	202401-2183-TIC-0049	19 800,00	3 432,00	5
20/02/2024	ALSH - BSLR - ASPIRATEUR P11 WD	202401-2188-ALSH-0056	309,89	0,00	1
20/02/2024	ECOLE LCH - ASPIRATEUR POUSSIERE + SACS	202401-2188-ECOL-0055	156,46	0,00	1
20/02/2024	RS BSLR - TRANCHEUR A PAIN 350L	202401-2188-RS-0053	137,92	0,00	1
20/02/2024	RS - SF DL - POMPE BOUCLAGE	202401-2188-RS-0054	795,71	0,00	10
21/02/2024	SUBVENTION ANC 2023 - DOSSIER BOIRE SANDRINE	202401-2042-SPAN-0060	2 250,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/02/2024	DCP 1610W/NON 32MB 20PPM A4 - RS	202401-2183-RS-0059	146,23	0,00	1
23/02/2024	ALSH LMA - PROLONGEMENT CLOTURE GRILLAGE	202401-2135-ALSH-0065	265,80	0,00	1
23/02/2024	FOURNITURE ET POSE DE BOXS VELOS	202401-2157-MOB-0062	5 642,40	321,00	15
23/02/2024	CARTE SWITCH RECONDITIONNEE 8 PORTS 1G/10GBE SFP	202401-2183-TIC-0066	617,40	105,00	5
29/02/2024	SUBVENTION PTRE M. SERGENT JOSÉ	202401-2042-HAB-0068	7 950,00	0,00	5
29/02/2024	SUBVENTION OPAH GAUVRIT VANESSA	202401-2042-HAB-0069	1 000,00	0,00	5
29/02/2024	SUBVENTION OPAH GARANDEAU JACKIE	202401-2042-HAB-0070	500,00	0,00	5
29/02/2024	SUBVENTION OPAH MME CREPEAU JEANNINE	202401-2042-HAB-0071	500,00	0,00	5
29/02/2024	SUBVENTION OPAH BLUSSEAU JEAN-YVES	202401-2042-HAB-0072	500,00	0,00	5
04/03/2024	SUBVENTION OPAH MICHON BERNARD	202401-2042-HAB-0073	500,00	0,00	5
04/03/2024	SUBVENTION OPAH MORNET JEAN	202401-2042-HAB-0074	1 000,00	0,00	5
04/03/2024	SUBVENTION PTRE PICHON CÉCILE	202401-2042-HAB-0075	200,00	0,00	1
04/03/2024	SUBVENTION PTRE GARANDEAU JOEL	202401-2042-HAB-0076	3 977,14	0,00	5
04/03/2024	SUBVENTION OPAH M. ROBIN DANIEL	202401-2042-HAB-0077	500,00	0,00	5
08/03/2024	BONUS VÉLO REVERSEAU ANNIE	2024012042MOB0080	200,00	0,00	1
08/03/2024	BONUS VÉLO CHAUVET BURNELEAU NOÉMIE	2024012042MOB0082	124,75	0,00	1
08/03/2024	BONUS VÉLO BARRAUD BRIGITTE	2024012042MOB0083	200,00	0,00	1
08/03/2024	BONUS VÉLO LOGEAIS MICHAEL	2024012042MOB0084	200,00	0,00	1
08/03/2024	BONUS VÉLO YARROUDH-FEURION LOUIS	2024012042SPANO085	124,75	0,00	1
11/03/2024	SUBVENTION ANC 2023 - DOSSIER MORIN DIDIER ET MIRE	2024012051TIC0087	2 250,00	0,00	5
12/03/2024	INOVAGORA - REALISATION DU SITE INTRANET (2024012051TIC0087-1	2024012051TIC0087-1	17 994,90	7 222,00	2
12/03/2024	EPS - MATERIEL DE GYM (MATELAS+MODULE+CHEVAL=	2024012188EPS0089	2 187,67	175,00	10
14/03/2024	BC LOT3-N°23-691 - LA MOTHE-ACHARD - LA DURANDIERE	2024012171VOIR0092	2 719,68	0,00	0
20/03/2024	ECOLE - SGDP - JEUX DE COUR EXTERIEURE	202401-2188-ECOL-0079	805,66	66,00	10
20/03/2024	ECOLE SFDL - MOBILIER DIRECTION	2024012184ECOL0100	318,38	0,00	1
20/03/2024	RS SJDL - CHARLOT A GLISSIERES + GRILLE	2024012188RS0091	444,49	0,00	1
20/03/2024	RS - MATERIEL DE LIAISON POUR LIVRAISON ALSH	2024012188RS0097	1 080,72	84,00	10
20/03/2024	RS - CONTENEURS HERMETIQUES POUR LIVAISONS	2024012188RS0099	831,00	64,00	10
22/03/2024	TRES HAUT DEBIT ECHANCE 2024	2024012041TIC0101	151 967,28	3 925,00	30
26/03/2024	PREPARATION POUR POSE ABRIS DE VELOS POUR LOT	2024012157MOB0102	981,48	49,00	15
26/03/2024	MOBILITE PANNEAUX DE DEPART DE SENTIERS RANDONNEES	2024012184MOB0103	2 290,37	174,00	10
26/03/2024	FOURNITURE ET POSE D'UN CARPORT AU RS LCA	2024012173RS0105	7 700,00	0,00	0
05/04/2024	ACHAT FAUTEUIL BUREAU AEC	2024012184ACM0108	914,00	0,00	10
05/04/2024	ACCESSOIRES WEB RADIO DEVIS WOODBRASS MUSIC	2024012188ACM0112	252,00	0,00	1
05/04/2024	LATOUR GLACIERE RIGIDE AVEC ROULETTES	2024012188AL0109	279,80	0,00	1
10/04/2024	ACM LMA - ASPIRATEUR CUVE VLBERG WORX	2024012188ACM0104	189,97	0,00	1
12/04/2024	SUBV OUTIL EN MAIN	2024012042DEV0115	20 000,00	2 877,00	5
16/04/2024	SUBVENTION OPAH M. MOINARDEAU MME BLIN	2024012042HAB0129	750,00	0,00	5
16/04/2024	SUBVENTION OPAH COLLIGNON ANTHONY ET DURAND	2024012042HAB0130	1 000,00	0,00	5
16/04/2024	SUBVENTION OPAH GARRACHE HASSEN ET SOLENE	2024012042HAB0131	1 250,00	0,00	5
16/04/2024	SUBVENTION PTRE BERNARD PAUL	2024012042HAB0132	200,00	0,00	1
16/04/2024	BONUS VÉLO LEFORT GILLES	2024012042MOB0123	200,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
16/04/2024	BONUS VÉLO FAVREAU BERNARD	2024012042MOB0124	200,00	0,00	1
16/04/2024	BONUS VÉLO DIRR AUDE	2024012042MOB0125	200,00	0,00	1
16/04/2024	BONUS VÉLO COUGNAUD CHARLOTTE	2024012042MOB0126	174,75	0,00	1
16/04/2024	BONUS VÉLO BLAINEAU SABRINA	2024012042MOB0127	200,00	0,00	1
16/04/2024	BONUS VÉLO ANDREAU PASCAL	2024012042MOB0128	200,00	0,00	1
16/04/2024	ACHATS LITS ET TATAMI ACCUEIL, BSLR	2024012184ACM0117	577,52	0,00	10
16/04/2024	ACHATS LITS ET TATAMI ACCUEIL, BSLR	2024012184ACM0118	399,00	0,00	1
16/04/2024	TABLEAU BLANC EMAILLE	2024012184AU0119	122,77	0,00	1
16/04/2024	UGAP BUREAU ET FAUTEUIL, OXYJ	2024012184AU0122	565,25	40,00	10
16/04/2024	SFDL ORAPI ASPIRATEUR	2024012188ACM0120	156,46	0,00	1
16/04/2024	ASPIRATEUR ACCUEIL PERI LG	2024012188ACM0121	156,46	0,00	1
24/04/2024	1 TABLE 4 CHAISES	2024012184ACM0140	383,11	0,00	1
24/04/2024	2 TABLES - 2 DRAISIENNES - 2 TROTINETTES	2024012188ACM0136	979,24	0,00	10
24/04/2024	CHAISE	2024012188ACM0138	139,50	0,00	1
29/04/2024	ECOLE SJDL VIDEOPROJECTEUR - EB-685W	2024012183ECOL0141	1 541,28	207,00	5
02/05/2024	RS - ACHAT GASTROS LIAISON	2024012188RS0143	731,40	0,00	10
02/05/2024	RS - COMMANDE THERMAX LIAISON	2024012188RS0144	1 413,60	0,00	10
06/05/2024	EJ - LG - PEINTURE BUREAU DIRECTION	2024012173ECOL0147	1 715,70	0,00	15
06/05/2024	EJ - SFDL - BON DE COMMANDE EJ240217	2024012184ECOL0146	660,00	0,00	10
07/05/2024	TELEPHONE SAMSUNG X COVER/WORKFORCE/ADS-4300N/CROS	2024012183TIC0148	1 247,18	162,00	5
15/05/2024	EJ - LG - ELEC AMENAGEMENT BUREAU ECOLE V2	2024012184ECOL0150	2 446,54	0,00	15
15/05/2024	RS - SJDL - 1 TABLE EXTERIEUR - 4 PLATINES TABLE-	2024012188ECOL0149	1 138,18	0,00	10
15/05/2024	RS - SJDL - COMMANDE INSTRUMENTS DE MUSIQUE	2024012135SAT0152	261,00	0,00	1
21/05/2024	PS LMA - MODIFICATION D'UN CHASSIS EN OUVRANT	2024012183TIC0153	5 838,00	0,00	15
21/05/2024	ACQUISITION FIREWALL	2024012183TIC0153	16 892,04	2 102,00	5
21/05/2024	RIE - ACHAT DE 2 TABLES DE PIQUE NIQUE	2024012184BAT0154	2 210,00	0,00	10
22/05/2024	BONUS VÉLO CHAILLOT LAURENT	2024012042MOB0156	200,00	0,00	1
22/05/2024	BONUS VÉLO BOUBE CHRYSTEL	2024012042MOB0157	200,00	0,00	1
22/05/2024	BONUS VÉLO VIRIGNAUD SEVERINE	2024012042MOB0158	164,97	0,00	1
22/05/2024	BONUS VÉLO GRAZEAU MADELEINE	2024012042MOB0160	200,00	0,00	1
22/05/2024	BONUS VÉLO GARAT CÉCILE	2024012042MOB0161	200,00	0,00	1
22/05/2024	BONUS VÉLO BLANDINEAU ÉMILIE	2024012042MOB0162	200,00	0,00	1
22/05/2024	BONUS VÉLO PROUTEAU MARYVONNE	2024012042MOB0163	200,00	0,00	1
22/05/2024	BONUS VÉLO LOPES-COELHO MYRIANNE	2024012042MOB0163	200,00	0,00	1
22/05/2024	DSI - CONNECTEUR ONDE	2024012051TIC0155	2 189,33	0,00	2
23/05/2024	SUBVENTION PTRE BLAIN LAETITIA	2024012042HAB0164	2 100,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION PTRE M. SECHEZ BRUNO	2024012042HAB0165	8 575,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION OPAH BOURMAUD MADELEINE	2024012042HAB0166	500,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION OPAH CENNAMO ANTHONY	2024012042HAB0167	500,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION OPAH CHIRON BERNARD	2024012042HAB0168	500,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION OPAH HUMEAU NATHALIE	2024012042HAB0169	500,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION OPAH PB GROSSIN ANDRÉ	2024012042HAB0170	1 500,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
23/05/2024	SUBVENTION OPAH HAURIEZ ALAIN	2024012042HAB0171	750,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION OPAH MME PROUTEAU ROSE-MARIE	2024012042HAB0172	500,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION PTRE COCARD JEN-LUC	2024012042HAB0173	2 400,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION PTRE DELACOURT LIONEL	2024012042HAB0174	200,00	0,00	1
23/05/2024	SUBVENTION PTRE BOYER GWENDOLINE ET ROUX BASTI	2024012042HAB0175	3 105,00	0,00	5
23/05/2024	SUBVENTION PTRE THOUZEAU ANDRÉ	2024012042HAB0176	10 282,00	0,00	5
24/05/2024	ECHANGE PARCELLE SEGRETIN-DEGRANGE	2024012111BATT0177	594,00	0,00	0
29/05/2024	AIDE INSTALLATION TELECONSULTATION	2024012042CLSO178	1 000,00	118,00	5
06/06/2024	EJ - MART - REPARATION LAVABOS CENTRE LOISIRS DEVI	2024012173ACMO180	988,63	37,00	15
06/06/2024	ECOLE - SJDL - INSTRUMENTS DE MUSIQUE	2024012188ECCOL0179	2 329,98	132,00	10
14/06/2024	RS - SJDL - REMPLACEMENT BALLON D EAU CHAUDE	2024012135ECCOL0185	558,97	20,00	15
14/06/2024	RS - LCH - MOBILIER DE CLASSE	2024012184ECCOL0184	939,54	51,00	10
14/06/2024	EJ - SJDL - ACHAT DOME ACOUSTIQUE	2024012188ECCOL0186	6 707,06	367,00	10
18/06/2024	SUBVENTION OPAH SIRAUDIN ABRAYA	2024012042HAB0181	750,00	83,00	5
24/06/2024	PLUIH - ACCOMPAGNEMENT DEC DE PROJET MEC ZONAGE	202401202URBA0192	9 480,00	492,00	10
24/06/2024	SUBVENTION PTRE BOUIHER SONIA	2024012042HAB0193	200,00	0,00	1
24/06/2024	SUBVENTION PTRE MLYNARSKIEGO SONIA	2024012042HAB0194	1 960,00	203,00	5
24/06/2024	SUBVENTION PTRE CADOT CLAIRE	2024012042HAB0195	6 640,00	689,00	5
24/06/2024	EJ - ECOLE MARGUERITE LCA - POSE STORES OCCULTANTS	2024012173ECCOL0189	2 448,33	84,00	15
24/06/2024	EJ - ECOLE LG - CISAILLE OFFICE PRO A3	2024012188ECCOL0190	180,46	0,00	1
25/06/2024	SIG - ACQUISITION ORTHO PCRS PHASE 5	2024012051SIG0196	1 249,10	322,00	2
28/06/2024	BONUS VÉLO CHEVILLON ANNE-MARIE	2024012042MOB0197	149,75	0,00	1
28/06/2024	BONUS VÉLO BUET MARTINE	2024012042MOB0198	200,00	0,00	1
28/06/2024	BONUS VÉLO SALAUD GUY	2024012042MOB0199	200,00	0,00	1
28/06/2024	BONUS VÉLO SAPORTO BRIGITTE	2024012042MOB0200	200,00	0,00	1
28/06/2024	BONUS VÉLO DARQUES DAMIEN	2024012042MOB0201	200,00	0,00	1
28/06/2024	BONUS VÉLO GILBERT JEAN-MICHEL	2024012042MOB0202	200,00	0,00	1
08/07/2024	ACQUISITION PARCELLES ITINERAIRE CYCLABLE	2024012111MOB0206	49 108,61	0,00	0
12/07/2024	PS BSLR - AUTOMATISATION D'UN CHASSIS OUVRANT	2024012135BATT0207	5 281,51	165,00	15
18/07/2024	RS - NLD - ACHAT DE MOBILIER CHAISES ET TABLES	2024012184RS0210	4 583,35	207,00	10
18/07/2024	RS - LCA - TRANCHEUSE	2024012188RS0209	1 187,28	54,00	10
19/07/2024	SUBVENTION PTRE RABILLER MICHEL	2024012042HAB0221	200,00	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO PAJOT PATRICIA	2024012042MOB0211	200,00	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO BAUDOUIN VANESSA	2024012042MOB0212	200,00	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO JOURDAIN GÉRARD	2024012042MOB0213	200,00	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO ROUSSEAU PROUTEAU MARIE	2024012042MOB0214	200,00	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO FLABEL MARTINE	2024012042MOB0215	57,47	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO COLLIAUX ERIC	2024012042MOB0216	200,00	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO PROUTEAU DENIS	2024012042MOB0217	200,00	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO GOUGEON LOIC	2024012042MOB0218	200,00	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO CHAILLOT GÉRARD	2024012042MOB0219	199,20	0,00	1
19/07/2024	BONUS VÉLO HAMBERS SANDRINE	2024012042MOB0220	122,50	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
19/07/2024	ACQUISITION PARCELLES ITINERAIRE CYCLABLE (RAVON)	202401211MOB0222	7 530,40	0,00	0
23/07/2024	SUBVENTION ANC 2023 - DOSSIER WALSH DE SERRANT	2024012042SPAN0225	4 500,00	395,00	5
24/07/2024	EJ - RS NLD - CHANGEMENT VITRAGE	2024012173RS0230	685,99	0,00	0
24/07/2024	EJ - RS MART - TRAVAUX MENUISERIE	2024012173RS0231	1 236,00	0,00	0
24/07/2024	EJ - ECOLE BSIR - LITS SUPERPOSES X10	2024012184ECOL0226	4 392,54	191,00	10
24/07/2024	COM - LOT 1 - BIMAT POLE SANTE LES ACHARDS	2024012188BATT0223	3 295,20	144,00	10
26/07/2024	SUBVENTION OPAH ENERGIE PROUTEAU ROSE-MARIE	2024012042HAB0233	2 000,00	173,00	5
26/07/2024	UR24-00006 - SUBVENTION PTRE MERCIER ALAIN ET FRAN	2024012042HAB0236	1 400,00	121,00	5
26/07/2024	BONUS VÉLO LAIDET PASCAL	2024012042MOB0238	200,00	0,00	1
26/07/2024	BONUS VÉLO DRAPPIER MYRIAM	2024012042MOB0239	200,00	0,00	1
26/07/2024	BONUS VÉLO HUTEAU ETIENNE	2024012042MOB0240	200,00	0,00	1
31/07/2024	SUBVENTION ANC 2024 - DOSSIER ROBIN NOEL - NLD	2024012042SPAN0243	2 500,00	208,00	5
01/08/2024	BAC À HYDROCARBURES ET RÉSEAU ATTENANTS	2024012171MOB0244	5 858,21	0,00	0
05/08/2024	HONORAIRES CITTAHOVA- REVISION ACCELEREE N°7	202401202URBA0245	2 340,00	94,00	10
07/08/2024	REPARATION VOIRIE LMA 2024	2024012171VOIR0249	4 602,25	0,00	0
08/08/2024	GENDARMERIE GARAGE - TVX DE REFLECTION DECLAIRAGE	2024012135BATT0257	2 199,31	58,00	15
09/08/2024	ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE DEBROUSSAILLEUSE	2024012182VOIR0259	66 498,00	3 747,00	7
09/08/2024	EJ - LCA - HM - BIBLIOTHEQUE CLASSE DELPHINE C.	2024012184ECOL0258	499,20	0,00	1
09/08/2024	RS - LCH - HM - TABOURET	2024012184ECOL0260	110,62	0,00	1
14/08/2024	SUBVENTION ANC 2023 - DOSSIER RIGAGNEAU	2024012042SPAN0262	2 800,00	216,00	5
19/08/2024	PASSAGE M57	2024012051TTC0264	16 668,00	3 055,00	2
19/08/2024	EPSON EB-E20	2024012183ALSH0269	476,74	0,00	1
19/08/2024	WORKFORCE PRO WF 3820DWF	2024012183BIB0268	148,40	0,00	1
19/08/2024	C-PEN EXAM READER 2	2024012183ECOL0267	699,83	51,00	5
19/08/2024	TELEPHONES ROUGE DEPAEPE HD 2000 URGENCE 3 ROUGES	2024012183TTC0265	1 722,11	126,00	5
19/08/2024	SAMSUNG GALAXY XCOVER 9972021-TELE	2024012183TTC0266	984,01	72,00	5
22/08/2024	RS - NLD - RAMPE RESTAURANT SCOLAIRE	2024012173RS0271	1 950,00	46,00	15
23/08/2024	CARTE SWITCH RECONDITIONNEE 8 PORTS 1G/10GBE SF	2024012183TTC0272	332,40	0,00	1
27/08/2024	ACQUISITION D'UN TRACTEUR AGRICOLE	2024012182VOIR0273	220 800,00	10 864,00	7
28/08/2024	SUBVENTION OPAH M.BREARD SYLVAIN	2024012042HAB0274	1 750,00	120,00	5
28/08/2024	SUBVENTION OPAH PB FACQUEUR JEAN-FRANÇOIS	2024012042HAB0275	1 500,00	103,00	5
28/08/2024	SUBVENTION OPAH HONORE KEVIN	2024012042HAB0276	750,00	51,00	5
28/08/2024	SUBVENTION OPAH HUSSON MAEVA	2024012042HAB0277	1 250,00	86,00	5
28/08/2024	SUBVENTION OPAH JOANNARD SYLVAIN	2024012042HAB0278	500,00	34,00	5
28/08/2024	SUBVENTION PTRE SIMON MARIE-YVONNE	2024012042HAB0279	1 000,00	68,00	5
28/08/2024	SUBVENTION PTRE TOUGERON JÉRÉMIE	2024012042HAB0280	200,00	0,00	1
28/08/2024	SUBVENTION OPAH TRIBALLEAU RENÉ	2024012042HAB0281	200,00	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO GRATREAU GABRIELLE	2024012042MOB0282	500,00	34,00	5
28/08/2024	BONUS VÉLO BERNARD FLORENT	2024012042MOB0284	200,00	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO ELINEAU MARIE	2024012042MOB0285	200,00	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO RAMEAUX JACKY	2024012042MOB0286	172,37	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
28/08/2024	BONUS VÉLO BLAY LAETTITA	2024012042MOB0287	200,00	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO CHAILLOT ALBERT	2024012042MOB0288	200,00	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO MOREAU ANTOINETTE	2024012042MOB0289	200,00	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO ELINEAU MAURICE	2024012042MOB0290	200,00	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO CHAILLOU ELODIE	2024012042MOB0291	194,85	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO CHAIGNE FABIENNE	2024012042MOB0292	200,00	0,00	1
28/08/2024	BONUS VÉLO VENTURINI XAVIER	2024012042MOB0293	131,06	0,00	1
02/09/2024	3 VELOS 16 POUCES 4-6 ANS INUIT DECATHILOM PRO	2024012188PSR0294	475,00	0,00	1
03/09/2024	RS - NLD - TABLE MOBILE POUR COUPE PAIN	2024012184RS0297	927,66	30,00	10
03/09/2024	RS - NLD - ARMOIRE SUSPENDUE INOX	2024012184RS0298	772,50	25,00	10
03/09/2024	RS - MART - BALANCE ELECTRONIQUE	2024012188RS0296	376,21	0,00	1
03/09/2024	RS - BSLR - ARMOIRE REFRIGEREE	2024012188RS0299	2 877,90	94,00	10
05/09/2024	TRAVAUX RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2024012153AJ0301	0,00	0,00	0
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG9048WGN	2024012183ECOL0303	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG9048WD9	2024012183ECOL0304	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG9048X6F	2024012183ECOL0305	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG90967RJ	2024012183ECOL0306	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG8273FP3	2024012183ECOL0307	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG9048W9X	2024012183ECOL0308	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG9175BM7	2024012183ECOL0309	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG9121M3F	2024012183ECOL0310	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG9231MY6	2024012183ECOL0311	875,99	56,00	5
05/09/2024	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 G5-8250U - 5CG9048WD9	2024012183ECOL0312	875,97	56,00	5
05/09/2024	BSLR TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB A9+ - R9TX700J71F	2024012183TTC0302	498,71	0,00	1
09/09/2024	CASQUE SS FIL JABRA ENGAGE 65 MONO-00291068499	2024012183TTC0313	444,00	0,00	1
10/09/2024	EJ - ECOLE LMA - LOT 1 - MATERIELS MENAGE	2024012188ECOL0314	2 275,28	70,00	10
11/09/2024	SIG - ACQUISITION ORTHO PCRS PHASE 4	2024012051SIG0316	347,90	0,00	0
11/09/2024	PCRS IMAGE AJUSTEMENT GEOFTT - SIG	2024012051SIG0317	43,54	0,00	0
11/09/2024	SALLE SOCIO LGR - KIT GSM	2024012183TTC0318	672,00	41,00	5
16/09/2024	SUBVENTION OPAH VIRIGNON ADRIEN	2024012042HAB0319	500,00	29,00	5
16/09/2024	SUBVENTION PTRE THERACHE PATRICK	2024012042HAB0320	200,00	0,00	1
16/09/2024	SUBVENTION OPAH HILLAIRET ELIANE	2024012042HAB0321	500,00	29,00	5
19/09/2024	EJ - ECOLE BSLR - REPARATION PREAU ECOLE GOSCINNY	2024012173ECCOL0322	880,99	0,00	0
23/09/2024	SAMSUNG GALAXY XCOVER 5 E 4/64 NOIR - R58WC075Q6T	2024012183TTC0323	308,45	0,00	1
23/09/2024	SAMSUNG GALAXY XCOVER 5 E 4/64 NOIR - R58WC0816FJ	2024012183TTC0324	308,45	0,00	1
23/09/2024	SAMSUNG GALAXY XCOVER 5 E 4/64 NOIR - R58WC075PRD	2024012183TTC0325	308,45	0,00	1
23/09/2024	SAMSUNG GALAXY XCOVER 5 E 4/64 NOIR - R58WC0819LF	2024012183TTC0326	308,45	0,00	1
23/09/2024	SAMSUNG GALAXY A25 5G 128GB BLUE - RZCX51A7D7X	2024012183TTC0327	324,27	0,00	1
24/09/2024	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR PAC DU SIEGE CCPA	2024012135BATI0329	7 049,00	126,00	15
24/09/2024	REPARATION POMPE A CHALEUR LENNOX DU SIEGE CCPA	2024012135BATI0330	25 407,44	456,00	15
24/09/2024	DIFFUSION SS FIL VP MA LMA - KIT EMETTEUR/RECEPTEU	2024012183TTC0328	496,80	0,00	1
25/09/2024	SUBVENTION PTRE L'HOMMEAU GÉRARD ET ROCHER ANAIS	2024012042HAB0331	200,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
25/09/2024	SUBVENTION PTRE JOUBERT FREDERIC	2024012042HAB0332	200,00	0,00	1
01/10/2024	EJ - ECOLE LG - ACHAT MOBILIER BUREAU DIRECTRICE	2024012184ECOL0334	1 826,23	45,00	10
01/10/2024	RPE - COMMANDE WESCO INVESTISSEMENT	2024012188RPE0333	1 500,67	0,00	1
02/10/2024	SUBVENTION ANC 2024 - DOSSIER BROSSARD GERARD	2024012042SPAN0336	5 000,00	247,00	5
02/10/2024	EJ - AJ OKLM - CONSOLE	2024012188AJ0335	188,93	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO CHARÉ ALEXANDRE	2024012042MOB0337	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO BOURON MIREILLE	2024012042MOB0338	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO TESSON OLIVIER	2024012042MOB0339	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO DOUILLARD PHILIPPE	2024012042MOB0340	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO DUBIEF OLIVIER	2024012042MOB0341	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO BRODIN PATRICE	2024012042MOB0342	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO PINEL XAVIER	2024012042MOB0343	174,75	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO LESAGE AUDE	2024012042MOB0344	199,75	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO RASSINOUX BERNARD	2024012042MOB0345	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO GUILBAUD BÉATRICE	2024012042MOB0346	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO FUMOLEAU NATHALIE	2024012042MOB0348	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO CORBONNOIS JACQUELINE	2024012042MOB0349	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO RETAIL FABRICE	2024012042MOB0350	200,00	0,00	1
03/10/2024	BONUS VÉLO CHAIGNE SERGE	2024012042MOB0351	200,00	0,00	1
04/10/2024	BIB - COMMUTATEUR RESEAU - G1SA33V002338	2024012183BIB0352	1 346,40	65,00	5
04/10/2024	BIB - COMMUTATEUR RESEAU - G1SA33V003655	2024012183BIB0353	1 346,40	65,00	5
07/10/2024	IMPLANTATION SIGNALISATION GRP BOCAGE ET LITTORAL	2024012184MOB0354	500,00	11,00	10
09/10/2024	CIBOULE_LA BONNETIERE_BURNEAU_ABREUVOIR	2024012172GEMA0357	7 260,00	0,00	0
09/10/2024	CIBOULE_LA BONNETIERE_BURNEAU_ABREUVOIR	2024012172GEMA0358	2 604,96	0,00	0
09/10/2024	VESTAIRE ATELIER ESPACE VERT - REF N° J03162H	2024012184VOIR0359	295,97	0,00	1
17/10/2024	SUBVENTION ANC 2024 - DUBOIS VALERIE	2024012042SPAN0360	2 500,00	102,00	5
18/10/2024	FDS DE CONCOURS CTR MISE AUX NORMES MAIRIE	2024012041FIN0363	4 610,60	62,00	15
18/10/2024	SUBVENTION PTRE CHEVALIER CONSTANCE	2024012042HAB0364	10 000,00	405,00	5
18/10/2024	SUBVENTION OPAH GUILBAUD GASTON	2024012042HAB0365	500,00	20,00	5
18/10/2024	SUBVENTION PTRE BOUCONTET PATRICK	2024012042HAB0366	500,00	20,00	5
18/10/2024	SUBVENTION OPAH BABIN GILLES	2024012042HAB0367	750,00	30,00	5
18/10/2024	TRAVAUX D'ELECTRICITE CAMERA - ZONE FRANCE SERVICE	2024012131ZONE0361	746,66	0,00	0
18/10/2024	CLOTURE BIDALIERE_AUZANCE	2024012172GEMA0362	234,00	0,00	0
18/10/2024	TIC EG S.J.D. - VIDEOPROJCTEUR OPTOMA FHD	2024012183ECOL0369	1 709,23	69,00	5
18/10/2024	CHARIOT PLIANT POUR LE SERVICE INFORMATIQUE	2024012188ECOL0368	180,35	0,00	1
28/10/2024	COM - 6 PANNEAUX DIBOND LA CCPA	2024012188COM0371	300,00	0,00	1
04/11/2024	SUBVENTION PTRE JADEAU DOMINIQUE	2024012042HAB0375	200,00	0,00	1
04/11/2024	SUBVENTION OPAH MARIONNEAU HUGUETTE	2024012042HAB0376	500,00	16,00	5
04/11/2024	SUBVENTIOON OPAH CHEVILLON GABRIEL	2024012042HAB0377	500,00	16,00	5
04/11/2024	SUBVENTION OPAH DELAIRE MARIE REINE	2024012042HAB0378	500,00	16,00	5
07/11/2024	SUBVENTION ANC 2024 - DOSSIER PHILIPPE HELENE	2024012042SPAN0380	2 500,00	75,00	5
07/11/2024	SUBVENTION ANC 2024 - 10683 PERROCHEAU ALCIME -	2024012042SPAN0381	4 085,00	122,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
07/11/2024	ETUDE ET DEPLACEMENT DE 5 CANDELABRES	2024012171MOB0379	4 092,00	0,00	0
07/11/2024	AFG - COMMANDE PRÉSENTOIR ACCUEIL_SEPTEMBRE 2024	2024012184AFG0383	292,08	0,00	1
12/11/2024	SUBVENTION PTRE ONILLON MICKAEL	2024012042HAB0385	200,00	0,00	1
12/11/2024	SUBVENTION PTRE BERRIAU ET BESSON	2024012042HAB0386	200,00	0,00	1
12/11/2024	SOLUTION DE BASTON (PAM)	2024012051TTC0384	19 266,00	1 311,00	2
14/11/2024	SUBVENTION ANC 2024 - 11774 MUNSTER MARIE-ROSE	2024012042SPAN0389	5 000,00	130,00	5
14/11/2024	PS LMA - REFECTON ETANCHETTE MURS RIDEAUX	2024012135BAT10390	3 499,20	30,00	15
15/11/2024	LIASON CYCLABLE - PLANTATIONS ZA-GARE	2024012171MOB0393	586,44	0,00	0
15/11/2024	COM - 2 APPAREILS PHOTO	2024012188COM0392	1 656,20	21,00	10
18/11/2024	PHARMACIE NIEUL LE DOLENT - BORNE TELECONSULTATION	2024012042CLSO395	0,00	23,00	5
18/11/2024	EJ - RS MART - SECHE LINGE	2024012188RS0394	699,00	8,00	10
19/11/2024	REFECTION PARKING FS	2024012171VOIR0397	0,00	0,00	0
20/11/2024	PLUJH - CONSTITUTION DU RAPPORT MODIFICATION N°2	202401202URBA0398	3 120,00	35,00	10
20/11/2024	SUBVENTION OPAH COUSIN MARCEL	2024012042HAB0399	500,00	11,00	5
20/11/2024	SUBVENTION OPAH GABORIEAU LIONEL	2024012042HAB0400	500,00	11,00	5
20/11/2024	SUBVENTION OPAH BIBARD FRÉDÉRIC	2024012042HAB0401	750,00	17,00	5
20/11/2024	SUBVENTION OPAH PERRIN GILLES	2024012042HAB0402	500,00	11,00	5
20/11/2024	SUBVENTION OPAH GRIT LOUIS	2024012042HAB0403	500,00	11,00	5
20/11/2024	SUBVENTION OPAH SACHOT DANIEL	2024012042HAB0404	500,00	11,00	5
20/11/2024	SUBVENTION OPAH BOUARD PAUL	2024012042HAB0405	500,00	11,00	5
20/11/2024	SUBVENTION OPAH RICHARD MARIE-NOËLLE	2024012042HAB0406	750,00	17,00	5
20/11/2024	SUBVENTION OPAH QUILAUD ISABELLE	2024012042HAB0407	750,00	17,00	5
21/11/2024	SIG - ACQUISITION PCRS IMAGE OPTION LIDAR	2024012051SIG0408	6 720,00	373,00	2
21/11/2024	SIG - IMPRESSION AMELIOREE GEOMATIKA	2024012051SIG0410	1 440,00	79,00	2
21/11/2024	PREV ECOLO-LOT ESCABEAUX 3 MARCHES V15003+1 DIABLE	2024012188ECOL0409	1 279,81	14,00	10
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQZKP	2024012183TTC0414	610,73	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQZHV	2024012183TTC0415	610,73	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQXNT	2024012183TTC0416	610,73	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQZKA	2024012183TTC0417	610,73	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQZQB	2024012183TTC0418	610,73	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQZRY	2024012183TTC0426	610,72	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQ9SC	2024012183TTC0427	610,72	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQ9Q7	2024012183TTC0428	610,72	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQ9RP	2024012183TTC0429	610,72	13,00	5
22/11/2024	TIC - PC PORTABLE LENOVO V15 G4 - PF4RQ9GK	2024012183TTC0430	610,72	13,00	5
22/11/2024	TIC-TEL PORTABLE CROSSCALL CORE-M5-355781980971499	2024012183TTC0431	280,23	0,00	1
22/11/2024	TIC-TEL PORTABLE CROSSCALL CORE-M5-355781980971630	2024012183TTC0432	280,23	0,00	1
22/11/2024	TIC-TEL PORTABLE CROSSCALL CORE-M5-355781980971531	2024012183TTC0433	280,22	0,00	1
26/11/2024	MOB - COMPTEURS MODES ACTIFS	2024012171MOB0434	0,00	0,00	0
28/11/2024	SUBVENTION ANC 2024 - 11292 SIMONNEAU JEAN LUC	2024012042SPAN0435	2 947,00	54,00	5
28/11/2024	SUBVENTION ANC 2024 - DOSSIER DELAPRE GUY CHANTAL	2024012042SPAN0436	0,00	45,00	5
28/11/2024	REFECTION VOIRIE SFDULA	2024012171VOIR0438	145 269,26	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
29/11/2024	TIC ALSH - SAMSUNG XCOVER7 5G BLACK - R5CXA2RG59R	2024012183ALSH0439	367,74	0,00	1
29/11/2024	TIC ALSH - SAMSUNG XCOVER7 5G BLACK - R5CXA2RG4WA	2024012183ALSH0440	367,75	0,00	1
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK 850 - 5CG0011G3B	2024012183TIC0441	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG9440BSQ	2024012183TIC0442	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG0100NZN	2024012183TIC0443	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG9525V3N	2024012183TIC0444	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG0102M3J	2024012183TIC0445	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG0125DPT	2024012183TIC0446	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG0105CYC	2024012183TIC0447	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG012FSKQ	2024012183TIC0448	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG9500VBR	2024012183TIC0449	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG93041PR	2024012183TIC0450	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG0111L8K	2024012183TIC0451	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG0013WY8	2024012183TIC0452	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG9284TX2	2024012183TIC0453	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG9600WWF	2024012183TIC0454	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG93041QL	2024012183TIC0455	718,80	12,00	5
29/11/2024	TIC - PC PORT RECOND HP ELITEBOOK - 5CG93041QL	2024012183TIC0456	718,80	12,00	5
02/12/2024	TIC - STATION D'ACCUEIL TARGUS 430 EUZ - 221105294	2024012183TIC0457	99,89	0,00	1
02/12/2024	TIC - STATION D'ACCUEIL TARGUS 430 EUZ - 221105294	2024012183TIC0458	99,89	0,00	1
02/12/2024	TIC - STATION D'ACCUEIL TARGUS 430 EUZ - 221105294	2024012183TIC0459	99,89	0,00	1
02/12/2024	TIC - STATION D'ACCUEIL TARGUS 430 EUZ - 221105294	2024012183TIC0460	99,89	0,00	1
02/12/2024	TIC - STATION D'ACCUEIL TARGUS 430 EUZ - 221105292	2024012183TIC0461	99,89	0,00	1
02/12/2024	TIC - STATION D'ACCUEIL TARGUS 430 EUZ - 221105226	2024012183TIC0462	322,14	0,00	1
02/12/2024	TIC - SAMSUNG GALAXY A25 - RZCX91M1LAL	2024012183TIC0463	322,14	0,00	1
02/12/2024	TIC - SAMSUNG GALAXY A25 - RZCX91M0P1P	2024012183TIC0464	322,15	0,00	1
02/12/2024	TIC - SAMSUNG GALAXY A25 - RZCX91M0NVX	2024012183TIC0465	19 745,99	767,00	2
03/12/2024	TIC - SOL. DEPLOIEMENT LOGICIELS-LICENCES WAPT	2024012051TIC0466	3 095,00	0,00	0
03/12/2024	MOB - COMPTEURS MODES ACTIFS	2024012171MOB0465	569,00	8,00	5
03/12/2024	TIC NLD - COMMUTATEUR RESEAU POLE SANTE NLD S3400-	2024012183TIC0467	5 000,00	0,00	5
05/12/2024	SUBVENTION ANC 2024 - DOSSIER MERIEAU PAULIN	2024012042SPAN0468	2 500,00	0,00	5
06/12/2024	SUBVENTION ANC 2024 - DOSSIER DELAPRE GUY	2024012042SPAN0469	200,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO BLAY CAROLINE	2024012042MOB0474	200,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO CHIFFOLEAU MARLINE	2024012042MOB0475	200,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO BARBEAU CATHERINE	2024012042MOB0476	200,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO CHAIGNEAUD BRIGITTE	2024012042MOB0477	200,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO FERDINAND PATRICK	2024012042MOB0478	199,75	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO PAQUEREAU RACHEL ARNOULT KÉVIN	2024012042MOB0479	300,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO TESSIER VINCENT CHARRIER LUCIE	2024012042MOB0480	200,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO VERDON SABRINA	2024012042MOB0481	200,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO BOUTIN CINDY	2024012042MOB0483	200,00	0,00	1
10/12/2024	BONUS VÉLO GUIGNARD MATHIEU	2024012042MOB0484	200,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
10/12/2024	SUBVENTION ANC 2024 - BLETEAU BERTIN JEAN-YVES	2024012042SPAN0473	3 092,00	0,00	5
13/12/2024	SOUTIEN MHB SIMEON CLAUDIE	2024012042DPRE0500	292,28	0,00	1
13/12/2024	SOUTIEN MHB LUCAS SEBASTIEN	2024012042DPRE0501	381,46	0,00	1
13/12/2024	SOUTIEN MHB LEFORT MARCEL	2024012042DPRE0502	688,10	0,00	5
13/12/2024	SOUTIEN MHB JOURNADE CHRISTINE	2024012042DPRE0503	133,56	0,00	1
13/12/2024	SUBVENTION PTRE VINCENT CÉDRIC	2024012042HAB0490	200,00	0,00	1
13/12/2024	SUBVENTION OPAH GROLIER JEAN-PAUL	2024012042HAB0494	500,00	0,00	5
13/12/2024	INOVAGORA - REALISATION DU SITE INTRANET (2024012061TTC0481)	2024012061TTC0087-0	947,10	0,00	2
13/12/2024	MOB - LIAISON CYCLABLE GARE ZA - CLOTURE PISTE	2024012171MOB0499	5 608,92	0,00	0
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221598	2024012183ECOL0486	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221601	2024012183ECOL0487	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221200	2024012183ECOL0488	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221197	2024012183ECOL0489	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221191	2024012183ECOL0491	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221204	2024012183ECOL0492	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221604	2024012183ECOL0493	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221094	2024012183ECOL0495	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221603	2024012183ECOL0496	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-MONITEUR IIVAMA XUB2292HSU 1225543221096	2024012183ECOL0497	135,59	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL - WALL MOUNT MONITOR ARM - DUAL SWIVEL 11	2024012183ECOL0504	49,88	0,00	5
13/12/2024	TIC ECOL LMA - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183ECOL0513	918,00	0,00	5
13/12/2024	TIC ECOL - ONDULEUR EATON EL650FR N°G015R32D39	2024012183ECOL0516	121,94	0,00	1
13/12/2024	TIC ECOL-DORO COMFORT 1015 DUO BLC VTC0370J00262	2024012183ECOL0517	115,94	0,00	1
13/12/2024	TIC BSLR - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183TTC0505	918,00	0,00	5
13/12/2024	TIC LCH - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183TTC0506	918,00	0,00	5
13/12/2024	TIC LG - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183TTC0507	918,00	0,00	5
13/12/2024	TIC MART - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183TTC0508	918,00	0,00	5
13/12/2024	TIC NLD - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183TTC0509	918,00	0,00	5
13/12/2024	TIC SFDL - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183TTC0510	918,00	0,00	5
13/12/2024	TIC SGDP - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183TTC0511	918,00	0,00	5
13/12/2024	TIC SJDL - COMMUTATEUR RESEAU S3400-48T6SP	2024012183TTC0512	918,00	0,00	5
13/12/2024	AFG - AMENAGEMENT BUREAU RS - 2 ARMOIRES - 1 ARMOI	2024012184AFG0518	1 573,72	0,00	10
16/12/2024	URBA PLUIH- CONSTITUTION RAPPORT MODIF. SIMPL. 2	202401202URBA0519	780,00	0,00	10
16/12/2024	PREV ECOL - MARCHEPIED MOBILE - REF : LD04204P	2024012188ECOL0521	53,40	0,00	1
16/12/2024	PREV ECOL - LOT DE 2 BACS BOL - REF : LL04957H	2024012188ECOL0522	33,90	0,00	1
16/12/2024	PREV ECOL - DIABLE PLANT - REF : LD18433A	2024012188ECOL0523	177,30	0,00	1
18/12/2024	SOUTIEN MHB BELLEAU JEAN FRANCOIS	2024012042DPRE0524	207,97	0,00	1
18/12/2024	SOUTIEN MHB HAMEL FRANCOISE	2024012042DPRE0525	578,59	0,00	5
18/12/2024	SOUTIEN MHB HILLERITEAU JACQUES	2024012042DPRE0526	757,98	0,00	5
18/12/2024	SOUTIEN MHB PALKA MARINE	2024012042DPRE0527	120,29	0,00	1
18/12/2024	SOUTIEN MHB PERRAUD CHRISTELLE	2024012042DPRE0528	326,97	0,00	1
18/12/2024	SUBVENTION ANC 2024 - DOSSIER GUILLET JEAN-PAUL -	2024012042SPAN0535	5 000,00	0,00	5

CC DU PAYS DES ACHARDS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
18/12/2024	SUBVENTION ANC 2024 - 11078 BONNAUD ARMAND - 4	2024012042SPAN0536	5 000,00	0,00	5
18/12/2024	TRAVAUX SIGNALISATION HORIZONTALE PARKING MFS	2024012128BATT0529	2 990,52	0,00	15
18/12/2024	PASSAGE DE CABLE VISIO	2024012157VOIR0532	2 130,77	0,00	15
18/12/2024	REFECTION PARKING FS	2024012171VOIR0530	10 551,40	0,00	0
18/12/2024	REFECTION DE VOIRIE LE PEY	2024012171VOIR0531	8 032,20	0,00	0
18/12/2024	REFECTION VOIRIE LA RICHARD SUDL	2024012171VOIR0533	7 182,30	0,00	0
18/12/2024	REFECTION VOIRIE LA PRELAUDIERE	2024012171VOIR0534	10 796,82	0,00	0
20/12/2024	INSTALLATION VIDEOPROTECTION ZA LES ACHARDS	2024012135ZONE0540	53 756,76	0,00	15
23/12/2024	SUBVENTION ANC 2023 - DOSSIER RAFFIN LOUIS -	2024012042SPAN0541	2 250,00	0,00	5
31/12/2024	RETROCESSION PARCELLE AE 84 - 3 974M² - RIE	2024012111BATT0543	20 823,76	0,00	0
31/12/2024	RETROCESSION PARCELLE ZA67 - 5 524M² - SIEGE CCPA	2024012111BATT0544	102 138,76	0,00	0
31/12/2024	RETROCESSION PARCELLE ZA114 - 6 643M² - ATELIER CC	2024012111BATT0545	93 134,86	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			-329 692,95	0,00	
20/12/2024	LIAISON CYCLABLE ET PASSERELLE	2017945	-329 692,95	0,00	0

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	
	IV
	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)									
Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							132 053,30	99 607,32	
Cessions à titre onéreux							132 053,30	99 607,32	
17/07/2024	PORTEUR MULTIFONCTIONS AUTO MOTEUR	21/07/2016	228 845,85	10	196 399,87	32 445,98	132 000,00	99 554,02	0,00
21/10/2024	FEUX TRICOLORES (685)	02/04/2004	3 544,94	5	3 544,94	0,00	53,30	53,30	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.
(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.
(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIIONS

IV

B13

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	132 500,00
--------------	---	------------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	132 053,30
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	32 445,98

Ressources propres issues de l'exercice N-1		Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)		
		Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent		0,00
		Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement		2 665 252,94

Ressources propres issues de l'exercice N-1		Affectation au 1068 (C)			
	0,00	Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement			
	2 665 252,94	Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité			2 665 252,94

Crédits	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
	ouverts/reports (2)	(3)	(a)
		(b)	(c = a + b)
Depenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	844 390,00	698 623,09	1 668 437,12
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	5 529 529,22	2 236 348,16	2 969 988,27
Soide des opérations de l'exercice (Soide III = E - D)	4 685 139,22	1 537 725,07	1 301 551,15
Soide d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 665 252,94		2 665 252,94
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00
Soide des opérations liées à l'exercice N-1 (Soide IV = A + C)	2 665 252,94		2 665 252,94
Couverture de l'annuité de la dette (Soide V = Soide III + Soide IV)			
Soide positif : annuité de la dette couverte			
Soide négatif : annuité de la dette non couverte			
3 966 804,09			

Page 231

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		844 390,00	I 698 623,09
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		644 390,00	579 623,56
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	595 402,00	530 645,40
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	6 642,00	6 642,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	42 346,00	42 336,16
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00	118 999,53
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	200 000,00	118 999,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.3

RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 529 529,22	III 2 236 348,16
Ressources propres externes de l'année (a)		354 000,00	368 514,98
10222	FCTVA	354 000,00	368 514,98
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 175 529,22	1 867 833,18
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	2 100 000,00	4 408,00
28031	Frais d'études	0,00	72 509,00
28033	Frais d'insertion	0,00	1 599,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	71 520,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	329 956,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	1 122,00
28041583	Autres grups-Proj infrastruct Int nation	0,00	123 486,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	3 854,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	37 260,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	110 388,32
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	75 400,58
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	16 264,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281318	Autres bâtiments publics	0,00	60,00
281351	Bâtiments publics	0,00	19 178,19
28151	Réseaux de voirie	0,00	7 866,00
28152	Installations de voirie	0,00	2 020,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	254,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	15 242,05
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	84 720,00
28171	Terrains gisement (m. à dispo)	0,00	405 593,03
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	10 423,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00	7 207,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	2 199,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	529,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	1 700,22
281758	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	33 473,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	11 559,50
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	10 455,79
281828	Autres matériels de transport	0,00	72 879,36
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	28 668,69
281838	Autre matériel informatique	0,00	167 129,32
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	13 620,50
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	25 021,37
28188	Autres immo. corporelles	0,00	100 267,26
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	132 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 943 029,22	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT									
AUTORISATION DE PROGRAMME *	Chapitre (s)	Stocks AP votés disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votés dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé								
2023001/2023	CREATION D'UN POLE MATERNEL A SAINTE-FLAIVE-DES-LO	0,00	1 123 766,63	0,00	0,00	0,00	0,00	674 125,21	-674 125,21
2024001/2024	POLE ELEMENTAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS DE BSLR	0,00	2 341 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 947,52	-12 947,52
2023002/2023	REHABILITATION RS ET ALSH SJDL	0,00	1 049 758,46	0,00	0,00	0,00	0,00	353 758,46	-353 758,46
TOTAL		0,00	4 515 325,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 040 831,19	-1 040 831,19

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votés en 2005.
(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AP votés avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
IV	IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE
C3.1	

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)					TOTAL	
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 838 459,87	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	400 499,03	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A120	Terrains	287 062,77	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A125	Constructions	106 051,33	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	309 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 735 708,74	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL		2 838 459,87	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)					TOTAL	
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 838 459,87	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	400 499,03	34 828,30	175 186,18	190 484,55	0,00		0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A120	Terrains	287 062,77	2 990,52	0,00	284 072,25	0,00		0,00
A125	Constructions	106 051,33	37 737,96	0,00	68 313,38	0,00		0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	309 138,00	0,00	309 138,00	0,00	0,00		0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 735 708,74	152 446,23	1 299 112,73	284 149,78	0,00		0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL		2 838 459,87	228 003,00	1 783 436,91	827 019,96	0,00		0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)				Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A120	Terrains		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A125	Constructions		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A135	Réseaux divers		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A165	Immobilisations financières		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00		0,00		0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)				Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A120	Terrains		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A125	Constructions		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A135	Réseaux divers		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A165	Immobilisations financières		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00			0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)			
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)			
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)			
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ;

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 21318 « Autres bâtiments publics » ;

- 21312 « Bâtiments scolaires » ;

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics » ;

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés » ;

- 2138 « Autres constructions » ;

- 2151 « Réseaux de voirie » ;

- 2152 « Installations de voirie » ;

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire » ;

- 21828 « Autres matériels de transport » ;

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours » ;

- 2313 « Constructions en cours » ;

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours » ;

La cotation des autres dépenses est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
IV	IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION
C3.2	

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	660 785,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 219 923,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	349 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	152 278,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	54 503,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	81 174,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	319 879,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 838 459,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	660 785,99	137 613,12	18 755,22	504 417,65	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 219 923,76	577,00	1 190 266,57	29 080,19	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	349 913,00	63 648,00	265 277,12	20 987,88	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	152 278,95	13 050,00	0,00	139 228,95	0,00
6	Action économique	54 503,42	0,00	0,00	54 503,42	0,00
7	Environnement	81 174,89	13 114,88	0,00	68 060,01	0,00
8	Transports	319 879,86	0,00	309 138,00	10 741,86	0,00
TOTAL		2 838 459,87	228 003,00	1 783 436,91	827 019,96	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)				Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00				
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors A.P.A, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)				Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00				
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors A.P.A, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES
ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique :

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels :

Axe 3° gestion des ressources en eau :

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques :

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols :

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exclues aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV
D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE		D1.2.1

Service 1 (1)

INVESTISSEMENT		TITRES EMIS			
MANDATS EMIS					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	2 210,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		2 210,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 210,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE		D1.2.1

Service 1 (1)

MANDATS EMIS		FONCTIONNEMENT		TITRES EMIS	
011	Charges à caractère général	2 555,57	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Fiscalité locale	0,00
			74	Dotations et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	0,00	013	Atténuations de charges	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	76	Produits financiers	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	77	Produits spécifiques	0,00
			78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		2 555,57	Total recettes réelles et mixtes		1 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 555,57	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		4 765,57	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		1 000,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT		D1.2.2

Service 1 (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	2 210,00
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	2 210,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		2 210,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES		2 210,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT		D1.2.2

Service 1 (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT		D1.2.3

Service 1 (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	2 555,57
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	616,67
615221	BATIMENTS	1 390,08
615228	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	548,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		2 555,57
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES		2 555,57

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT		D1.2.3

Service 1 (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		1 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		1 000,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)		D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		D10

1 – BUDGET PRINCIPAL				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 190 916,29	5 839 240,89	969 814,03	3 381 861,37
RECETTES	10 190 916,29	3 309 046,90	733 640,11	6 148 229,28
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 125 266,47	18 794 550,18	0,00	3 330 716,29
RECETTES	22 125 266,47	20 436 566,88	0,00	1 688 699,59

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)				
BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES/ N°SIRET : 24850053000139				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 130 037,28	641 681,46	346 979,59	141 376,23
RECETTES	1 130 037,28	366 999,50	0,00	763 037,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 409 347,43	2 277 549,10	0,00	131 798,33
RECETTES	2 409 347,43	2 241 855,94	0,00	167 491,49

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 24850053000105				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 826 923,24	1 169 003,38	170 321,63	487 598,23
RECETTES	1 826 923,24	1 241 734,77	43 938,48	541 249,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 263 574,66	1 679 726,98	0,00	583 847,68
RECETTES	2 263 574,66	1 976 358,94	0,00	287 215,72

BUDGET OFFICE DE TOURISME/ N°SIRET : 24850053000154				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	18 445,00	4 800,00	0,00	13 645,00
RECETTES	18 445,00	17 390,58	0,00	1 054,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	383 292,00	380 414,96	0,00	2 877,04
RECETTES	383 292,00	379 837,80	0,00	3 454,20

BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS/ N°SIRET : 24850053000147				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 028 167,47	3 055 550,15	0,00	3 972 617,32
RECETTES	7 028 167,47	3 144 623,10	0,00	3 883 544,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 994 841,78	3 662 797,41	0,00	3 332 044,37
RECETTES	6 994 841,78	3 567 438,53	0,00	3 427 403,25

BUDGET CENTRE AQUATIQUE/ N°SIRET : 24850053000121				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	936 294,30	39 395,45	13 732,00	883 166,85
RECETTES	936 294,30	118 409,72	0,00	817 884,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 189 083,19	880 394,04	0,00	308 689,15
RECETTES	1 189 083,19	880 394,04	0,00	308 689,15

BUDGET SPANC/ N°SIRET : 24850053000170				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 815,35	0,00	0,00	34 815,35
RECETTES	34 815,35	1 750,00	0,00	33 065,35

BUDGET SPANC/ N°SIRET : 24850053000170				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	65 710,62	45 635,91	0,00	20 074,71
RECETTES	65 710,62	38 940,00	0,00	26 770,62

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 165 598,93	10 749 671,33	1 500 847,25	8 915 080,35
RECETTES	21 165 598,93	8 199 954,57	777 578,59	12 188 065,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	35 431 116,15	27 721 068,58	0,00	7 710 047,57
RECETTES	35 431 116,15	29 521 392,13	0,00	5 909 724,02

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV
D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 165 598,93	10 749 671,33	1 500 847,25	8 915 080,35
RECETTES	21 165 598,93	8 199 954,57	777 578,59	12 188 065,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	35 431 116,15	27 721 068,58	0,00	7 710 047,57
RECETTES	35 431 116,15	29 521 392,13	0,00	5 909 724,02
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	56 596 715,08	38 470 739,91	1 500 847,25	16 625 127,92
TOTAL GENERAL DES RECETTES	56 596 715,08	37 721 346,70	777 578,59	18 097 789,79

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES				IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS				D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	20 267 000,00	5,40	14,72	0,00	2 983 302,00	0,00
TFPNB	1 264 000,00	3,50	3,50	0,00	44 240,00	0,00
CFE	8 982 000,00	15,10	26,42	2,20	2 373 044,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 285 000,00	11,51	11,51	0,00	147 904,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PAGEAUD.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 24

Date de la convocation :

Nombre de votants : 28

27/03/2025

Présents

Olivier BIRON, Carine BOMPERIN, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Nathalie FRAUD, Bernard GAUVRIT, Chantal GUERINEAU, Jean-Michel LAUNAY, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Florence MASSON, Raphaël MOUSSET, Sarah MICHON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Josiane NATIVELLE, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Joël PEROCHEAU, Peggy POTEREAU, Lynda PRUVOST, et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés

Anne DE PARSEVAL (donne pouvoir à Jean-François PEROCHEAU), Isabelle LE BRUSQUET, Cécile GUILLOTEAU (donne pouvoir à Raphaël MOUSSET), Mickaël ONILLON (donne pouvoir à Lynda PRUVOST) et Didier RETAILLEAU (donne pouvoir à Michel VALLA).

Absents

Guillaume MALLARD, Sarah RENAUD et Guy RAPITEAU.

Secrétaire de réunion

Michel VALLA

Délibération **BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE RGLT_25_223_32 ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances est désigné Président de la séance, lors de l'adoption du compte administratif du budget principal joint à la présente délibération.

Considérant que les comptes administratifs établis par l'ordonnateur sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le comptable assignataire de la Communauté de Communes du Pays des Achards ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-31 et L.5211-9 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Monsieur le Président désigne Monsieur Joël BRET comme Président de séance.

Monsieur le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.**

Le Président
Patrice PAGEAUD



Secrétaire de séance
Michel VALLA

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour copie conforme au registre
Acte publié sur le site internet de la
Communauté de communes du Pays des Acharde le 4 avril 2025

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Note de présentation brève et synthétique

Comptes administratifs 2024

Budget primitif 2025



AVANT-PROPOS

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce document présente le projet de compte administratif 2024 ainsi que le projet de budget primitif 2025 qui a été établi conformément aux orientations budgétaires proposées lors du Conseil communautaire du 26 février 2025.

La Communauté de communes du Pays des Achards dispose de 7 budgets :

- Le budget principal ;
- Le budget annexe Assainissement ;
- Le budget annexe SPANC ;
- Le budget annexe Ordures ménagères ;
- Le budget annexe Office de tourisme ;
- Le budget annexe Centre aquatique ;
- Le budget annexe Zones d'activités.

Il est rappelé que les informations financières essentielles ont été détaillées dans le Débat sur les Orientations Budgétaires :

- Le contexte économique ;
- L'épargne ;
- Les dépenses et recettes d'équipements ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement ;
- La dette.

SOMMAIRE

I - LE BUDGET PRINCIPAL

A- L'équilibre général du budget primitif

B- La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les recettes de fonctionnement

C- La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement
2. Les recettes d'investissement

II - LES BUDGETS ANNEXES

A- Le budget Assainissement

B- Le budget SPANC

C- Le budget Ordures ménagères

D- Le budget Office de tourisme

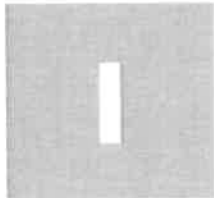
E- Le budget Centre aquatique

F- Le budget Zones d'activités

III - LA BALANCE GENERALE

A- Budget consolidé du Compte administratif 2024

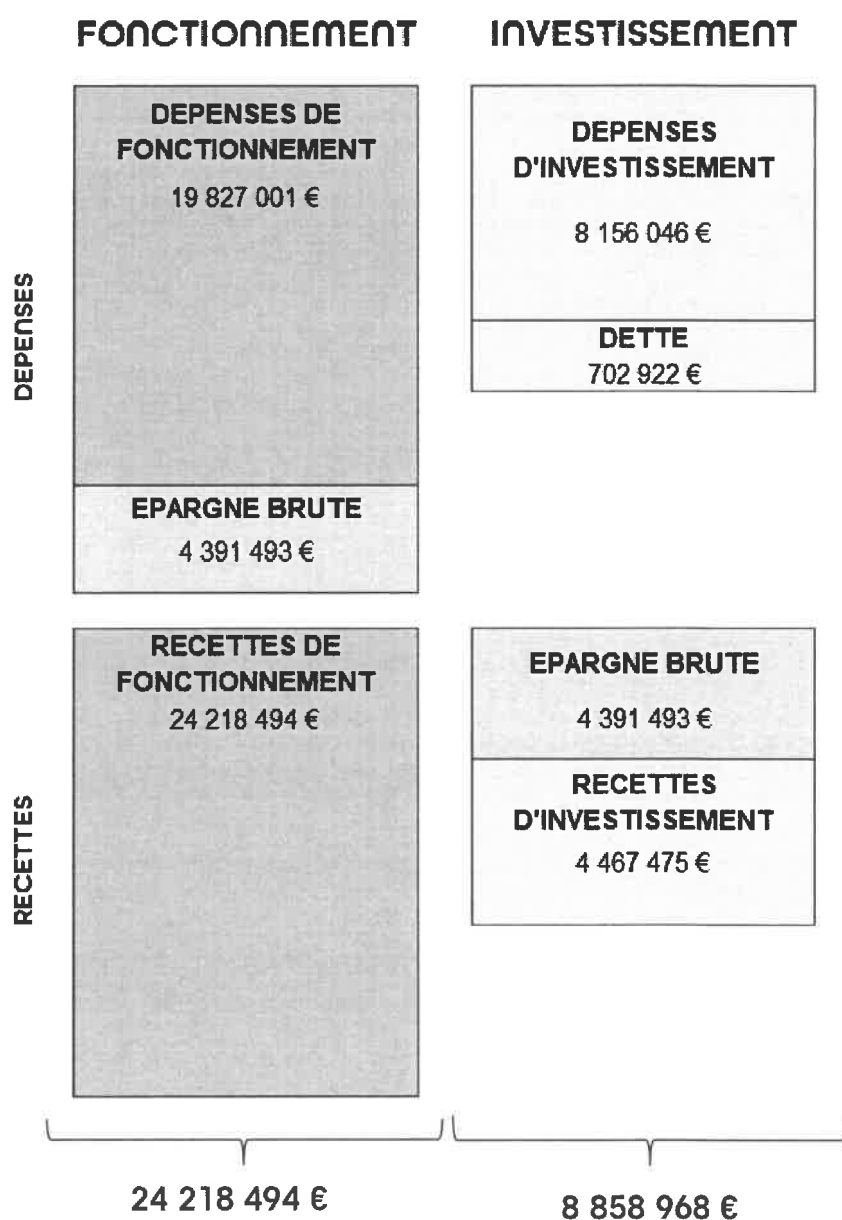
B- Budget consolidé du Budget primitif 2025



LE BUDGET PRINCIPAL

L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

Le montant s'élève à 33 077 462 € (+2,36% par rapport au budget globale 2024)



Epargne brute :

- Résultat d'exploitation 2024 : 1 642 016,70 €
- + Résultat d'exploitation de 2023 reporté : 1 922 410,19 €
- + Excédent prévisionnel 2025 : 827 066,11 €

Le budget de fonctionnement permet à notre EPCI d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

1 - Les dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	17 082 237,25	16 794 663,70	17 827 001,07	6,15%
011 - Charges à caractères général	3 026 576,36	2 926 173,65	3 189 214,74	8,99%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 025 438,00	7 982 709,63	8 473 230,32	6,14%
014 - Atténuations de produits	2 894 050,00	2 873 940,15	2 836 999,00	-1,29%
65 - Autres charges de gestion courante	3 006 585,24	2 887 048,21	3 186 132,19	10,36%
66 - Charges financières	102 300,00	100 275,24	102 998,00	2,72%
67 - Charges exceptionnelles	7 500,00	4 729,17	3 000,00	-36,56%
68 - Provisions	19 787,65	19 787,65	35 426,82	79,04%
OPERATIONS D'ORDRE	5 043 029,22	1 999 886,48	6 391 493,88	
023 - Virement à la section d'investissement	2 943 029,22	-	4 391 493,88	
042 - Opérations d'ordre entre sections	2 100 000,00	1 999 886,48	2 000 000,00	
TOTAL DEPENSES	22 125 266,47	18 794 550,18	24 218 494,95	

En 2025, les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles sont estimées à 17,8 M€, soit + 6,15 % par rapport au réalisé 2024.

→ **Sur le chapitre 011 – Charges à caractère général (+ 263 k€ en 2025) :**

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses courantes qui visent à assurer le fonctionnement de l'EPCI.

L'évolution de ces dépenses en 2025 s'explique par :

- Les travaux de voirie non réalisés en 2024 à cause des conditions météorologiques se retrouvent dans le compte administratif 2024 (- 130 k€ par rapport au BP 2024);
- L'alimentation, le nouveau marché intègre plus de produits bio et locaux (+ 52 k€) ;
- Les abonnements téléphoniques avec la mise en place de la fibre optique (+ 18 k€) ;
- La cotisation du contrat d'assurance de la flotte automobile suite à une résiliation (+25 k€).

→ **Sur le chapitre 012 – Charges de personnel (+ 490 k€ en 2025) :**

L'évolution de ces dépenses s'explique par :

- L'effet du Glissement Vieillesse - Technicité (GVT, + 3,5 %/an estimés) ;
- La création de 2 nouveaux postes : responsable voirie/espaces verts, responsable bibliothèque ;
- L'obligation de participation à 50 % minimum à la protection sociale (30 k€) ;
- L'évolution des cotisations patronales CNRACL, le taux va évoluer de + 12 points sur 4 ans (3 points/an, + 100 k€/an).

→ **Sur le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (+ 299 K€ en 2025) :**

L'évolution des charges de gestion courante dépend :

- Des subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes « Centre aquatique » et « Office de tourisme » : 1,1 M€ en 2025 (946 k€ en 2024) ;
- Des subventions versées aux Familles Rurales et aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC), soit 1,11 M€ en 2025 (1,09 M€ en 2024).

2 – Les recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
RECETTES				
OPERATIONS REELLES	20 002 856,28	20 317 567,35	20 605 237,63	1,42%
013 - Atténuations de charges	225 000,00	229 103,90	150 000,00	-34,53%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 212 692,78	3 270 877,57	3 404 915,00	4,10%
73 - Impôts et taxes	6 022 217,00	5 853 206,37	5 856 062,00	0,05%
731 - Fiscalité locales	6 252 154,00	6 716 021,30	6 596 338,00	-1,78%
74 - Dotations et participations	3 949 935,90	3 771 008,72	3 759 885,00	-0,29%
75 - Autres produits	319 151,60	327 396,64	783 650,63	139,36%
76 - Produits financiers	-	0,46	1,00	117,39%
77 - Produits exceptionnels	21 705,00	149 952,39	54 386,00	-63,73%
OPERATIONS D'ORDRE	200 000,00	118 999,53	150 000,00	
042 - Opérations d'ordre entre sections	200 000,00	118 999,53	150 000,00	
002 - Excédent antérieur reporté	1 922 410,19		3 463 257,32	
TOTAL RECETTES	22 125 266,47	20 436 566,88	24 218 494,95	

Le budget 2025 se caractérise par une évolution des recettes de fonctionnement de + 287 k€, soit environ 20,6 M€ (+ 1,42 % par rapport à l'exercice 2024).

→ Sur le chapitre 70 – Produits des services (+ 134 k€ en 2025) :

Ce chapitre regroupe les recettes perçues directement suite à un service rendu à la population du territoire par l'EPCI (centre de loisirs, restauration scolaire, billetteries, ...). Ces recettes intègrent également le reversement des salaires des agents affectés aux budgets annexes et les frais de structure.

→ Sur les chapitres 73 – Impôts et taxes et 731 – Fiscalité locale (+ 116 k€ en 2025) :

Les taux de taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation pour les résidences secondaires et de fiscalité des entreprises n'évoluent pas en 2025. Le produit des contributions directes de la Communauté de communes augmenterait grâce à l'évolution des bases de TFB, de CFE pour 2025.

- Taux de la taxe foncière bâti : 14,72 % ;
- Taux de la taxe foncière non bâti : 3,50 % ;
- Taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 11,51 % ;
- Taux de la cotisation financière des entreprises : 26,42 %.

→ Sur le chapitre 74 – Dotations et participations (-11 k€ en 2025) :

La CCPA est bénéficiaire de :

- La Dotation d'Intercommunalité (617 k€) ;
- La Compensation CVAE (1 628 k€) ;
- Les participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) en lien avec les dépenses de l'enfance-jeunesse (472 k€) ;
- Les subventions des organismes liées aux activités informatique, habitat, ... (223 k€).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	9 890 916,29	5 720 241,36	8 608 968,91	50,50%
13 - Subventions d'investissement	30 230,00	-	29 727,57	
16 - Emprunts et dettes assimilées	644 390,00	579 623,56	702 922,24	
20 - Immobilisations incorporelles	417 036,27	321 976,30	755 447,14	
204 - Subventions d'équipement versées	303 177,89	207 558,85	329 327,48	
21 - Immobilisations corporelles	1 327 689,91	1 185 984,33	1 275 626,69	
23 - Immobilisations en cours	2 935 381,41	409 210,18	2 087 542,17	
26 - Participations	72 000,00	-	79 500,00	
27 - Autres immobilisations financières	-	-	100 000,00	
Opérations votées	2 532 510,81	1 975 056,95	1 461 375,62	
Autorisation de programme 2023001 Création pôle maternel SFDL	740 000,00	674 125,21	253 500,00	
Autorisation de programme 2023002 Réhabilitation RS SJDJL	688 500,00	353 758,46	696 000,00	
Autorisation de programme 2024001 Contruction d'un pôle élémentaire et ALSH BSLR	200 000,00	12 947,52	838 000,00	
OPERATIONS D'ORDRE	300 000,00	118 999,53	250 000,00	
040 - Opérations d'ordre entre sections	200 000,00	118 999,53	150 000,00	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	-	100 000,00	
TOTAL DES DEPENSES	10 190 916,29	5 839 240,89	8 858 968,91	

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Les principaux projets d'investissement prévus en 2025 :

- Le foyer des jeunes de Martinet (171 k€) ;
- La liaison douce des Achards (189 k€) ;
- La réhabilitation du pôle santé des Achards (343 k€) ;
- La station de lavage des ateliers communautaires (388 k€) ;
- La réhabilitation du pôle maternel de Sainte-Flaive-des-Loups (275 k€)
- Réhabilitation du restaurant scolaire de Saint-Julien-des-Landes (760 k€) ;
- Construction d'un pôle élémentaire de Beaulieu-sous-la Roche (1 009 k€).

2 – Les recettes d'investissement

INVESTISSEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
RECETTES				
OPERATIONS REELLES	2 382 634,13	1 309 160,42	2 232 416,08	70,52%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	132 500,00	-	10 000,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	354 000,00	368 514,98	659 152,54	
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement	-	-	101 169,57	
13 - Subventions d'investissement	1 824 580,13	926 812,44	1 422 193,97	
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 554,00	1 763,00	39 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	-	12 070,00	-	
23 - Immobilisations en cours	-	-	900,00	
OPERATIONS D'ORDRE	5 143 029,22	1 999 886,48	6 491 493,88	
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 943 029,22	-	4 391 493,88	
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 100 000,00	1 999 886,48	2 000 000,00	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	-	100 000,00	
001 - Excédent antérieur reporté	2 665 252,94		135 058,95	
TOTAL DES RECETTES	10 190 916,29	3 309 046,90	8 858 968,91	

En 2025, les prévisions de recettes d'investissement réelles sont estimées à 2,2 M€, soit + 70,52 % par rapport au réalisé 2024.

Les principaux postes sont :

- Le FCTVA : une progression est attendue en 2025 proportionnellement aux dépenses d'investissement ;
- Les subventions d'investissement versées par les organismes :
 - La liaison douce des Achards (397 k€) ;
 - La réhabilitation du pôle maternel de Sainte-Flaive-des-Loups (167 k€)
 - Réhabilitation du restaurant scolaire de Saint-Julien-des-Landes (186 k€) ;
 - Construction d'un pôle élémentaire à Beaulieu-sous-la Roche (235 k€).

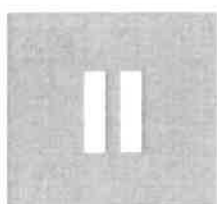
Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

SLOW



LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

La Communauté de communes a pris la compétence assainissement des eaux usées en 2010.
L'exploitation des stations d'épurations (15 sites) et des postes de refoulement (51 ouvrages) a été confiée à VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2028.
L'entretien des réseaux d'eaux usées (147 km – données RPQS 2023), des espaces verts ainsi que la réalisation des contrôles du bon raccordement sont réalisés en régie.

Présentation synthétique du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025	Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
DEPENSES					DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	1 164 117,94 €	1 114 267,95 €	1 310 805,32 €	17,64%	OPERATIONS REELLES	1 631 594,81 €	1 102 786,38 €	1 575 870,63 €	42,90%
Dont Charges à caractère général	934 377,04 €	896 803,47 €	1 053 202,22 €	17,44%	Dont Emprunts	341 453,84 €	320 448,53 €	240 000,00 €	-25,30%
Dont Charges de personnel	130 768,67 €	130 739,67 €	169 770,00 €	29,85%	Dont immobilisations corporelles	893 977,31 €	674 588,52 €	666 589,63 €	-1,19%
					Dont Opération 109 - Bassin tampon LA	- €	- €	456 000,00 €	
OPERATIONS D'ORDRE	1 099 456,72 €	565 459,03 €	1 302 740,11 €		OPERATIONS D'ORDRE	66 300,00 €	66 217,00 €	75 000,00 €	
Dont virement à la section d'invest.	533 956,72 €	- €	717 740,11 €		Reprise du déficit d'invest.	129 028,43 €	- €	56 297,04 €	
TOTAL DEPENSES	2 263 574,66 €	1 679 726,98 €	2 613 545,43 €		TOTAL DEPENSES	1 826 923,24 €	1 169 003,38 €	1 707 167,67 €	
RECETTES					RECETTES				
OPERATIONS REELLES	1 920 872,00 €	1 910 141,94 €	2 148 191,00 €	12,46%	OPERATIONS REELLES	727 466,52 €	676 275,74 €	404 427,56 €	-40,20%
Dont Produits des services	1 914 200,00 €	1 903 469,93 €	2 144 190,00 €	12,65%	Dont 1068 Affectation du résultat	650 300,00 €	650 300,00 €	182 680,19 €	-71,91%
					Dont Emprunts	- €	- €	61 038,89 €	
OPERATIONS D'ORDRE	66 300,00 €	66 217,00 €	75 000,00 €		OPERATIONS D'ORDRE	1 099 456,72 €	565 459,03 €	1 302 740,11 €	
Reprise de l'excédent de fonct.	276 402,66 €	- €	390 354,43 €		Dont virement de la section de fonct.	533 956,72 €	- €	717 740,11 €	
TOTAL RECETTES	2 263 574,66 €	1 976 358,94 €	2 613 545,43 €		TOTAL RECETTES	1 826 923,24 €	1 241 734,77 €	1 707 167,67 €	

Résultat 2024 : 296 631,96€ + Reprise du résultat 2023 : 276 402,66€

Résultat de clôture : 573 034,62€

Résultat 2024 : 72 731,39€ + Reprise du résultat 2023 : -129 028,43€

Résultat de clôture : -56 297,04€

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en 2025 en raison de plusieurs facteurs :

- L'impossibilité d'effectuer l'épandage des boues de stations sur les parcelles agricoles en 2024 en raison des conditions météorologiques ;
- L'augmentation des charges de personnel suite à un réajustement des heures effectuées par les agents.

À partir du 1er janvier 2025, la redevance assainissement collectif, qui est indexée sur la consommation d'eau potable, fera l'objet d'une revalorisation annuelle de + 2,2 %.

De plus, les participations au financement de l'assainissement collectif (PFAC) sont estimées à 300 k€, tandis qu'il reste 932 k€ de facturation en attente en raison des constructions en cours.

Pour l'année 2025, les principaux projets d'investissement sont :

- La construction d'un bassin tampon à l'entrée de la station d'épuration des Achards pour un montant de 456 k€ subventionné à 25 % par l'Agence de l'eau ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du bâtiment d'exploitation du hangar de stockage des boues, pour un coût prévisionnel de 74 k€, ce qui permettra un gain de fonctionnement dès la première année.

Le prochain investissement majeur sera la création d'une station d'épuration « La Bassetière » aux Achards, dont la réalisation s'étalera sur 4 ans, avec un début de travaux prévu en 2026.

LE BUDGET ANNEXE « SPANC »

Le SPANC est en charge de la gestion des systèmes d'assainissement individuel.

Présentation synthétique du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025	Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
DEPENSES					DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	44 089,43 €	43 885,91 €	43 186,96 €	-1,59%	OPERATIONS REELLES	34 815,35 €	- €	27 741,91 €	
Dont Charges à caractère général	6 121,03 €	6 027,95 €	7 111,00 €	17,97%					
Dont Charges de personnel	37 654,00 €	37 653,56 €	35 370,00 €	-6,06%					
OPERATIONS D'ORDRE	21 621,19 €	1 750,00 €	12 797,75 €		OPERATIONS D'ORDRE	- €	- €	- €	
Dont virement à la section d'invest.	19 871,19 €	- €	11 147,75 €						
TOTAL DEPENSES	65 710,62 €	45 635,91 €	55 984,71 €		TOTAL DEPENSES	34 815,35 €	- €	27 741,91 €	
RECETTES					RECETTES				
OPERATIONS REELLES	38 958,00 €	38 940,00 €	35 928,00 €	-7,73%	OPERATIONS REELLES	- €	- €	- €	0,00%
OPERATIONS D'ORDRE	- €	- €	- €		OPERATIONS D'ORDRE	21 621,19 €	1 750,00 €	12 797,75 €	-40,81%
					Dont virement de la section de fonct.	19 871,19 €	- €	11 147,75 €	
Reprise de l'excédent de fonct.	26 752,62 €	- €	20 056,71 €		Reprise de l'excédent d'invest.	13 194,16 €	- €	14 944,16 €	
TOTAL RECETTES	65 710,62 €	38 940,00 €	55 984,71 €		TOTAL RECETTES	34 815,35 €	1 750,00 €	27 741,91 €	

Résultat 2024 : - 6 695,91€ + Reprise du résultat 2023 : 26 752,62€

Résultat de clôture : 20 056,71€

Résultat 2024 : 1 750€ + Reprise du résultat 2023 : 13 1954,16€

Résultat de clôture : 14 944,16€

Les redevances perçues auprès des propriétaires des logements sont estimées à 35 k€ (- 8 % par rapport au budget 2024 soit 3 118 €). En 2025, environ 360 contrôles sont prévus, avec un taux de réalisation estimé à 70 % en raison des logements vacants, des refus de contrôle, des ventes ou encore des réhabilitations.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une légère diminution, notamment en ce qui concerne les charges de personnel. La répartition du temps de travail dans ce service a été réajustée à la baisse avec l'arrivée d'un nouvel agent en janvier 2025, suite à un départ survenu en 2024.

Aucun investissement n'est prévu en 2025.



LE BUDGET ANNEXE

« ORDURES MENAGERES »

Ce budget annexe a été créé en 2014 lors de la mise en place de la redevance incitative qui a remplacé la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères (TEOM). L'équilibre financier doit être assuré par les redevances perçues auprès des usagers du territoire.

Présentation synthétique du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025	Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
DEPENSES					DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	2 066 498,72 €	2 036 733,82 €	2 107 003,04 €	3,45%	OPERATIONS REELLES	1 120 952,28 €	632 596,46 €	921 332,71 €	-17,81%
Dont Charges à caractère général	545 234,73 €	519 941,01 €	571 822,04 €	9,98%	Dont Emprunts	171 485,00 €	171 482,73 €	172 500,00 €	0,59%
Dont Charges de personnel	695 920,00 €	695 737,32 €	711 140,00 €	2,21%	Dont Immobilisations corporelles	932 623,28 €	454 870,89 €	714 606,39 €	-23,35%
Dont Autres charges de gestion courante	806 375,00 €	806 358,42 €	808 300,00 €	0,24%	OPERATIONS D'ORDRE	9 085,00 €	9 085,00 €	15 000,00 €	
OPERATIONS D'ORDRE	342 848,71 €	240 815,28 €	490 826,10 €						
Dont virement à la section d'invest.	102 033,43 €	- €	140 826,10 €						
TOTAL DEPENSES	2 409 847,48 €	2 277 549,10 €	2 597 829,14 €		TOTAL DEPENSES	1 130 037,28 €	641 681,46 €	936 332,71 €	
RECETTES					RECETTES				
OPERATIONS REELLES	2 229 639,00 €	2 232 770,94 €	2 447 898,87 €	9,64%	OPERATIONS REELLES	147 000,00 €	126 184,22 €	80 000,00 €	-45,56%
Dont Produits des services	2 131 120,00 €	2 131 646,27 €	2 368 772,00 €	11,12%					
					OPERATIONS D'ORDRE	342 848,71 €	240 815,28 €	490 826,10 €	
OPERATIONS D'ORDRE	9 085,00 €	9 085,00 €	15 000,00 €		Dont virement de la section de fonct.	102 033,43 €	- €	140 826,10 €	
Reprise de l'excédent de fonct.	170 623,43 €	- €	134 930,27 €		Reprise de l'excédent d'invest.	640 188,57 €	- €	365 506,61 €	
TOTAL RECETTES	2 409 347,48 €	2 241 855,94 €	2 597 829,14 €		TOTAL RECETTES	1 130 037,28 €	366 999,90 €	936 332,71 €	

Résultat 2024 : -35 693,16€ + Reprise du résultat 2023 : 170 623,43€

Résultat de clôture : 134 930,27€

Résultat 2024 : -274 681,96€ + Reprise du résultat 2023 : 640 188,57€

Résultat de clôture : 365 506,61€

Malgré l'inflation, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent légèrement de 0,83 % en 2025. La contribution TRIVALIS (Syndicat de traitement des déchets vendéens) représente 38 % des dépenses réelles de fonctionnement soit 791 k€. La régularisation de la contribution de 2024 fait apparaître un solde en notre faveur de 51 000 € qui est répercutée sur le budget 2025.

Pour équilibrer le budget, la redevance incitative a été augmentée trois années consécutives : en 2023 (+12% soit 143 K€), en 2024 (+14% soit 190 K€) et en 2025 (+3% soit 70 K€).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour ce budget a priorisé ces dernières années la création ou la réhabilitation des trois déchetteries sur le territoire. Dans les années à venir, les priorités se concentreront sur le renouvellement des moyens de collecte des déchets ménagers (véhicules spécialisés ou bennes à ordures ménagères) en prolongeant la durée de vie des véhicules de cinq à sept ans.

LE BUDGET ANNEXE

« OFFICE DE TOURISME »

Le budget annexe « Office de tourisme » a été créé en 2014 lors de la prise de la compétence tourisme. Ce service exerce quatre missions de service public : l'accueil, l'information, la promotion touristique et la coordination des acteurs locaux. C'est un des enjeux d'attractivité du territoire.

Présentation synthétique du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Eval. CA 2024 BP 2025	Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Eval. CA 2024 BP 2025
DEPENSES					DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	364 847,00 €	363 024,38 €	388 110,00 €	6,91%	OPERATIONS REELLES	13 911,24 €	4 800,00 €	19 056,82 €	297,02%
Dont Charges à caractère général	137 930,00 €	136 108,14 €	142 610,00 €	4,78%					
Dont Charges de personnel	222 437,00 €	222 436,54 €	237 670,00 €	6,85%					
OPERATIONS D'ORDRE	18 445,00 €	17 390,58 €	11 000,00 €		OPERATIONS D'ORDRE	- €	- €	- €	
					Reprise du déficit d'invest.	4 533,76 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES	383 292,00 €	380 414,96 €	399 110,00 €		TOTAL DEPENSES	18 445,00 €	4 800,00 €	19 056,82 €	
RECETTES					RECETTES				
OPERATIONS REELLES	382 714,84 €	379 837,80 €	399 110,00 €	5,07%	OPERATIONS REELLES	- €	- €	- €	0,00%
Dont Produits des services	10 210,00 €	9 822,83 €	8 000,00 €	-18,56%					
Dont Subvention du budget principal	362 196,84 €	360 430,07 €	385 578,00 €	6,98%					
OPERATIONS D'ORDRE	- €	- €	- €		OPERATIONS D'ORDRE	18 445,00 €	17 390,58 €	11 000,00 €	
Reprise de l'excédent de fonct.	577,16 €	- €	- €		Reprise de l'excédent d'invest.	- €	- €	8 056,82 €	
TOTAL RECETTES	383 292,00 €	379 837,80 €	399 110,00 €		TOTAL RECETTES	18 445,00 €	17 390,58 €	19 056,82 €	

Résultat 2024 : - 577,16€ + Reprise du résultat 2023 : 577,16€

Résultat de clôture : 0€

Résultat 2024 : 12 590,58€ + Reprise du résultat 2023 : - 4 533,76€

Résultat de clôture : 8 056,82€

La stratégie touristique définie en 2021, s'oriente vers quatre axes de développement : valoriser l'écosystème touristique « Lac du Jaunay », animer le territoire au service d'une qualité de vie partagée, ancrer une campagne vivante, professionnaliser et adapter les moyens de la stratégie touristique.

En 2025, l'office de tourisme poursuivra ses actions telles que :

- Le développement des visites guidées sur les différents sites du territoire ;
- L'organisation des apéros du patrimoine afin de valoriser le petit patrimoine local et les producteurs locaux ;
- Des visites d'entreprises seront également organisées pour mettre en avant les TPE/PME du territoire ainsi que les métiers de la Communauté de communes du Pays des Achards.

La boutique de l'office de tourisme sera enrichie dans le but de générer des recettes plus importantes en 2025.

Dans le cadre d'un partenariat avec Vendée Expansion, l'office de tourisme va acquérir un logiciel de caisse et de billetterie. En 2025, une nouveauté verra le jour : la création d'un parcours LegendR à Beaulieu-sous-la-Roche, un guide touristique virtuel permettant d'explorer la commune, pour un coût estimé à 6 k€.

Le budget primitif 2025 est équilibré grâce à une subvention exceptionnelle du budget principal de 385 k€ (+ 6,3 % par rapport au budget 2024).

LE BUDGET ANNEXE

« CENTRE AQUATIQUE »

Le budget annexe a été créé en 2014 lors de la construction du centre aquatique.

Présentation synthétique du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025	Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
DEPENSES					DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	778 811,26 €	761 984,32 €	968 312,00 €	27,08%	OPERATIONS REELLES	921 831,30 €	24 932,45 €	1 020 898,57 €	3994,66%
Dont Charges à caractère général	244 857,26 €	228 329,54 €	417 027,00 €	82,64%	Dont Immobilisations incorporelles	2 247,00 €	- €	12 087,00 €	
Dont Charges de personnel	531 707,00 €	531 606,73 €	549 360,00 €	3,34%	Dont Immobilisations corporelles	44 637,52 €	24 932,45 €	45 335,00 €	61,63%
OPERATIONS D'ORDRE	410 271,93 €	118 409,72 €	416 861,93 €		OPERATIONS D'ORDRE	14 463,00 €	14 463,00 €	16 000,00 €	
Dont virement à la section d'invest.	291 861,93 €	- €	291 861,93 €						
TOTAL DEPENSES	1 189 083,19 €	880 394,04 €	1 385 173,93 €		TOTAL DEPENSES	936 294,30 €	39 395,45 €	1 036 898,57 €	
RECETTES					RECETTES				
OPERATIONS REELLES	882 758,26 €	865 931,04 €	1 077 312,00 €	24,41%	OPERATIONS REELLES	- €	- €	15 000,00 €	
Dont Produits des services	273 400,00 €	272 405,67 €	275 000,00 €	0,95%					
Dont Subvention du Budget principal	606 054,15 €	585 972,30 €	802 012,00 €	36,87%					
OPERATIONS D'ORDRE	14 463,00 €	14 463,00 €	16 000,00 €		OPERATIONS D'ORDRE	410 271,93 €	118 409,72 €	416 861,93 €	
					Dont virement de la section de fonct.	291 861,93 €	- €	291 861,93 €	
Reprise de l'excédent de fonct.	291 861,93 €	- €	291 861,93 €		Reprise de l'excédent d'invest.	526 022,37 €	- €	605 036,64 €	
TOTAL RECETTES	1 189 083,19 €	880 394,04 €	1 385 173,93 €		TOTAL RECETTES	936 294,30 €	118 409,72 €	1 036 898,57 €	

Résultat 2024 : 0€ + Reprise du résultat 2023 : 291 861,93€

Résultat de clôture : 291 861,93€

Résultat 2024 : 79 014,27€ + Reprise du résultat 2023 : 526 022,37€

Résultat de clôture : 605 036,64€

Après le COVID et la période d'inflation en 2023 et 2024, la situation financière du centre aquatique s'est dégradée malgré l'utilisation d'une source d'énergie renouvelable (chaudière bois) intégrée dès sa mise en service.

En 2024, plusieurs gains ont été enregistrés :

- Un remboursement de fin de contrat de 88 k€ (relatif à un contrat de service pour l'entretien du centre aquatique) ;
- Des prestations de 2024 non facturées au 31 décembre 2024 dont l'impact sur 2025 sera de 60 k€.

A titre de comparaison, sur le chapitre 011 « Charges à caractère générale », l'évolution entre 2023 et 2025 est de 11% (soit 43 K€). Cette augmentation résulte de la fin du contrat de trois ans avec COFELY au 31 décembre 2023 remplacé par un contrat plus onéreux avec ENGIE et le groupement du SyDEV.

Le budget s'équilibre par une subvention exceptionnelle du budget principal versée chaque année. En 2025, cette subvention est estimée à 802 K€, soit une augmentation de 36% par rapport à 2024.

L'audit énergétique réalisé en 2024 a permis de cibler certains axes d'amélioration pour réduire les coûts de fonctionnement et d'investissement sur les dix prochaines années. Des investissements sont prévus, notamment pour l'éclairage LED, la modulation du débit des pompes de filtration et de ventilation pour un montant total 55 k€. Le SyDEV finance ces investissements à hauteur de 15 k€.

LE BUDGET ANNEXE

« ZONES D'ACTIVITES »

Présentation synthétique du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025	Chapitres	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evol. CA 2024 BP 2025
DEPENSES					DEPENSES				
OPERATIONS REELLES Travaux	3 850 218,68 €	518 174,31 €	4 378 052,73 €	744,90%	OPERATIONS REELLES	- €	- €	- €	
OPERATIONS D'ORDRE Stock initial au 01/01	3 144 623,10 €	3 144 623,10 €	3 055 550,15 €		OPERATIONS D'ORDRE Stock final au 31/12	3 416 038,02 €	3 055 550,15 €	3 200 000,00 €	
					Reprise du déficit d'invest.	3 612 129,45 €	- €	3 523 056,50 €	
TOTAL DEPENSES	6 994 841,78 €	3 662 797,41 €	7 433 602,88 €		TOTAL DEPENSES	7 028 167,47 €	3 055 550,15 €	6 723 056,50 €	
RECETTES					RECETTES				
OPERATIONS REELLES Ventes	409 580,00 €	511 888,38 €	1 159 738,00 €	126,56%	OPERATIONS REELLES Emprunt	3 883 544,37 €	- €	3 667 506,35 €	
OPERATIONS D'ORDRE Stock final au 31/12	3 416 038,02 €	3 055 550,15 €	3 200 000,00 €		OPERATIONS D'ORDRE Stock initial au 01/01	3 144 623,10 €	3 144 623,10 €	3 055 550,15 €	
Reprise de l'excédent de fonct.	3 169 223,76 €	- €	3 073 864,88 €						
TOTAL RECETTES	6 994 841,78 €	3 567 438,53 €	7 433 602,88 €		TOTAL RECETTES	7 028 167,47 €	3 144 623,10 €	6 723 056,50 €	

Résultat 2024 : - 95 358,88€ + Reprise du résultat 2023 : 3 169 223,76€

Résultat de clôture : 3 073 864,88€

Résultat 2024 : 89 072,95€ + Reprise du résultat 2023 : -3 612 129,45€

Résultat de clôture : -3 523 056,50€

Le budget comprend dix zones d'activités, dont certaines sont déjà terminées, avec les travaux finalisés et les terrains vendus. L'objectif pour 2025 est de procéder à la clôture comptable des zones achevées.

Une réflexion à venir sur la gestion du patrimoine de la Communauté de communes pourrait permettre d'envisager d'autres modes de gestion du patrimoine foncier, tels que le bail emphytéotique ou l'occupation temporaire du domaine public, qui constitueront des alternatives à la seule cession. Ces solutions permettraient de conserver la propriété des biens tout en percevant un revenu régulier sous forme de loyer.

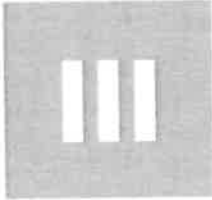
Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

SLO



LA BALANCE GENERALE

A

LE BUDGET CONSOLIDE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

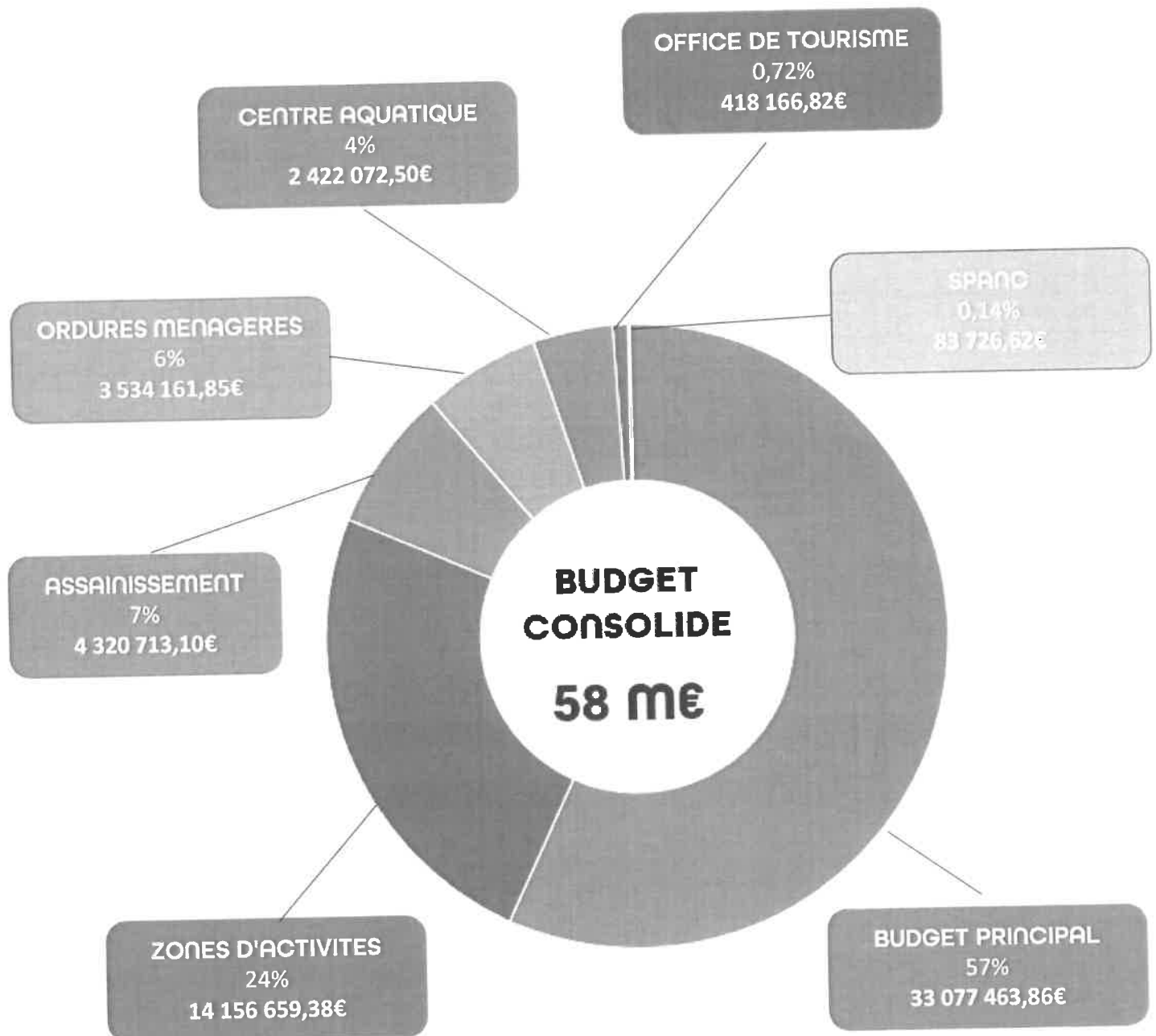
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

BUDGETS	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	18 794 550,18	20 436 566,88	5 839 240,89	3 309 046,90
ASSAINISSEMENT	1 679 726,98	1 976 358,94	1 169 003,38	1 241 734,77
SPANC	45 635,91	38 940,00	-	1 750,00
ORDURES MENAGERES	2 277 549,10	2 241 855,94	641 681,46	366 999,50
OFFICE DE TOURISME	380 414,96	379 837,80	4 800,00	17 390,58
CENTRE AQUATIQUE	880 394,04	880 394,04	39 395,45	118 409,72
ZONES D'ACTIVITES	3 662 797,41	3 567 438,53	3 055 550,15	3 144 523,10
TOTAL	27 721 068,58	29 521 392,13	10 749 671,33	8 199 854,57

B

LE BUDGET CONSOLIDE BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL	REPARTITION
BUDGET PRINCIPAL	24 218 494,95 €	8 858 968,91 €	33 077 463,86 €	57,02%
ASSAINISSEMENT	2 613 545,43 €	1 707 167,67 €	4 320 713,10 €	7,45%
SPANC	55 984,71 €	27 741,91 €	83 726,62 €	0,14%
ORDURES MENAGERES	2 597 829,14 €	936 332,71 €	3 534 161,85 €	6,09%
OFFICE DE TOURISME	399 110,00 €	19 056,82 €	418 166,82 €	0,72%
CENTRE AQUATIQUE	1 385 173,93 €	1 036 898,57 €	2 422 072,50 €	4,18%
ZONES D'ACTIVITES	7 433 602,88 €	6 723 056,50 €	14 156 659,38 €	24,40%
TOTAL	38 703 741,04 €	19 309 223,09 €	58 012 964,13 €	100,00%



ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

[illegible]

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

[illegible]

**Le Président,
Patrice PAGEAUD**



Le comptable public,

Sophie ALIX

Centre des Finances Publiques
SGC des Sables d'Olonne
155, rue Simone Veil
CS 60375
85109 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02 51 96 85 20

Budget : BUDGET PRINCIPAL
Exercice : 2024
Section : INVESTISSEMENT

END	AGENCE URBA	LE ENCH	FONCT	NATURE OPERATION	TIER	PREFECTURE DE LA VENDEE	SOLDE ENG	ENGAGE	DEB	HT	HTC	COM	SERV	FAT	GESTION	SERV	ANTENNE
F124-00739P	ECTVA ANNEE 2024	INVESTISSEMENT	01	10222		ETAT	78 286 54	78 286 54	0,00	TTC					FIN	FIN	ANTENNE
F124-00706P	SUBVENTION COMENTON NELE S/DL		020	1311		CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE	7 350 00	7 350 00	0,00	TTC					FIN	ECOL	S/DL
F124-01272P	AMENAGEMENT NUMERIQUE DEVELOPPEMENT DU TRES HAUT DEBIT		020	1312	51	CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE	60 786 91	60 786 91	0,00	TTC					FIN	BATI	POLELMA
F124-00833P	SUBVENTION FONDS VERT - RENOVATION ENERGETIQUE POLE SANTE LES ACHARDS		020	1312	98	CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE	35 982 73	35 982 73	0,00	TTC					MOB	MOB	
F124-01273P	AMENAGEMENT LIAISON CYCLABLE ET PASSERELLE ENTRE LES ACHARDS		020	1312	98	CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE	35 000 00	35 000 00	0,00	TTC					MOB	MOB	
F124-01255P	SUBVENTION CAF - AIDE A L'INVESTISSEMENT - CONSTRUCTION FOYER DES JEUNES MARTINET		338	1318	90	CAF 85	26 000 00	26 000 00	0,00	TTC					ENFJ	AJ	MART
F124-00986P	SUBVENTION SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES		338	1318	90	CAF 85	10 000 00	10 000 00	0,00	TTC					URBA	PCAET	
F124-01122P	SUBVENTION DREAL		70	1321	98	SYDEV	48 507 05	48 507 05	0,00	TTC					MOB	MOB	
F124-00895P	SUBVENTION AMELIORATION DES ACCES - LIAISON CYCLABLES ET PASSERELLE		70	1321	98	CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE	53 327 86	53 327 86	0,00	TTC					MOB	MOB	
EAX1-00037P	POL INVESTISSEMENT 2021-2022 - N°2022_00998		75	1322		CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE	4 453 00	4 453 00	0,00	TTC					EAU	GEMA	
F122-01402P	POL INVESTISSEMENT 2021-2022 - N°2022_11198		75	1322		CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE	11 787 00	11 787 00	0,00	TTC					EAU	GEMA	
F124-00895P	RENOVATION PARTIELLE ECOLE PRIMAIRE NLD - ARRETE 2023-OF-SIRS N°623 DU 15/12/2023		213	1323	107	CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE	26 894 40	26 894 40	0,00	TTC					NLD	ECOL	NLD
F124-00895P	SUBVENTION PDIA - PROGRAMME DEPARTEMENTAL LOGEMENT AMENAGEMENT		70	1323	98	CONSEIL DEPARTEMENTAL	150 000 00	150 000 00	0,00	TTC					MOB	MOB	
F124-00895P	SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE AUX AMENAGEMENTS CYCLABLES EN FAVEUR DU VELO AU QUOTIDIEN - LIAISON CYCLABLES ET PASSERELLE		70	1323	98	CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 830 00	4 830 00	0,00	TTC					MOB	MOB	
EAX1-00036P	ATTRIBUTION CD05-2021		76	1323		CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 143 00	4 143 00	0,00	TTC					MOB	GEMA	
F123-01181P	INTERVENTION POUR L'HYDRAULIQUE ET LES MILIEUX AQUATIQUES PROGRAMME 2023		76	1323		CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 486 00	2 486 00	0,00	TTC					EAU	GEMA	
F124-00980P	INTERVENTION POUR L'HYDRAULIQUE ET LES MILIEUX AQUATIQUES PROGRAMME 2024 (ARRETE 00002815)		76	1323		CONSEIL DEPARTEMENTAL	8 701 20	8 701 20	0,00	TTC					EAU	GEMA	
EAX1-00036P	AMENAGEMENT ABREUVIERS INVESTISSEMENT 2021 N°210432601		76	13258		AGENCE DE L'EAU	11 280 54	11 280 54	0,00	TTC					EAU	GEMA	
F123-01193P	RESTAURATION COURS D'EAU INVESTISSEMENT 2023 N°230341501		76	13258		AGENCE DE L'EAU	6 302 32	6 302 32	0,00	TTC					EAU	GEMA	
F124-00975P	RESTAURATION COURS D'EAU INVESTISSEMENT 2024 - N°240358301		76	13258		AGENCE DE L'EAU	1 280 00	1 280 00	0,00	TTC					EAU	GEMA	
F124-01251P	ETUDE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE TRAVAUX POLE SANTE DE BSIR		020	1328		SYDEV	10 924 53	10 924 53	0,00	TTC					FIN	BATI	POLELBR
F124-01444P	SUBV MISE EN SECURITE ECOLES DU TERRITOIRE		213	13381		ETAT	58 311 70	58 311 70	0,00	TTC					ENFJ	AJ	MART
F124-01250P	CREATION ESPACE JEUNE MARTINET - DETR 2023 - 2023-DCPATE-198 DU 28/06/2023		338	13461	90	PREFECTURE DE LA VENDEE	29 285 61	29 285 61	0,00	TTC					MOB	MOB	DPT
F124-01048P	DBIL 2021		70	13462	78	ETAT	38 000 00	38 000 00	0,00	TTC					FIN	AJ	MART
F123-01259P	EMPRUNT CAF - AIDE A L'INVESTISSEMENT - CONSTRUCTION FOYER DES JEUNES MARTINET		01	16818		CAF 85											
TOTAL							732 540 11	732 540 11	0,00	TTC							

Le comptable public,

Sophie ALIX

Centre des Finances Publiques
SGC des Sables d'Olonne
155, rue Simone Veil
CS 60375
85109 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02 51 96 85 20

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Président de la Commission
Philippe PASCAUD





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Accédez au suivi de vos dossiers par les sites internet (voir l'annexe n° RIC) :
<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>
ou <http://www.eau-loire-bretagne.fr> → « Accès bénéficiaires » liste à droite de l'écran.

Publié le 04/04/2025
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Nantes, le 17/09/2021

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par
AB Certification n°A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos
correspondances :

Dossier n° : 210432601

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
DES ACHARDS
2 R MICHEL BRETON
LA CHAPELLE ACHARD
85150 LES ACHARDS

Affaire suivie par Olivier BICHOT Chargé interventions
Tél n° : 02 40 73 93 45
Adresse électronique : olivier.bichot@eau-loire-bretagne.fr

Objet : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2021D044 du 13/09/2021 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 15/07/2021 :

CT AUZANCE, VERTONNE ET COTIERS VENDEENS - 2021 - Restauration cours d'eau

Le projet financé se définit comme suit : Restauration berges ripisylve - abreuvoirs - 2021 - CT Auzance Vertonne et côtiers vendéens (2020-2022)

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : Sans objet

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2018-104 du 30 octobre 2018
- La fiche action MAQ_1 applicable au 1er janvier 2019

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :

• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

Financement 1 : Subvention

Imputation : 65733-DPI - 24 01

Dépense éligible TTC	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue TTC	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
27 960,00 €	27 960,00 €	100,00 %	27 960,00 €	50,00 %	13 980,00 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	13 980,00	Achèvement de l'opération	• IBAN • Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire • Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes • Procès-verbal de réception travaux ou à défaut attestation d'achèvement signée du bénéficiaire • Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution :**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 2 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 27/09/2023.

Art 5 : Mesures de publicité :

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation

La Directrice Maine-Loire-Océan
Morgan PRIOL



Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLOW

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Communauté de Communes

Pays des Achards

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

SLO

CT Eau Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers PLAN DE FINANCEMENT DECIDE

Bénéficiaire : Communauté de Communes du Pays des Achards

Désignation de l'opération : Fiche I-1 à I-8

Partenaires financiers :

	2021					
	ESTIMATION	AELB (TTC)	CG85 (HT)	REGION (TTC)	RIVERAINS	CCPA
Aménagement de point de passage pour les engins	24 600,00 €	- €	- €	- €	- €	24 600,00 €
Travaux de restauration de la ripisylve	42 156,80 €	12 647,04 €	8 782,67 €	10 539,20 €	- €	10 187,89 €
Gestion des encombres dans le lit	8 785,84 €	- €	2 196,46 €	- €	- €	6 589,38 €
Gestion des rémanents et des déchets sauvages	240,00 €	- €	60,00 €	- €	- €	180,00 €
Aménagement de point de passage pour les animaux	6 840,00 €	- €	- €	- €	- €	6 840,00 €
Aménagement d'un abreuvoir	27 600,00 €	13 800,00 €	6 900,00 €	- €	5 520,00 €	1 380,00 €
Pose de clôture	13 782,96 €	- €	- €	11 026,36 €	2 756,59 €	- €
Débroussaillage	2 123,09 €	- €	530,77 €	- €	- €	1 592,32 €
Effacement de l'ouvrage	360,00 €	180,00 €	90,00 €	- €	- €	90,00 €
Restauration du lit R2 - Recharge en granulats	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit R3 - Reméandrage	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Retrait d'ouvrage de franchissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pré barrage rustique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit dans le talweg naturel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit R1 - Diversification des écoulements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Abattage d'alignement de peupliers	8 640,00 €	- €	2 160,00 €	2 592,00 €	- €	3 888,00 €
Gestion hivernale des ouvrages	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Abattage de peupliers isolés	6 935,00 €	- €	1 733,75 €	2 080,50 €	- €	3 120,75 €
TOTAL	142 063,69 €	26 627,04 €	22 453,65 €	26 238,06 €	8 276,59 €	58 468,35 €

Date : 8 juillet 2021

Cachet et signature :

Le Président
Patrice PAGEAUD





VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Territoires et Collectivités
Service Administration Générale et Comptabilité

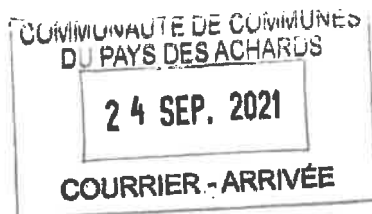
Dossier suivi par : Mme Annabelle MORIVAL

N° à rappeler : 02 28 85 86 24

Réf : AM n° 2021/HA002236

La Roche-sur-Yon, le : **21 SEP. 2021**

P.J. : 3 arrêtés



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Monsieur Patrice PAGEAUD
Président de la Communauté de Communes
du Pays des Achards
CS 90116
ZA Sud Est
2 rue Michel Breton
85150 LA CHAPELLE-ACHARD

Monsieur le Président,

Comme suite à la récente notification qui vous a été faite par Monsieur Alain LEBOEUF, Président du Conseil Départemental, vous trouverez ci-joint, une copie des arrêtés n° 2021-PTC-EAU-HA002234, HA002235 et HA002236.

Ces arrêtés attribuent à la Communauté de Communes que vous présidez, au titre du programme départemental d'intervention pour l'hydraulique et les milieux aquatiques, et dans le cadre de l'année 2 du Contrat territorial eau Auzance-Vertonne, les subventions suivantes :

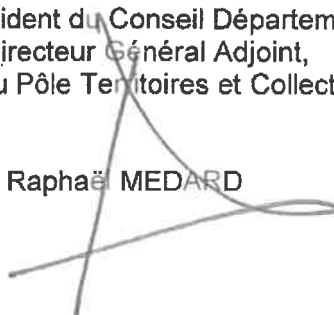
- 8 782,67 € pour des travaux de restauration de la ripisylve,
- 6 770,98 € pour la gestion des encombres et de la ripisylve,
- 6 900,00 € pour l'aménagement d'abreuvoirs.

Le paiement des subventions interviendra dans le cadre de la procédure indiquée à l'article 4 des arrêtés susvisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur Général Adjoint,
en charge du Pôle Territoires et Collectivités,

Raphaël MEDARD



Conseil Départemental
Pôle Territoires et Collectivités
Service Administration et Comptabilité
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 28 85 86 59 - www.vendee.fr
compta.territoires@vendee.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Pôle Territoires et Collectivités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la délibération n°IV-F 4 du 19 mars 2021 du Conseil Départemental reconduisant le programme d'intervention pour l'hydraulique et les milieux aquatiques,
VU la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,
VU la délibération n°8-5 du 10 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

ARRÊTE :

Article 1 - Sur les crédits inscrits au Budget 2021, une subvention de 8 782,67 € est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards en vue des travaux de restauration de la ripisylve dans le cadre de l'année 2 du Contrat territorial eau Auzance-Vertonne.

Article 2 - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

- Montant de la dépense subventionnable	35 130,66 € HT
- Taux de la subvention	25 %
- Montant de la subvention	8 782,67 € (*)

(*) Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses réellement exécutées, si le coût réel de l'opération est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en Commission Permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Article 3 - La subvention sera abrogée automatiquement si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution.

Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée pour le commencement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation, avec justificatifs à l'appui, soit présentée avant la date d'expiration du délai.

Le projet doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la décision. Passé ce délai, la totalité de la somme non versée, sera désengagée.

Article 4 - Le règlement de la subvention pourra être effectué au vu des documents suivants fournis aux services du Conseil Départemental, Pôle Territoires et Collectivités - Service Administration Générale et Comptabilité :

- 1^{er} acompte de 30 % sur présentation d'un certificat de début de travaux signé par le maître d'ouvrage,
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un certificat du maître d'ouvrage attestant de la réalisation des travaux à hauteur de 70%, accompagné des factures correspondantes,
- Solde, sous réserve de la validation de la demande de versement par la cellule « Marais et Rivières » du Service Eau et de sa participation à la réception des travaux, et sur présentation d'un bilan technique du programme des travaux et d'un certificat de fin de travaux, **accompagné des factures comportant le détail des travaux et d'un récapitulatif des paiements visé par le trésorier et le maître d'ouvrage.**

La subvention s'applique uniquement aux travaux décrits dans l'avant-projet sommaire (plans et détail estimatif) sur lequel la Commission Permanente a délibéré.

Article 5 - REVERSEMENT DE L'AIDE

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission Permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

Article 6 – Les demandes de versement doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL
Pôle Territoires et Collectivités – Service Administration Générale et Comptabilité
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

Article 7 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LA ROCHE-sur-YON, le **21 SEP. 2021**

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur Général Adjoint,
en charge du Pôle Territoires et Collectivités,

Raphaël MEDARD

Pôle Territoires et Collectivités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la délibération n°IV-F 4 du 19 mars 2021 du Conseil Départemental reconduisant le programme d'intervention pour l'hydraulique et les milieux aquatiques,
VU la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,
VU la délibération n°8-5 du 10 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

ARRÊTE :

Article 1 - Sur les crédits inscrits au Budget 2021, une subvention de 6 770,98 € est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards en vue de la gestion des encombres et de la ripisylve dans le cadre de l'année 2 du Contrat territorial eau Auzance-Vertonne.

Article 2 - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

- Montant de la dépense subventionnable	22 569,94 € HT
- Taux de la subvention	30 %
- Montant de la subvention	6 770,98 € (*)

(*) Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses réellement exécutées, si le coût réel de l'opération est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en Commission Permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Article 3 - La subvention sera abrogée automatiquement si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution.

Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée pour le commencement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation, avec justificatifs à l'appui, soit présentée avant la date d'expiration du délai.

Le projet doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la subvention. Passé ce délai, la totalité de la somme non versée, sera définitivement et sans préavis désengagée.

Article 4 - Le règlement de la subvention pourra être effectué par virement bancaire sur le compte courant commun des communes, après avoir été vérifié et validé par le service des finances, et après avoir été communiqué et validé par les services du Conseil Départemental, Pôle Territoires et Collectivités - Service Administration Générale et Comptabilité :

- 1^{er} acompte de 30 % sur présentation d'un certificat de début de travaux signé par le maître d'ouvrage,
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un certificat du maître d'ouvrage attestant de la réalisation des travaux à hauteur de 70%, accompagné des factures correspondantes,
- Solde, sous réserve de la validation de la demande de versement par la cellule « Marais et Rivières » du Service Eau et de sa participation à la réception des travaux, et sur présentation d'un bilan technique du programme des travaux et d'un certificat de fin de travaux, **accompagné des factures comportant le détail des travaux et d'un récapitulatif des paiements visé par le trésorier et le maître d'ouvrage.**

La subvention s'applique uniquement aux travaux décrits dans l'avant-projet sommaire (plans et détail estimatif) sur lequel la Commission Permanente a délibéré.

Article 5 - REVERSEMENT DE L'AIDE

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission Permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

Article 6 – Les demandes de versement doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

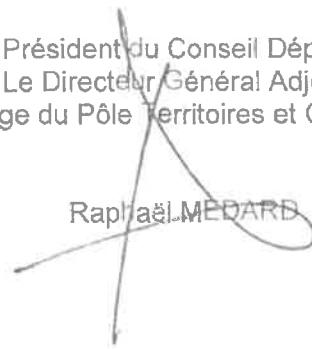
Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL
Pôle Territoires et Collectivités – Service Administration Générale et Comptabilité
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

Article 7 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LA ROCHE-sur-YON, le **21 SEP. 2021**

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur Général Adjoint,
en charge du Pôle Territoires et Collectivités,

Raphaël MEDARD





VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Territoires et Collectivités

**ARRETE n° 2021-PTC-
Programme d'intervention pour l'hydraulique
et les milieux aquatiques
Programme 2021**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Recu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la délibération n°IV-F 4 du 19 mars 2021 du Conseil Départemental reconduisant le programme d'intervention pour l'hydraulique et les milieux aquatiques,
VU la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,
VU la délibération n°8-5 du 10 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

ARRÊTE :

Article 1 - Sur les crédits inscrits au Budget 2021, une subvention de 6 900,00 € est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards en vue des travaux d'aménagement d'abreuvoirs dans le cadre de l'année 2 du Contrat territorial eau Auzance-Vertonne.

Article 2 - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

- Montant de la dépense subventionnable	23 000,00 € HT
- Taux de la subvention	30 %
- Montant de la subvention	6 900,00 € (*)

(*) Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses réellement exécutées, si le coût réel de l'opération est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en Commission Permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Article 3 - La subvention sera abrogée automatiquement si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution.

Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée pour le commencement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation, avec justificatifs à l'appui, soit présentée avant la date d'expiration du délai.

Le projet doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la subvention. Passé ce délai, la totalité de la somme non versée, sera définitivement et sans préavis désengagée.

Article 4 - Le règlement de la subvention pourra être effectué par le département, sur la base des documents fournis aux services du Conseil Départemental, Pôle Territoires et Collectivités – Service Administration Générale et Comptabilité :

- 1^{er} acompte de 30 % sur présentation d'un certificat de début de travaux signé par le maître d'ouvrage,
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un certificat du maître d'ouvrage attestant de la réalisation des travaux à hauteur de 70%, accompagné des factures correspondantes,
- Solde, sous réserve de la validation de la demande de versement par la cellule « Marais et Rivières » du Service Eau et de sa participation à la réception des travaux, et sur présentation d'un bilan technique du programme des travaux et d'un certificat de fin de travaux, **accompagné des factures comportant le détail des travaux et d'un récapitulatif des paiements visé par le trésorier et le maître d'ouvrage.**

La subvention s'applique uniquement aux travaux décrits dans l'avant-projet sommaire (plans et détail estimatif) sur lequel la Commission Permanente a délibéré.

Article 5 - REVERSEMENT DE L'AIDE

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission Permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

Article 6 – Les demandes de versement doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL
Pôle Territoires et Collectivités – Service Administration Générale et Collectivités
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

Article 7 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LA ROCHE-sur-YON, le **21 SEP. 2021**

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur Général Adjoint,
en charge du Pôle Territoires et Collectivités,

Raphaël MEDARD

Communauté de Communes

Pays des Achards

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le **SLOW**
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

CT Eau Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers PLAN DE FINANCEMENT DECIDE

Bénéficiaire : Communauté de Communes du Pays des Achards

Désignation de l'opération : Fiche I-1 à I-8

Partenaires financiers :

	2021					
	ESTIMATION	AELB (TTC)	CG85 (HT)	REGION (TTC)	RIVERAINS	CCPA
Aménagement de point de passage pour les engins	24 600,00 €	- €	- €	- €	- €	24 600,00 €
Travaux de restauration de la ripisylve	42 156,80 €	12 647,04 €	8 782,67 €	10 539,20 €	- €	10 187,89 €
Gestion des encombres dans le lit	8 785,84 €	- €	2 196,46 €	- €	- €	6 589,38 €
Gestion des rémanents et des déchets sauvages	240,00 €	- €	60,00 €	- €	- €	180,00 €
Aménagement de point de passage pour les animaux	6 840,00 €	- €	- €	- €	- €	6 840,00 €
Aménagement d'un abreuvoir	27 600,00 €	13 800,00 €	6 900,00 €	- €	5 520,00 €	1 380,00 €
Pose de clôture	13 782,96 €	- €	- €	11 026,36 €	2 756,59 €	- €
Débroussaillage	2 123,09 €	- €	530,77 €	- €	- €	1 592,32 €
Effacement de l'ouvrage	360,00 €	180,00 €	90,00 €	- €	- €	90,00 €
Restauration du lit R2 - Recharge en granulats	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit R3 - Reméandrage	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Retrait d'ouvrage de franchissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pré barrage rustique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit dans le talweg naturel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit R1 - Diversification des écoulements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Abattage d'alignement de peupliers	8 640,00 €	- €	2 160,00 €	2 592,00 €	- €	3 888,00 €
Gestion hivernale des ouvrages	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Abattage de peupliers isolés	6 935,00 €	- €	1 733,75 €	2 080,50 €	- €	3 120,75 €
TOTAL	142 063,69 €	26 627,04 €	22 453,65 €	26 238,06 €	8 276,59 €	58 468,35 €

Date : 8 juillet 2021

Cachet et signature :

Le Président
Patrice PAGLAUD



La Présidente

SLO

Nantes, le 03 mars 2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DES ACHARDS**

ZA SUD EST CS 90116
2 RUE MICHE BRETON LA CHAPELLE A
85150 LES ACHARDS

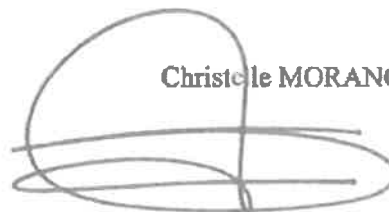
Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'arrêté N° 2022_00998 en date du vendredi 25 février 2022 vous attribuant une participation financière de la Région des Pays de la Loire de 26 238 euros pour :

les actions I-1 à I-8 : restauration de cours d'eau, dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022]

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christèle MORANÇAIS



ARRETE N° 2022_00998

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

- VU le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1,
- VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020,
- VU le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020,
- VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020,
- VU le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, et L4221-1 et suivants,
- VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7,
- VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro 429 2016-1 au budget de la Région,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

VU la délibération numéro 429 de la commission permanente, en date du vendredi 25 février 2022,

VU l'inscription de l'opération numéro 22I02521 au budget de la Région, chapitre 907, nature de dépense 2041582,

Considérant la demande formulée auprès de la Présidente du Conseil régional

ARRETE

Article 1 : Une participation financière de 26 238 euros, est attribuée à COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS, en vue de financer les actions I-1 à I-8 : restauration de cours d'eau, dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022]. Elle concerne une dépense subventionnable de 142 063 euros HT.

Article 2 : Le versement de la participation financière de la Région sera effectué selon les règles suivantes :

Les modalités de versement des aides sont :

Pour les aides inférieures ou égales à 4 000

Paiement en une seule fois sur justificatif de la dépense

Pour les aides supérieures à 4 000 et inférieures ou égales à 150 000

Avance 50%

Solde sur justificatifs de la réalisation totale de l'opération

Pour les aides supérieures à 150 000

Avance 30%

Deux acomptes sur justificatifs de dépenses au fur et à mesure de l'exécution sans dépasser 80% du montant de l'aide. Un acompte ne pourra être inférieur à 20% du montant de l'aide

Solde sur justificatif de la réalisation totale de l'action

Pièces d'instruction à fournir :

- Pour une avance : Attestation de démarrage de l'action

- Pour un solde :

o Bilan financier de l'opération financée en dépenses et en recettes signé par le bénéficiaire

o Attestation d'achèvement de l'action signée par le bénéficiaire

o Bilan technique de l'action

o Photographie du panneau de chantier dans le cas de travaux dotés d'une subvention d'un montant supérieur à 10 000

o RIB

Pièce justificative de paiement à fournir :

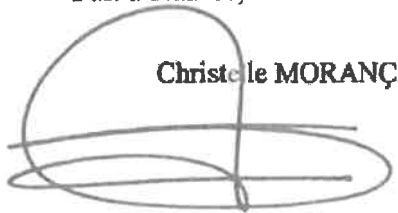
- Pour un acompte ou un solde
 - o Etat récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés
- Les dispositions de l'extrait du règlement budgétaire et financier annexé non contraires aux dispositions du dispositif régional et au présent arrêté sont applicables.

Article 3 : Les dispositions de l'extrait du règlement budgétaire et financier annexé non contraires aux dispositions du dispositif régional et au présent arrêté sont applicables.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Article 5 : Le Directeur général des services de la Région et le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 03 mars 2022


Christophe MORANÇAIS

V - VERSEMENT DES AIDES REGIONALES - PIÈCES JUSTIFICATIVES

Article 11 : Délai de validité des aides

L'opération pour laquelle l'aide est attribuée doit être effectivement réalisée dans les délais fixés par le Conseil Régional ou la Commission permanente.

A défaut de délais spécifiques avant fait l'objet d'une décision particulière du Conseil Régional ou de la Commission permanente, ceux-ci sont fixés à compter de la date de notification de l'arrêt ou de la signature de la convention comme suit :

- 4 ans si aide à l'investissement, SAUF acquisition de matériels ou d'équipements.

OU

2 ans pour les aides de fonctionnement ainsi que pour celles d'investissement affectées à l'acquisition de matériels ou d'équipements.

A l'expiration de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de six mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide.
La durée de l'acte juridique associé à la décision d'attribution d'une aide (convention ou arrêté) devra inclure les délais de réalisation de l'opération et les délais de transmission des pièces jointes par le bénéficiaire.

Le non-respect des délais fixés entraîne l'annulation partielle ou totale de l'aide de manière automatique.

Article 12 : Modalités de versement des aides

Travaux, études, programmes d'investissement, équipements et matériels.

SI aide d'investissement : travaux, études, programmes d'investissement, équipements et matériels.
ET SI aide < 4 000 € : Le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense.

ET SI aide > 4 000 € : Le paiement interviendra comme suit :

- Une avance de 50% de la somme
- Le versement du solde sera effectué sur justificatif de réalisation suite de l'opération

ET SI aide > 150 000 €

Une avance de 20%.

- Des acomptes versés sur justificatif des dépenses.

- Des acomptes versés pour acquisitions foncières et immobilières :

Le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense.

Article 13 : Pièces justificatives pour le versement des aides

Le versement des aides Régionales intervient conformément aux dispositions du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé.

Travaux, programmes d'investissement, équipements :

Pour le versement d'une avance, quand celle-ci est envisageable au regard des conditions de versement définies précédemment, il conviendra de produire toutes pièces attestant du début de l'opération (attestation de commencement de travaux, devis, bon de commande...). Ces pièces devront être attestées, au nom du bénéficiaire de l'aide, par toute personne dûment habilitée. Les versements d'acomptes se feront sur production d'un état récapitulatif attestant de la réalisation partielle de l'opération, dans la limite de 80% de l'aide consentie, et justifiant des dépenses acquittées.

Le versement du solde se fera sur :

- pour les travaux : présentation d'une attestation d'achèvement des travaux dûment signée et d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

- pour les programmes d'investissement : présentation d'un bilan financier de l'opération financée en dépenses et en recettes, accompagné d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

- pour les équipements : présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

Acquisitions foncières et immobilières :

Les aides à l'acquisition foncière et immobilière seront mandatées au vu d'une copie des actes de vente revêtus de la mention d'enregistrement aux hypothèques – ou accompagnés d'un certificat notarial de prise en compte des sommes qui seraient éventuellement dues à des créanciers inscrits au fichier des hypothèques.

En cas d'acquisitions multiples, une attestation détaillée du notaire pourra se substituer aux copies des actes. Cette attestation devra notamment indiquer si les actes de vente ont fait l'objet d'une procédure d'enregistrement.

Les honoraires de notaires et exceptionnellement d'autres frais annexes clairement identifiés pourront être inclus dans la dépense subventionnable sous réserve d'une mention expresse contenue dans la décision d'octroi de l'aide.

Article 16 : Mention de l'aide financière de la Région

Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de la Région.

Conformément au décret modifié n°2016-33 du 20 janvier 2016 précité, les fonds de concours, prêts et avances remboursables seront réglés sur production d'une convention ou d'un contrat conclu entre le porteur du projet et la Région.

Pour les prêts et avances remboursables, la convention devra expressément prévoir un échéancier de versement, ce dernier qui s'effectuera sur production d'un titre de recettes exécutoire remis par la Région et mentionnant le montant de l'échéance.

Les justificatifs prévus par les règlements particuliers, liés aux allocations, bourses et primes devront être fournis pour que l'attribution de ces dernières ait un caractère définitif.

VI - CONTRÔLE ET ANNULATION DES CREDITS RESERVES AUX AIDES REGIONALES

Article 14 : Obligations et contrôle des organismes bénéficiaires des aides

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement.

Les services de la Région sont habilités à procéder à toute forme de contrôle, notamment sur place avant et après le versement de l'aide conformément aux dispositions de l'article L3611-4 du CGCT.

Par ailleurs, et en application de l'article L4313-2 du CGCT, toute association ou organisme ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention d'investissement ou de fonctionnement supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat devra fournir à la Région au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 1er juillet, le bilan certifié conforme de l'exercice écoulé. Il en est de même des organismes ayant bénéficié au cours de l'exercice d'une garantie d'emprunt.

Conformément à l'article L612-4 du code du commerce, ce bilan est certifié par un commissaire aux comptes pour les associations et organismes soumis à l'obligation de certification des comptes. Pour les associations et organismes non soumis à cette obligation, le bilan est certifié par le président de l'association ou de l'organisme concerné.

Tout organisme de droit privé ayant bénéficié d'une aide affectée à une dépense déterminée doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006. Ce dernier issu du compte de résultat du bénéficiaire, est présenté sous forme d'un tableau des charges et des produits affectés à l'action subventionnée. Ce compte rendu est impérativement accompagné de deux annexes comprenant respectivement :

1. Un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet.

2. Une information qualitative décrivant notamment, la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.

Ce compte rendu financier est déposé à la Région dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

En outre et conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, tous les soumissionnaires sont désormais soumis à des principes juridiques communs, explicités par voie réglementaire. Sont en particulier visées par les présentes dispositions, les entités de droit privé, non inscrites strictement dans le cadre de la définition du pouvoir adjudicateur, mais qui bénéficieraient d'une aide à plus de 50 % émanant précédemment d'une structure soumise aux marchés publics.

Article 15 : Annulation et versement des aides régionales

Les crédits réservés aux aides Régionales peuvent être annulés pour plusieurs motifs :

- Non production des pièces justificatives visées à l'article 13 dans un délai maximum de six mois après la fin de la réalisation de l'opération.
- Utilisation de l'aide différente de celle qui l'avait motivée.

- En cas d'infraction partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,

- En cas de non-respect des dispositions de l'article 16 du présent règlement.

Cette annulation peut être totale ou partielle. Elle devra faire l'objet d'une décision de la Commission permanente. Elle pourra également donner lieu au remboursement des sommes indûment versées, par l'annulation d'un titre de recette exécutoire.

La Région se réserve par ailleurs le droit de demander, au vu du bilan financier définitif en dépenses et en recettes que le bénéficiaire aura produit, le versement de tout ou partie de l'aide dont l'octroi aurait pu, au final, donner lieu à profit à son égard.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLO

ID : 065-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Communauté de Communes

Pays des Achards

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

CT Eau Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers PLAN DE FINANCEMENT DECIDE

Bénéficiaire : Communauté de Communes du Pays des Achards

Désignation de l'opération : Fiche I-1 à I-8

Partenaires financiers :

	2021					
	ESTIMATION	AELB (TTC)	CG85 (HT)	REGION (TTC)	RIVERAINS	CCPA
Aménagement de point de passage pour les engins	24 600,00 €	- €	- €	- €	- €	24 600,00 €
Travaux de restauration de la ripisylve	42 156,80 €	12 647,04 €	8 782,67 €	10 539,20 €	- €	10 187,89 €
Gestion des encombres dans le lit	8 785,84 €	- €	2 196,46 €	- €	- €	6 589,38 €
Gestion des rémanents et des déchets sauvages	240,00 €	- €	60,00 €	- €	- €	180,00 €
Aménagement de point de passage pour les animaux	6 840,00 €	- €	- €	- €	- €	6 840,00 €
Aménagement d'un abreuvoir	27 600,00 €	13 800,00 €	6 900,00 €	- €	5 520,00 €	1 380,00 €
Pose de clôture	13 782,96 €	- €	- €	11 026,36 €	2 756,59 €	- €
Débroussaillage	2 123,09 €	- €	530,77 €	- €	- €	1 592,32 €
Effacement de l'ouvrage	360,00 €	180,00 €	90,00 €	- €	- €	90,00 €
Restauration du lit R2 - Recharge en granulats	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit R3 - Reméandrage	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Retrait d'ouvrage de franchissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pré barrage rustique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit dans le talweg naturel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restauration du lit R1 - Diversification des écoulements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Abattage d'alignement de peupliers	8 640,00 €	- €	2 160,00 €	2 592,00 €	- €	3 888,00 €
Gestion hivernale des ouvrages	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Abattage de peupliers isolés	6 935,00 €	- €	1 733,75 €	2 080,50 €	- €	3 120,75 €
TOTAL	142 063,69 €	26 627,04 €	22 453,65 €	26 238,06 €	8 276,59 €	58 468,35 €

Date : 8 juillet 2021

Cachet et signature :

Le Président
Patrice PAGAUD



PAYS

DES ACHARDS
cheque jour à vos côtés

Communauté de Communes du Pays des Achards
ZA Sud-Est CS 90116 - 2 rue Michel Breton
La Chapelle-Achard - 85150 Les Achards
02 51 05 94 49 - contact@cc-paysdesachards.fr
www.cc-paysdesachards.fr - Réseaux sociaux @PaysdesAchards



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

SLO

Service intermodalité aménagement logement
Division Intermodalité

Affaire suivie par : Christophe ANDRE
Tél. : 02 72 74 75 51
christophe.andre@developpement-durable.gouv.fr

**ARRÊTÉ ATTRIBUTIF DE SUBVENTION
N° 2020/ 114/ du**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

VU la loi organique n°2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois finances ;

VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation, à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement ;

VU l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU l'arrêté du 2 août 2019 pris en application de l'article 6 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, déterminant les pièces et informations complémentaires aux demandes de subventions relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

VU le Plan vélo et mobilités actives annoncé par le Premier Ministre le 14 septembre 2018 ;



Tél : 02.72.74.73 00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

VU l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » du 20 décembre 2019 et son cahier des charges ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

VU la demande de subvention et le dossier de candidature déposé par la Communauté de Communes du Pays des Achards en date du 28/05/2020, ainsi que ses compléments ;

VU la lettre du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, adressée le 25 septembre 2020 au Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards, annonçant une aide de l'État de 538 000 euros maximum pour le projet ;

VU la convention relative au financement, au titre de l'exercice 2020, du fonds mobilités actives signée le 27 octobre 2020 entre l'État et l'AFITF ;

VU l'arrêté du préfet de région n°2020/SGAR/DREAL/520 du 26 août 2020 portant délégation de signature à Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du préfet de région n°2020/DREAL/SDR-20-04 du 24 septembre 2020 portant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1

Une subvention plafonnée à 538 000 € (cinq-cent-trente-huit-mille euros) est allouée à la Communauté de Communes du Pays des Achards pour la réalisation du projet d'aménagement d'une liaison cyclable et d'une passerelle entre les deux bourgs des Achards.

Cette subvention correspondant à 50% de la dépense subventionnable décrite ci-dessous :

Poste de dépense	Montant (€ HT)	Dont dépense subventionnable (€ HT)
I – Frais de maîtrise d'ouvrage en lien direct avec le projet	33 000 €	33 000 €
II – Frais de maîtrise d'œuvre	111 480 €	25 000 €
III – Frais de réalisation	1 018 000 €	1 018 000 €
Total en euros courants (HT)	1 162 480 €	1 076 000 €
Montant de la subvention	-	538 000 €
Dont bonus pour « savoir rouler à vélo »	-	107 600 €
Taux de subvention de l'État – AaP « FMA-CC »		50,00 %

Un bonus de subvention pour « savoir rouler à vélo » (SRAV) a été octroyé à l'engagement de la Communauté de Communes du Pays des Achards à compter de la mise en place le programme « savoir rouler à vélo » pour les enfants de 6 à 11 ans sur la ou les communes concernées par le projet, et compte tenu que celui-ci est à moins de 2 km d'un collège ou d'un lycée.

La dépense subventionnable ne peut intégrer les dépenses effectuées antérieurement à la date de réception de la demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel du projet (y compris dépense non subventionnable) se répartit comme suit (euros HT) :

Cofinancier	Clé de répartition %	Montant prévisionnel (€ HT)
État – AaP «FMA»	46,00 %	538 000 €
État – AaP «Vélo et territoires»	4,00 %	50 802 €
Région	26,00 %	297 900 €
Communauté de Communes du Pays des Achards	24,00 %	275 778 €
Total	100 %	1 162 480 €

Les montants versés sur ce projet par l'État ne sont pas soumis à la TVA.

Article 2

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- date prévisionnelle de notification de la première dépense du projet : début 2021 ;
- acquisition des parcelles pour le tronçon au sud de la voie ferrée : fin 2020 ;
- début des travaux : mars 2021.

La date prévisionnelle d'achèvement est : septembre-octobre 2021.

Article 3

Cette subvention sera ordonnancée selon les modalités définies à l'article 4 par inscription au crédit ouvert au nom du bénéficiaire sous les références suivantes :

Nom du titulaire : Trésorerie de la Côte de Lumière
 IBAN : FR35 3000 1007 09C8 5300 0000 013
 BIC : BDFEFRPPCCT

Article 4

La participation de l'État au titre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » sera apportée de la manière suivante :

- une avance de 10 % peut être versée sur simple demande
- des acomptes peuvent être versés sur justificatif du service fait, à hauteur maximale de 80 % de la subvention au vu de la présentation des états récapitulatifs des dépenses réalisées et acquittées et production d'une copie des factures ainsi que toute autre pièce, sur demande du service instructeur, pouvant justifier de la dépense ;

- le solde de la subvention sera versé, **après service fait**, sur présentation
 - d'un état récapitulatif définitif des dépenses, faisant état du bénéficiaire et qui devra être visé par le responsable de l'opération et Trésorier principal ;
 - du décompte général et définitif du projet ;
 - du certificat d'achèvement du projet et un certificat de conformité des travaux ;
 - d'un rapport d'exécution du projet montrant les caractéristiques et la conformité avec le projet programmé, et faisant mention des coûts et délais objectifs et réalisés, des aléas rencontrés, et, le cas échéant, des premières mesures de fréquentation ;
 - de la justification de la mise en place du savoir rouler à vélo dans la ou les communes concernées par le projet (copie des attestations SRAV délivrées, ou certificat des formateurs ou des établissements concernés) ;
 - à moins qu'un compteur à proximité soit déjà existant, d'un certificat justifiant de l'installation effective d'un compteur vélo au niveau du projet ou à proximité, et d'un engagement à fournir les données collectées à la « plate-forme nationale des fréquentations » de Vélo & Territoires sur une durée minimale de 3 ans.

L'autorité compétente peut exiger le reversement total ou partiel de la subvention versée dans les cas suivants :

1° Si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation ;

2° Si elle a connaissance ou qu'elle constate un dépassement du montant des aides publiques perçues au-delà du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Article 5

Cette subvention sera imputée sur le budget de l'Etat - programme 203 - action 44 - sous - action 44-01- activité 020344HCMAVE « Fonds mobilités actives ».

Article 6

La liquidation de la subvention s'effectue par application du taux de subvention au montant de la dépense réelle, plafonnée au montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Article 7

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques de Loire-Atlantique. Celui-ci et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8

La Communauté de Communes du Pays des Achards doit mentionner la participation de l'État et en faire état sur l'ensemble des documents établis (plaquettes, invitations, supports audiovisuels, sites internet ou autres) et lors des manifestations valorisant l'objet du financement. Les dossiers d'études, les documents et supports de communication mentionneront de manière explicite les logos des cofinanceurs. Le logo de l'État doit être affiché en annonce des travaux.

La Communauté de Communes du Pays des Achards s'engage par ailleurs à informer la DREAL Pays de la Loire de l'organisation de toute manifestation publique de communication relative au projet.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations, y compris les inaugurations, doivent faire l'objet d'une concertation préalable entre les partenaires financiers du projet.

Fait à Nantes, le

Pour le préfet, et par délégation

Le directeur adjoint,

David GOUTX

2021.02.03

08:53:33 +01'00'

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DES ACHARDS**

ZA SUD EST CS 90116

2 RUE MICHE BRETON LA CHAPELLE A
85150 LES ACHARDS

Nantes, le 19 mai 2022

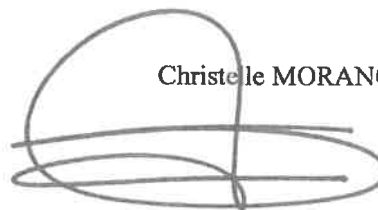
Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'arrêté N° 2022_07427 en date du 19 mai 2022 vous attribuant une participation financière de la Région des Pays de la Loire de 121 573.82 euros pour :

L'aménagement numérique du territoire pour le développement du très haut débit

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christelle MORANÇAIS



ARRETE N° 2022_07427

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1611-4, L14211-1, L4221-1 et suivants,

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L110-1-1, L211-7, L541-13, R541-16,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

VU la délibération du Conseil Régional des 16 et 17 décembre 2021 adoptant le Budget Primitif 2022 notamment son programme 265,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le règlement d'intervention du Fonds « Pays de la Loire Relance investissement intercommunal »

VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro 265 2016-1 au budget de la Région,

VU la délibération numéro 265 de la commission permanente du vendredi 06 mai 2022,

VU l'inscription de l'opération numéro 22105810 au budget de la Région, chapitre 905, nature de dépense 2041582.

Considérant la demande formulée auprès de la Présidente du Conseil régional.

ARRETE

Article 1 : Une participation financière de 121 573.82 euros, est attribuée à COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS, en vue de financer l'opération suivante : L'aménagement numérique du territoire pour le développement du très haut débit. Elle concerne une dépense subventionnable de 151 967.28 euros HT.



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le **SLOW**
ID.: 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Article 2 : Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions du règlement d'intervention Fonds « Pays de la Loire Relance investissement intercommunal ».

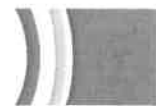
Article 3 : Les dispositions de l'extrait du règlement budgétaire et financier annexé non contraires aux dispositions du règlement d'intervention Fonds « Pays de la Loire Relance investissement intercommunal » et au présent arrêté sont applicables.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Région et le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 19 mai 2022

Christelle MORANÇAIS



de communication tels que aides à l'équipement supérieurs à 100 000 €, même ou à l'entrée du site, droit de vérifier sur place

Pour les associations et organismes non soumis à cette obligation, le bilan est certifié par le président de l'association ou de l'organisme concerné.

Délais de validité des subventions.
A défaut de délais spécifiques ayant fait l'objet d'une décision particulière de l'Assemblée Plénière ou de la Commission permanente, ceux-ci sont fixés à compter de la date de notification de l'arrêté ou de la signature de la convention comme suit : cinq ans pour les subventions.

A l'expiration de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de six mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de la subvention.

Le non-respect des délais fixés entraîne l'annulation partielle ou totale de la subvention de manière automatique.

Versement de la subvention

Règles générales

Le paiement de la subvention régionale sera effectué sur la base du coût Hors Taxes ou Toutes Taxes Comprises, selon que le Maître d'Ouvrage de l'opération récupère ou non la TVA.

Une rétroactivité maximum de six mois est accordée à compter de la date du dépôt du dossier de demande de subvention à la Région. L'opération ne doit pas être achevée à l'engagement.

Pièces justificatives

Toutes les pièces justificatives doivent être transmises à l'EPCI par le Maître d'Ouvrage. L'EPCI vérifie les justificatifs de dépenses et de paiements et les transmet à la Région en les déposant sur le Portail des Aides.

Les modalités de versement seront les suivantes :

Pour l'avance de 30%, celle-ci sera versée au bénéficiaire des notification de l'aide régionale.

Pour les acomptes suivants et dans la limite de 80% du montant total de la subvention : sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées visé par le représentant légal de l'organisme subventionné et sur la fourniture d'un RIB ou d'un RIBP.

Pour le solde

le solde est versé au Maître d'Ouvrage de l'action au prorata du coût total réalisé sur production de plusieurs pièces dont l'EPCI assurera la transmission à la Région :

- o Une attestation d'achèvement de l'action datée et signée du Maître d'Ouvrage,
- o Un état récapitulatif des dépenses réelles acquittées (fournisseur, objet, dates factures, dates paiements, HT/TTC) visé par le Comptable public pour les bénéficiaires publics et visé par le représentant légal de l'organisme subventionné pour les bénéficiaires privés.
- o Un état récapitulatif des recettes perçues et/ou restant à percevoir, précisant leurs montants et leur origine, daté et signé par le Maître d'Ouvrage.

Les pièces justificatives des mesures de publicité de la subvention régionale (photo du panneau pose sur site mentionnant l'aide régionale).

Cas des acquisitions foncières et immobilières

Si le bénéficiaire est une personne privée, les aides ou subventions sont versées au vu d'une copie des actes de vente revêtus de la mention d'engagement aux hypothèques (ou accompagnés d'un certificat notarial de prise en compte des sommes qui seraient éventuellement dues à des créanciers inscrits au fichier des hypothèques). En cas de nombreuses acquisitions aides, une attestation détaillée du notaire peut se substituer aux copies des actes. Cette attestation devra notamment indiquer si les actes de vente ont fait l'objet de la procédure d'enregistrement. Si le bénéficiaire est une collectivité publique, un état récapitulatif des dépenses effectives d'acquisitions immobilières, visé par le représentant légal de l'organisme subventionné, est suffisant. Les honoraires de notaire et exceptionnellement d'autres frais annexes clairement individualisés dans l'arrêté attributif peuvent être inclus dans la dépense subventionnable.

Contrôle de l'utilisation des aides.

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement.

Les services de la Région sont habilités à procéder à toute forme de contrôle, notamment sur place avant et après le versement de l'aide (Art. L.1611-4 du C.G.C.T.).

Par ailleurs, et en application de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprises privées ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention sont tenues de fournir au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant apparaître les résultats de leurs activités.

Conformément à l'article L.612-4 du Code du Commerce, ce bilan est certifié par un commissaire aux comptes pour les associations et organismes soumis à l'obligation de certification des comptes, c'est à dire ayant reçu une aide supérieure ou égale à 150 000 €.

4. La Région devra en outre être informée par le bénéficiaire de l'aide, de toute initiative médiatique ayant trait à l'opération mentionnée -inauguration, pose de première pierre, visite de chantier ainsi que toute présentation du projet ou de sa réalisation à la presse, etc.- prise en application des points 1, 2, 3 de l'article 16. Cette obligation d'information de la Région prendra obligatoirement la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Président du Conseil régional l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire de l'aide régionale.

Annulation de l'aide.

Les crédits réservés aux aides régionales peuvent être annulés pour non production de pièces justificatives visées ci-dessus.

Mention de l'aide financière de la Région

Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de la Région.

1. Dans le cas de travaux dotés d'une subvention ou d'une aide d'un montant supérieur à 10 000 euros, le bénéficiaire est tenu d'apposer, à ses frais, pendant toute la durée du chantier, selon des modalités définies avec la Région, et quelle que soit la nature des travaux, un panneau de chantier qui respecte les contraintes fournies par la Région. La preuve de la bonne implantation de cette signalétique doit être apportée par la présentation d'une photographie. Pour certains travaux, la Région se réserve toutefois la possibilité de fournir elle-même le panneau que le bénéficiaire devra apposer durant toute la durée des travaux.

2. Dans le cas de subventions ou d'aides versées pour le soutien de manifestations culturelles, sportives ou économiques, le bénéficiaire s'oblige à mettre en place de la signalétique 'Région' sur le lieu de la manifestation -selon un format et un nombre de supports à déterminer avec les services de la Région. Il s'engage également à valoriser le soutien de la Région dans ses supports de communication et sur toutes opérations de relations presse et relations publiques. Cela inclut à minima :

- La présence du logo sur les supports de communication -affiches, plaquettes, programmes, site internet, vidéo... avec validation préalable de tous les supports par la Direction de la Communication de la Région ;

- Le cas échéant, l'insertion dans les supports de communication d'éditos ou verbatim du Président du Conseil régional ou de son représentant, sous forme écrite ou vidéo ;

- La participation du Président du Conseil régional ou de son représentant aux opérations de relations presse -conférences de presse, point presse-, sur la base d'un calendrier défini en amont ;

- La mise à disposition d'invitations -dont le nombre sera à déterminer en fonction de l'événement- dans le cas de manifestations payantes ou privatives.

En outre, dans le cadre de manifestation incluant salons ou expositions, le bénéficiaire devra, à la demande de la Région, mettre à disposition un espace d'exposition dont la taille, l'emplacement et les caractéristiques techniques -aménagement, accès aux fluides, etc. - et les modalités financières seront à déterminer avec les services de la Région.

3. Au titre des aides régionales à l'acquisition de gros équipement, le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la Région dans les communiqués de presse ainsi que sur les outils

DECISION DU PRESIDENT

Fait le 22 décembre 2021 au siège de la Communauté de Communes du Pays des Achards

**Décision
RGLT_21_880_D299**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE
SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DEVELOPPEMENT
DU TRES HAUT DEBIT**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération RGLT-20-334-082 du conseil communautaire en date du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement de l'opération pour l'aménagement numérique du développement du très haut débit arrêté comme suit :

- Coût prévisionnel du projet sur la période 2024 : 151 967,28€ HT
- Subvention Fond de Relance (80%) : 121 573,82€
- Autofinancement (20%) : 30 393,46€

Article 2 : De solliciter une demande de subvention à hauteur de 121 573,82€ au Conseil Régional au titre du Fond de Relance.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour extrait conforme.
Le Président,
Patrice PAGEAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DES ACHARDS**

ZA SUD EST CS 90116
2 RUE MICHE BRETON LA CHAPELLE A
85150 LES ACHARDS

Nantes, le 06 mai 2022

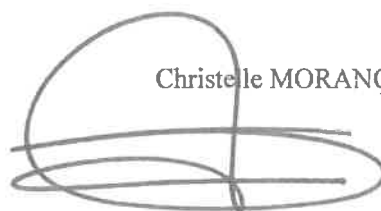
Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la commission permanente a décidé, lors de sa réunion du vendredi 06 mai 2022, de vous accorder une participation financière d'un montant de 50 000 euros en vue de financer :

L'aménagement d'une liaison cyclable et d'une passerelle entre les deux bourgs des Achards

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christelle MORANÇAIS



DECISION DU PRESIDENT

Fait le 22 décembre 2021 au siège de la Communauté de Communes du Pays des Achards

**Décision
RGLT_21_882_D301**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE
SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE
ET D'UNE PASSERELLE ENTRE LES DEUX BOURGS DES ACHARDS :
DE LA GARE SNCF (AU NORD) A LA VOIE VERTE EXISTANTE (AU SUD),
VIA LA ZONE D'ACTIVITES**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération RGLT-20-334-082 du conseil communautaire en date du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement de l'opération d'aménagement d'une liaison cyclable et d'une passerelle entre les deux bourgs des Achards : de la gare SNCF (au nord) à la voie verte existante (au sud), via la Zone d'activités arrêté comme suit :

- Coût prévisionnel du projet: 1 100 000,00€ HT
- Subvention Fond de Relance (5%) : 50 000,00€
- DREAL - AAP continuités cyclables (40%) : 509 000,00€
- Région - investissement en faveur de l'accès au réseau de transport régional (29%) : 321 000€
 - Autofinancement (20%) : 220 000,00€

Article 2 : De solliciter une demande de subvention à hauteur de 50 000,00€ au Conseil Régional au titre du Fond de Relance.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour extrait conforme.

Le Président,
Patrice PAGEAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DES ACHARDS**
ZA SUD EST CS 90116
2 RUE MICHEL BRETON LA CHAPELLE
85150 LES ACHARDS

Nantes, le 07 décembre 2022

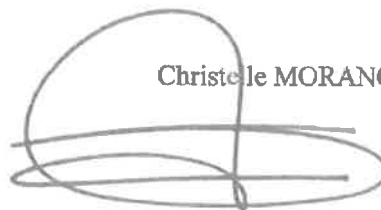
Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'arrêté N° 2022_11198 en date du 07 décembre 2022 vous attribuant une participation financière de la Région des Pays de la Loire de 13 962 euros pour :

l'action I-1à I-8 : restauration de cours d'eau phase 2, dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022]

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christèle MORANÇAIS



ARRETE N° 2022_11198

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

- VU le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1,
- VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020,
- VU le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020,
- VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020,
- VU le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, et L4221-1 et suivants,
- VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7,
- VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro 429 2016-1 au budget de la Région,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

VU la délibération numéro 429 de la commission permanente, en date du vendredi 18 novembre 2022,

VU l'inscription de l'opération numéro 22I10168 au budget de la Région, chapitre 907, nature de dépense 2041582,

Considérant la demande formulée auprès de la Présidente du Conseil régional

ARRETE

Article 1 : Une participation financière de 13 962 euros, est attribuée à COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS, en vue de financer l'action I-1à I-8 : restauration de cours d'eau phase 2, dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022]. Elle concerne une dépense subventionnable de 82 601 euros HT.

Article 2 : Le versement de la participation financière de la Région sera effectué selon les règles suivantes :

Les modalités de versement des aides sont :

Pour les aides inférieures ou égales à 4 000

Paieement en une seule fois sur justificatif de la dépense

Pour les aides supérieures à 4 000 et inférieures ou égales à 150 000

Avance 50%

Solde sur justificatifs de la réalisation totale de l'opération

Pour les aides supérieures à 150 000

Avance 30%

Deux acomptes sur justificatifs de dépenses au fur et à mesure de l'exécution sans dépasser 80% du montant de l'aide. Un acompte ne pourra être inférieur à 20% du montant de l'aide

Solde sur justificatif de la réalisation totale de l'action

Pièces d'instruction à fournir :

- Pour une avance : Attestation de démarrage de l'action

- Pour un solde :

o Bilan financier de l'opération financée en dépenses et en recettes signé par le bénéficiaire

o Attestation d'achèvement de l'action signée par le bénéficiaire

o Bilan technique de l'action

o Photographie du panneau de chantier dans le cas de travaux dotés d'une subvention d'un montant supérieur à 10 000

o RIB

Pièce justificative de paiement à fournir :

- Pour un acompte ou un solde

o Etat récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés

Les dispositions de l'extrait du règlement budgétaire et financier annexé non contraires aux dispositions du dispositif régional et au présent arrêté sont applicables.

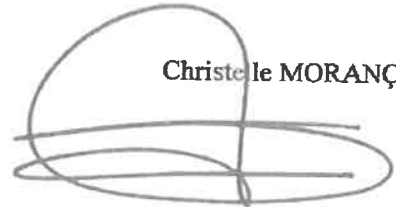
Article 3 : Les dispositions de l'extrait du règlement budgétaire et financier annexé non contraires aux dispositions du dispositif régional et au présent arrêté sont applicables.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Article 5 : Le Directeur général des services de la Région et le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 07 décembre 2022

Christe le MORANÇAIS



V - VERSEMENT DES AIDES REGIONALES - PIÈCES JUSTIFICATIVES

Article 11 : Délais de validité des aides

L'opération pour laquelle l'aide est attribuée doit être effectivement réalisée dans les délais fixés par le Conseil Régional ou la Commission permanente.

A défaut de délais spécifiques ayant été l'objet d'une décision particulière du Conseil Régional ou de la Commission permanente, ceux-ci sont fixés à compter de la date de notification de l'arrêté ou de la signature de la convention comme suit :

- 4 ans si aide à l'investissement, SAUF acquisition de matériels ou d'équipements.

OU

2 ans pour les aides de fonctionnement ainsi que pour celles d'investissement affectées à l'acquisition de matériels ou d'équipements.

A l'expiration de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de six mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide.

La durée de l'acte juridique associé à une décision d'attribution d'une aide (convention ou arrêté) devra inclure les délais de réalisation de l'opération et les délais de transmission des pièces jointes par le bénéficiaire.

Le non-respect des délais fixés entraîne l'annulation partielle ou totale de l'aide de manière automatique.

Article 12 : Modalités de versement des aides

Travaux, études, programmes d'investissement, acquisitions foncières et immobilières

Si aide d'investissement : travaux, études, programmes d'investissement, équipements et matériels
ET Si aide ≤ 4 000 € : Le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense

ET Si aide > 4 000 € : Le paiement interviendra comme suit :

- Une avance de 50% de la somme
- Le versement du solde sera effectué sur justificatif de réalisation totale de l'opération
- ET Si aide > 150 000 €
- Une avance de 20%.
- Des acomptes versés sur justificatif des dépenses.

Si aide d'investissement pour acquisitions foncières et immobilières :

Le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense.

Article 13 : Pièces justificatives pour le versement des aides

Le versement des aides Régionales intervient conformément aux dispositions du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016. Avant la liste des pièces justificatives des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé.

Travaux, programmes d'investissement, équipements :

Pour le versement d'une avance, quand celle-ci est envisageable au regard des conditions de versement définies précédemment, il conviendra de produire toutes pièces attestant du début de l'opération (attestation de commencement de travaux, devis, bon de commande...). Ces pièces devront être attestées, au nom du bénéficiaire de l'aide, par toute personne dûment habilitée.

Les versements d'acomptes se feront sur production d'un état récapitulatif, attestant de la réalisation partielle de l'opération, dans la limite de 80% de l'aide consentie, et justifiant des dépenses acquittées.

Le versement du solde se fera sur :

- pour les travaux : présentation d'une attestation d'achèvement des travaux dûment signée et d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

- pour les programmes d'investissement : présentation d'un bilan financier de l'opération financière en dépenses et en recettes, accompagné d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

- pour les équipements : présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

Acquisitions foncières et immobilières :

Les aides à l'acquisition foncière et immobilière seront mandatées au vu d'une copie des actes de vente revêtus de la mention d'enregistrement aux hypothèques ou accompagnés d'un certificat notarial de prise en compte des sommes qui seraient éventuellement dues à des créanciers inscrits au fichier des hypothèques.

En cas d'acquisitions multiples, une attestation d'authenticité du notaire pourra se substituer aux copies des actes. Cette attestation devra notamment indiquer si les actes de vente ont fait l'objet d'une procédure d'enregistrement.

Les honoraires de notaires et exceptionnellement d'autres frais annexes clairement identifiés pourront être inclus dans la dépense subventionnable sous réserve d'une mention expresse contenue dans la décision d'octroi de l'aide.

Conformément au décret modifié n°2016-33 du 20 janvier 2016, prévoyant, les fonds de concours, prêts et avances remboursables seront régis sur production d'une convention ou d'un contrat conclu entre le porteur du projet et la Région.

Pour les prêts et avances remboursables, la convention devra expressément prévoir un échéancier de reversement, ce dernier qui effectuera sur production d'un titre de recettes exécutoire émis par la Région et mentionnant le montant de l'échéance.

Les justificatifs prévus par les règlements particuliers, liés aux allocations, bourses et primes devront être fournis pour que l'attribution de ces dernières ait un caractère définitif.

VI - CONTRÔLE ET ANNULATION DES CREDITS RESERVES AUX AIDES REGIONALES

Article 14 : Obligations et contrôle des organismes bénéficiaires des aides

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement.

Les services de la Région sont habilités à procéder à toute forme de contrôle, notamment sur place avant et après le versement de l'aide conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du CGCT.

Par ailleurs, et en application de l'article L4313-2 du CGCT, toute association ou organisme ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention d'investissement ou de fonctionnement supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat devra fournir à la Région au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 1er juillet, le bilan certifié conforme de l'exercice écoulé. Il en est de même des organismes ayant bénéficié au cours de l'exercice, d'une garantie d'emprunt.

Conformément à l'article L612-4 du code du commerce, ce bilan est certifié par un commissaire aux comptes pour les associations et organismes soumis à l'obligation de certification des comptes. Pour les associations et organismes non soumis à cette obligation, le bilan est certifié par le président de l'association ou de l'organisme concerné.

Tout organisme de droit privé ayant bénéficié d'une aide affectée à une dépense déterminée doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006. Ce dernier issu du compte de résultat du bénéficiaire, est présenté sous forme d'un tableau des charges et des produits affectés à l'action subventionnée. Ce compte rendu est impérativement accompagné de deux annexes comprenant respectivement :

1. Un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet.
2. Une information qualitative décrivant notamment, la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.

Ce compte rendu financier est déposé à la Région dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

En outre et conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, tous les pouvoirs adjudicateurs sont désormais soumis à des principes juridiques communs, explicités par voie réglementaire. Sont en particulier visées par les présentes dispositions, les entités de droit privé, non inscrites strictement dans le cadre de la définition du pouvoir adjudicateur, mais qui bénéficieraient d'une aide à plus de 50 % émanant précisément d'une structure soumise aux marchés publics.

Article 15 : Annulation et reversement des aides régionales

Les crédits réservés aux aides régionales peuvent être annulés pour plusieurs motifs :

- a. Non production des pièces justificatives visées à l'article 13 dans un délai maximum de six mois après la fin de la réalisation de l'opération.
 - b. Utilisation de l'aide différente de celle qui l'avait motivée.
 - c. En cas d'insuffisance partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide.
 - d. En cas de non-respect des dispositions de l'article 16 du présent règlement.
- Cette annulation peut être totale ou partielle. Elle devra faire l'objet d'une décision de la Commission permanente. Elle pourra également donner lieu au remboursement des sommes indûment versées, par l'émission d'un titre de recette exécutoire.

La Région se réserve par ailleurs le droit de demander, au vu du bilan financier définitif en dépenses et en recettes que le bénéficiaire aura produit, le reversement de tout ou partie de l'aide dont l'octroi aurait pu, au final, donner lieu à profit à son égard.

Article 16 : Mention de l'aide financière de la Région

Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de la Région.

1. Dans le cas de travaux dotés d'une subvention ou d'une aide d'un montant supérieur à 10 000 euros, le bénéficiaire est tenu d'apposer, à ses frais, pendant toute la durée du chantier, selon des modalités définies avec la Région, et quelle que soit la nature des travaux, un panneau de chantier qui respecte les contraintes fournies par la Région. La preuve de la bonne implantation de cette signalétique doit être apportée par la présentation d'une photographie. Pour certains travaux, la Région se réserve toutefois la possibilité de fournir elle-même le panneau que le bénéficiaire devra apposer durant toute la durée des travaux.
2. Dans le cas de subventions ou d'aides versées pour le soutien de manifestations culturelles, sportives ou économiques, le bénéficiaire s'oblige à mettre en place de la signalétique "Région" sur le lieu de la manifestation selon un format et un nombre de supports à déterminer avec les services de la Région. Il s'engage également à valoriser le soutien de la Région dans ses supports de communication et sur toutes opérations de relations presse et relations publiques. Cela inclut à minima :

- La présence du logo sur les supports de communication : affiches, plaquettes, programmes, site internet, vidéo... avec validation préalable de tous les supports par la Direction de la Communication de la Région ;
- Le cas échéant, l'insertion dans les supports de communication d'éditos ou verbatim du Président du Conseil Régional ou de son représentant, sous forme écrite ou vidéo ;

- La participation du Président du Conseil Régional ou de son représentant aux opérations de relations presse : conférences de presse, point presse, sur la base d'un calendrier défini en amont ;
- La mise à disposition d'invitations - dont le nombre sera à déterminer en fonction de l'événement - dans le cas de manifestations payantes ou privées.

En outre, dans le cadre de manifestation incluant salons ou expositions, le bénéficiaire devra, à la demande de la Région, mettre à disposition un espace d'exposition du la taille, l'emplacement et les caractéristiques techniques - aménagement, accès aux fluides, etc. - et les modalités financières seront à déterminer avec les services de la Région.

Au titre des aides régionales à l'acquisition de gros équipements, le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la Région dans les communiqués de presse ainsi que sur les outils de communication tels que les plaquettes de présentation de l'équipement. En outre, pour des aides à l'équipement supérieures à 150 000 euros, le bénéficiaire apposera sur l'appareil lui-même ou à l'entrée du site, une plaque rappelant le soutien régional. La Région se réserve le droit de vérifier sur place le bon respect de cette obligation de publicité.

La Région devra en outre être informée par le bénéficiaire de l'aide, de toute initiative médiatique ayant trait à l'opération mentionnée - inauguration, pose de première pierre, visite de chantier ainsi que toute présentation du projet ou de sa réalisation à la presse, etc. - prise en application des points 1, 2, 3 de l'article 16. Cette obligation d'information de la Région prendra obligatoirement la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Président du Conseil Régional l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire de l'aide régionale.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLO

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS**

06 SEP. 2022

COURRIER - ARRIVÉE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF



**Région
PAYS DE LA LOIRE**

Direction Transition Énergétique et Environnement
Dossier suivi par Aurelie BOUFFET
Tél : 0228206189
Aurelie.BOUFFET@paysdelaloire.fr

DT2E/CU/AB/BA/2022-08-157979

Monsieur Patrice PAGEAUD
Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS
ZA Sud-Est
CS 90116
2 rue Michel Breton
LA CHAPELLE ACHARD
85150 LES ACHARDS

Nantes, le 1^{er} septembre 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne 2020-2022, la demande de subvention N°00157979, pour les actions I1 à I8 « Travaux de restauration des cours-phase 2 », a été déposée sur le Portail des Aides de la Région des Pays de la Loire par le Syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et des cours d'eau côtiers.

Ce dossier étant complet, les justificatifs de dépense relatifs à ces actions seront pris en compte à la date du 19/05/2022, date de finalisation de votre demande.

Je vous rappelle cependant que cette autorisation ne préjuge pas de la décision définitive qui sera rendue par une prochaine Commission permanente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation,
La Cheffe du service Eau, biodiversité et
déchets

Channig URVOY





**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

SLO

Préfecture

**Arrêté n° 2022-DCPAT-41
portant attribution d'une subvention DETR 2022**

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

EJ n° 2103 611 709

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-11, L2334-32 à L2334-39, R2334-19 à R2334-35 et D1111-8 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

VU la circulaire NOR : TERB2200259J du 7 janvier 2022 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022 ;

VU les décisions prises par la commission départementale des élus, définissant les secteurs prioritaires à subventionner ainsi que les taux applicables à ces secteurs, dans sa séance du 22 octobre 2021 ;

VU le montant de l'enveloppe déléguée au département de la Vendée au titre de la DETR, exercice 2022 ;

VU la demande de subvention présentée par la Communauté de communes du Pays des Achards le 10 janvier 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : Une subvention d'un montant de **16 087,25 €** calculée au taux de **30 %** sur une dépense subventionnable de **53 624,17 €** est allouée à la Communauté de communes du Pays des Achards pour la réalisation des travaux suivants :

Mise en sécurité des écoles du territoire du pays des Achards

Article 2 : Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au budget opérationnel du programme 119, action 1, sous action 6 du ministère de l'intérieur pour l'exercice 2022.

Article 3 : L'échéancier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- commencement d'exécution de l'opération : 1^{er} février 2022
- fin de l'opération : 30 novembre 2022

En tout état de cause, l'opération subventionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'inobservation de ce délai entraînant la caducité de la décision attributive de subvention. Toutefois, au vu de justifications, le préfet peut proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période n'excédant pas un an.

Article 4 : Les travaux doivent être terminés dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Article 5 : Des acomptes (avance et acomptes), n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention, peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués.

Article 6 : Le solde de la subvention est versé après transmission des pièces justificatives des paiements effectués accompagnées d'un certificat attestant la conformité de l'opération par rapport à la décision d'attribution de la subvention et mentionnant le coût final ainsi que le financement réel.

Article 7 : La subvention fait l'objet d'un ordre de reversement total ou partiel dans les cas suivants :

- a) si l'objet de la subvention ou la destination de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation préalable avant un délai de 5 ans ;
- b) si le montant total des aides publiques dépasse 80 % du montant de la dépense à la date de la liquidation ;
- c) si l'opération n'a pas été réalisée dans le délai prévu à l'article 4 du présent arrêté.

Article 8 : Le maître d'ouvrage cité à l'article 1^{er} doit publier son plan de financement. Cette publication s'entend par son affichage à la mairie ou au siège du groupement et par sa mise en ligne sur son site internet, dans le délai de 15 jours à compter du commencement d'exécution.

Le plan de financement est également affiché sous la forme d'un panneau d'affichage ou d'une affiche, pendant la réalisation de l'opération en un lieu aisément visible du public.

La preuve de cet affichage doit impérativement être transmise à l'appui de la première demande de paiement.

Article 9 : Le présent arrêté ne vaut pas octroi des autorisations administratives qui peuvent être nécessaires à la réalisation du projet. Le bénéficiaire de la présente subvention reconnaît faire son affaire de l'obtention de ces autorisations et du respect des différentes procédures administratives prévues par les textes.

Article 10 : La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et la directrice régionale des finances publiques des Pays-de-la-Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au président de la Communauté de communes du Pays des Achards et au sous-préfet territorialement compétent.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 21 MARS 2022 Le préfet,

Gérard GAVORY





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

ARRÊTÉ N° 2021 / SGAR / 1011
portant attribution d'une subvention
au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local

Le préfet de la région Pays de la Loire

- VU** la loi de finances initiale pour 2021 ;
- VU** l'article 83 de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 ;
- VU** les articles L.1111-9, L.1111-10, L.2334-42, R.2334-24, R.2334-25, R.2334-28, R.2334-30, R.2334-31 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2018-428 du 1^{er} juin 2018 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention ;
- VU** l'instruction de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 2 février 2021 relative à la composition et règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2021 ;
- VU** l'instruction de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local et à l'accompagnement de la relance dans les territoires ;
- VU** les mises à disposition dans Chorus, le 19 février 2021 et le 24 février 2021, des autorisations d'engagement (AE) sur le programme 119 « Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » ;
- VU** les dispositions du II de l'article R2334-24 du code général des collectivités locales, en ce qu'elles prévoient que par dérogation, le préfet peut notifier à la collectivité que le commencement d'exécution avant la date de dépôt du dossier n'entraîne pas un rejet d'office de la demande de subvention ;

VU la demande de subvention présentée par la communauté de communes du Pays des Achards le 29/01/21 ;

SUR la proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE :

Article 1 – Objet

Une subvention est attribuée, au titre de l'exercice 2021, à la collectivité ci-après désignée, sur les crédits de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre et est imputée sur le programme 119

Activité 0119010101B3

domaine fonctionnel 0119 -09

compte pce 6531230000

groupe de marchandises 10.03.01 TRSF DRT COMU

Localisation interministérielle : N5285152

EJ n° 210 33 92 389

Collectivité	Nature de l'opération	Montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
communauté de communes du Pays des Achards	Création d'itinéraires cyclables et stationnement des vélos	885 172,00 €	20,31 %	179 746,00 €

Article 2 – Délai de commencement

L'opération subventionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'inobservation de ce délai entraînant la caducité de la décision attributive de subvention. Toutefois, au vu de justifications, le préfet peut proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période n'excédant pas un an.

Article 3 – Délai d'achèvement

L'opération doit être achevée dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

Une avance de 30 % du montant de la subvention sera versée à la transmission de la déclaration de commencement d'exécution des travaux et d'un justificatif signé tel qu'un marché de travaux ou un devis. Des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention, pourront être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués.



Préfecture

Direction des relations avec les collectivités
territoriales et des affaires juridiques
Pôle intercommunalité et finances locales

La Roche-sur-Yon, le 31 AOUT 2021

Le préfet

Dossier suivi par : Mélanie JOUSSET
Tél. : 02 51 36 72 60
Mail : pref-subventions@vendee.gouv.fr

à

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
du Pays des Achards

Objet : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021

Réf. : Votre dossier de demande de subvention déposé le 29 janvier 2021

P.J. : 1 arrêté

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, une copie de l'arrêté n° 2021/SGAR/1011 du 10 août 2021 vous attribuant une subvention de 179 746,00 € au titre de la DSIL (part exceptionnelle), et rappelant les principales dispositions relatives aux délais, aux modalités de paiement de cette subvention et d'exécution de votre opération de création d'itinéraires cyclables et stationnement de vélos.

Ces crédits vous sont attribués dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance. Il importe donc de pouvoir les engager rapidement afin qu'ils concourent dès que possible à soutenir l'activité des entreprises et donc au dynamisme de notre économie.

En application de l'article 6 de l'arrêté, il vous appartient en tant que maître d'ouvrage, de mentionner la participation financière de l'État. La Marianne ainsi que le logo France Relance doivent figurer sur l'ensemble des documents de communication.

La visibilité doit être totale. Aussi, vous devez veiller à ce qu'un affichage en grand format soit également installé en extérieur, dans le délai d'un mois à compter de la réception de ce courrier et jusqu'à la fin des travaux. Les visuels doivent être positionnés dans des formats minima à l'échelle des panneaux de chantiers, et être bien visibles à distance afin de toucher largement les personnes qui passent à proximité. J'encourage toute autre initiative permettant de compléter l'information du public. Le kit de communication à utiliser est disponible sous <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication>.

Un justificatif de cette publicité (photographies) devra m'être adressé dès son installation, sans attendre la première demande de paiement.

1/2

En tout état de cause, le paiement de la subvention est conditionné par la réception de ce justificatif.

Par ailleurs, il vous appartient de me faire connaître la date effective de début d'exécution de l'opération, en me faisant parvenir la déclaration de commencement d'exécution, disponible sur le site internet de la préfecture : <http://www.vendee.gouv.fr/le-paiement-des-subventions-r1020.html>, accompagnée du document justifiant ce démarrage.

Lorsque les travaux seront entièrement terminés, il vous appartiendra de me transmettre, avec les pièces justificatives du versement de solde, le certificat d'achèvement des travaux également disponible sur le site internet.

Dans tous les cas, des pièces complémentaires pourront être demandées.

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération serait inférieur au montant prévisionnel ayant servi de base de calcul à la subvention, le taux retenu sera appliqué au coût réel des travaux pour le versement de la subvention.

Le Préfet,

Benoît BROCARD

Copie pour information à :
- Monsieur le sous-préfet des Sables d'Olonne

Annexe financière à l'arrêté attributif au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
PROGRAMME 119
DSIL exceptionnelle

1 - Identification de l'opération

- Maître d'ouvrage : commune de communauté de communes du Pays des Achards
- Intitulé de l'opération : Création d'itinéraires cyclables et stationnement des vélos

2 - Échéancier prévisionnel de réalisation

- Début de l'opération : 10/2020
- Fin de l'opération : 06/2022

3 - Plan de financement

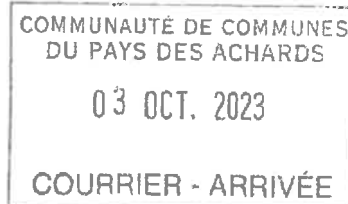
Dépenses	Montant HT retenu	Ressources	montant de la subvention	%
VRD	736 605,00 €	DSIL exceptionnelle	179 746,00 €	20,31 %
passerelle	17 220,00 €	DETR		
espaces verts				
barrières	18 836,00 €	FNADT		
Espaces verts (aires d'accueil)	41 028,00 €	Autres Etat, préciser		
hébergement léger	11 980,00 €	Europe		
accessibilité				
PMR	2 050,00 €	Région	196 915,00 €	22,25 %
stationnement vélos	42 353,00 €	Conseil départemental	331 476,00 €	37,45 %
divers	15 100,00 €	EPCI		
		Autres		
		Autofinancement	177 035,00 €	20,00 %
Total	885 172,00 €	Total	885 172,00 €	100,00 %

Le Président

*copie → Président
original →*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

La Roche-sur-Yon, le 22 septembre 2023



2023/PID/DEAP/EAU

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande, j'ai le plaisir de vous informer, en accord avec Mme Céline PEIGNEY et M. Maxence de RUGY, Conseillers Départementaux du canton de Talmont-Saint-Hilaire, que lors de sa réunion du 22 septembre 2023, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer à votre Communauté de Communes, au titre du programme d'intervention pour l'hydraulique et les milieux aquatiques, une subvention d'un montant de 48 600,00 €, pour des travaux divers de restauration morphologique sur l'Auzance et la Vertonne dans le cadre des années 1 et 2 du contrat territorial eau Auzance Vertonne.

L'arrêté attributif de subvention vous sera transmis prochainement.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "AL. LEBOEUF".

Alain LEBOEUF

Monsieur Patrice PAGEAUD
Président de la Communauté de Communes
du Pays des Achards
CS 90116
ZA Sud Est
2 rue Michel Breton
85150 LA CHAPELLE-ACHARD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS
13 OCT. 2023
COURRIER - ARRIVÉE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Monsieur Patrice PAGEAUD
Président de la Communauté de Communes
du Pays des Achards
ZA Sud Est
2 rue Michel Breton
CS 90116
85150 LA CHAPELLE-ACHARD

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche
Service Eau

Dossier suivi par : Mme Annabelle MORIVAL
N° à rappeler : 02 28 85 86 24
Réf. : AM n° 2023/HA002413
La Roche-sur-Yon, le : - 6 OCT. 2023
P.J. : 1 arrêté

Monsieur le Président,

Comme suite à la récente notification qui vous a été faite par Monsieur Alain LEBOEUF, Président du Conseil Départemental, vous trouverez ci-joint, une copie de l'arrêté n° 2023-DEAP-EAU-HA002413.

Cet arrêté attribue à la Communauté de Communes que vous présidez, au titre du programme départemental d'intervention pour l'hydraulique et les milieux aquatiques, une subvention d'un montant de 48 600,00 € en vue des travaux divers de restauration morphologique sur l'Auzance et la Vertonne dans le cadre des années 1 et 2 du contrat territorial eau Auzance Vertonne.

Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre de la procédure indiquée à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Chef du Service Eau

Maggy GRILA

Conseil Départemental

Pôle Infrastructures et Désenclavements - Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche
Service Eau
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 28 85 86 38 - Fax. 02 51 44 20 25 - www.vendee.fr
eau@vendee.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLO

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la délibération n°VIII-B-1 du 16 décembre 2022 du Conseil Départemental reconduisant le programme d'intervention pour l'hydraulique et les milieux aquatiques,
VU la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,
VU la délibération n°8-3 du 22 septembre 2023 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

ARRÊTE :

Article 1 - Sur les crédits inscrits au Budget 2023, une subvention de 48 600,00 € est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards en vue des travaux divers de restauration morphologique sur l'Auzance et la Vertonne dans le cadre des années 1 et 2 du contrat territorial eau Auzance Vertonne.

Article 2 - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| - Montant de la dépense subventionnable | 162 000,00 € HT |
| - Taux de la subvention | 30 % |
| - Montant de la subvention | 48 600,00 € (*) |

(*) Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses réellement exécutées, si le coût réel de l'opération est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en Commission Permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Article 3 - La subvention sera abrogée automatiquement si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution.

Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée pour l'achèvement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation, avec justificatifs à l'appui, soit présentée avant la date d'expiration du délai.

Le projet doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de
Passé ce délai, la totalité de la somme non versée, sera
désengagée.

Article 4 - Le règlement de la subvention pourra être effectué au vu des documents suivants
fournis aux services du Conseil Départemental, Pôle Infrastructures et Désenclavements –
Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche – Service Eau :

- 1^{er} acompte de 30 % sur présentation d'un certificat de début de travaux signé par le maître d'ouvrage,
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un certificat du maître d'ouvrage attestant de la réalisation des travaux à hauteur de 70%, accompagné des factures correspondantes,
- Solde, sous réserve de la validation de la demande de versement par la cellule « Marais et Rivières » du Service Eau et de sa participation à la réception des travaux, et sur présentation d'un bilan technique du programme des travaux et d'un certificat de fin de travaux, **accompagné des factures comportant le détail des travaux et d'un récapitulatif des paiements visé par le trésorier et le maître d'ouvrage.**

La subvention s'applique uniquement aux travaux décrits dans l'avant-projet sommaire (plans et détail estimatif) sur lequel la Commission Permanente a délibéré.

Article 5 - REVERSEMENT DE L'AIDE

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission Permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

Article 6 – Les demandes de versement doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL
Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche – Service Eau
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

Article 7 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LA ROCHE-sur-YON, le – 6 OCT. 2023

Pour le Président,
Le Directeur Général Adjoint par intérim
du Pôle Infrastructures et Désenclavements

Patrice ANGLADE

O → TR
C → C

Accédez au suivi de vos dossiers p

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLOW

ID : 085-48500530-20250402-RGLT_26_223_32B-BF

<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

Déposez en ligne vos pièces justificatives pour paiement via le site
<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne »

Nantes, le 31/10/2023

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par
AB Certification n° A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos
correspondances :

Dossier n° : 230341501

Demande DS : 13458864

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
DES ACHARDS
2 R MICHEL BRETON
LA CHAPELLE ACHARD
85150 LES ACHARDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS

08 NOV. 2023

COURRIER - ARRIVÉE

Affaire suivie par Olivier BICHOT Chargé interventions

Tél n° : 02 40 73 93 45

Adresse électronique : olivier.bichot@eau-loire-bretagne.fr

Objet : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2023C007 du 23/10/2023 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 21/07/2023 :

CT AUZANCE, VERTONNE ET COTIERS VENDEENS - 2023 - Restauration cours d'eau

Le projet financé se définit comme suit : Restauration lit mineur - recharge, reméandrage, mares et effacement d'un plan d'eau - 2023 - CT Auzance Vertonne et côtiers vendéens (2023-2025)

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : Sans objet

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action MAQ_1 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :

• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

Financement 1 : Subvention
Imputation : 65733-DPI - 24 01

Dépense éligible TTC	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue TTC	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
208 164,60 €	208 164,60 €	100,00 %	208 164,60 €	50,00 %	104 082,30 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	52 041,15	Notification de la décision d'aide	• IBAN • Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire
2	52 041,15	Achèvement de l'opération	• IBAN • Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire • Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes • Procès-verbal de réception travaux ou à défaut attestation d'achèvement signée du bénéficiaire • Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution :**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 2 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 10/11/2025.

SLOW

• **Art 5 : Mesures de publicité :**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation
La Directrice Maine-Loire-Océan
Morgan PRIOL



Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Aide aux bâtiments scolaires

Arrêté n°2023-DF-SIFB – N°623

portant attribution d'une subvention de 24 000 €
du Département de la Vendée
à la Communauté de communes du Pays des Achards

POLE FINANCES ET RESSOURCES

Service Ingénierie Financière et Budgétaire

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations du Conseil Départemental n°XIII-E-1 respectivement en date du 10 décembre 2021 et du 10 mars 2022 approuvant puis validant les principes généraux de la nouvelle politique départementale de soutien financier aux projets des communes et intercommunalités ;
- Vu les délibérations de la Commission Permanente n°13-7 en date du 10 juin 2022 et n°6-5 du 2 décembre 2022 modifiant le règlement Aide aux bâtiments scolaires ;
- Vu la demande de subvention reçue par le Département le 16 juin 2023 de la communauté de communes du Pays des Achards pour la rénovation partielle de l'école primaire Henri Roca à Nieul-le-Dolent ;
- Considérant l'avis favorable émis lors de sa réunion du 17 octobre 2023 par la commission Collèges, Education, Formations supérieures sur ce projet,
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental n°6-7 du 8 décembre 2023 portant attribution d'une subvention à la communauté de communes du Pays des Achards, pour l'opération susnommée ;
- Sur la proposition du Directeur général des services du Conseil Départemental de la Vendée ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Objet de la subvention

Une subvention de **24 000,00 €** est attribuée à la communauté de communes du Pays des Achards pour la rénovation partielle de l'école primaire Henri Roca à Nieul-le-Dolent représentant 20% d'une dépense subventionnable de 120 000,00 € HT.

Article 2 : Versement

Le versement de la subvention pourra être effectué par acomptes successifs, et sur présentation de justificatifs au Département dans les conditions suivantes :

- ✓ 30 % au démarrage des travaux, sur présentation de tout document attestant du début de l'opération (ex : DCE, bon de commande, planning définitif, certificat attestant le début de l'opération signé par le maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, etc).

SLOW

✓ le solde au vu des pièces suivantes :

- attestation d'achèvement de l'opération datée et signée du maître d'ouvrage,
- bilan financier de l'opération sous la forme d'un état récapitulatif détaillé des recettes perçues ou attendues (en indiquant leur montant et origine) et des dépenses réelles effectuées, visé par le maître d'ouvrage ou le trésorier,
- pièces justificatives des mesures de publicité de soutien du Département.

Le mandatement atteste de la réception et de la conformité des pièces correspondantes.

Dans l'hypothèse où le montant des dépenses réalisées serait inférieur au montant des dépenses prévisionnelles, le montant de la subvention sera réévalué à due concurrence. En revanche, dans l'hypothèse où le montant des dépenses réalisées serait supérieur au montant des dépenses prévisionnelles, le montant de la subvention ne donnera lieu à aucune revalorisation.

En tout état de cause, l'aide du Département ne doit pas conduire à dépasser les seuils de participation minimale du maître d'ouvrage et de montant maximal des aides publiques prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Obligations de la communauté de communes

- Suivi de l'opération

La communauté de communes du Pays des Achards informera et associera le Département à la réalisation de l'opération.

- Publicité de l'aide apportée

La communauté de communes du Pays des Achards signalera l'implication du Département dans l'aménagement et le développement des territoires, selon les modalités suivantes :

- Présence du logo du Département et mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux de chantier, implantés à la vue du public et à proximité du chantier (ce panneau est réalisé par le maître d'ouvrage en faisant figurer les co-financeurs ou fourni par le Département au maître d'ouvrage – Service Sport et Événements, 02 28 85 85 67) ;
- Chaque action financée par le Département devra faire l'objet d'une communication commune et/ou d'une invitation commune : conférence de presse sur le projet, pose de la première pierre, visite de chantier, inauguration ...
- Faire apparaître le logo du Département sur tous les outils de communication et faire mention du soutien du Département dans les communiqués de presse et au cours des interviews radio-télévisées. La formule à employer étant « avec le soutien du Département de la Vendée ».

Article 4 : Contrôle

La communauté de communes du Pays des Achards facilitera le contrôle sur pièces ou sur place par le Département, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de l'utilisation de l'aide attribuée, des actions de communication mentionnées à l'article 3 et, d'une manière générale, de la bonne exécution du présent arrêté.

Sur simple demande du Département, la communauté de communes du Pays des Achards devra communiquer au Département tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

Article 5 : Reversement de l'aide

Dans le cas où l'opération ne serait pas réalisée dans les conditions ayant permis l'attribution de la subvention ou en cas de non-respect des engagements des articles 3 et 4 du présent arrêté, le Département pourra demander le reversement de tout ou partie des sommes versées.

Article 6 : Caducité de la décision d'octroi de subvention

La subvention sera caduque si l'opération au titre de laquelle elle a été accordée :

- n'est pas achevée dans la limite de 3 ans après la date d'attribution de la subvention,
- si les pièces nécessaires au paiement de la subvention ne sont pas produites dans un délai de 6 mois à compter de la fin de l'opération.

Article 7 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur général des services du Département de la Vendée et le Comptable public de la Trésorerie Yon-Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays des Achards.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 1^{er} DEC. 2023

Le Président du Conseil Départemental,

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service Ingénierie Financière et Budgétaire,

Maxime BOURY



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

SLOW

Préfecture

**Arrêté n° 2023 – DCPATE – 198
portant attribution d'une subvention DETR 2023**

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

EJ n° 2104 05 69 50

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-11, L2334-32 à L2334-39, R2334-19 à R2334-35 et D1111-8 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

VU la circulaire NOR : IOMB2236543J du 8 février 2023 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2023 ;

VU les décisions prises par la commission départementale des élus, définissant les secteurs prioritaires à subventionner ainsi que les taux applicables à ces secteurs, dans sa séance du 21 octobre 2022 ;

VU le montant de l'enveloppe déléguée au département de la Vendée au titre de la DETR, exercice 2023 ;

VU l'avis de la commission départementale des élus en date du 14 avril 2023 ;

VU le projet présenté par la Communauté de communes du Pays des Achards le 26 janvier 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une subvention d'un montant de **112 216,00 €** calculée au taux de **25,00 %** sur une dépense subventionnable de **448 864,00 €** est allouée à la Communauté de communes du Pays des Achards pour la réalisation des travaux suivants :

Création d'un espace jeunes à Martinet

Article 2 : Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au budget opérationnel du programme 119, action 1, sous action 6 du ministère de l'intérieur pour l'exercice 2023.

Article 3 : L'échéancier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- commencement d'exécution de l'opération : 1^{er} septembre 2023
- fin de l'opération : 31 mai 2023

En tout état de cause, l'opération subventionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'inobservation de ce délai entraînant la caducité de la décision attributive de subvention. Toutefois, au vu de justifications, le préfet peut proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période n'excédant pas un an.

Article 4 : Des acomptes (avance et acomptes), n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention, peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués.

Article 5 : Le solde de la subvention est versé après transmission des pièces justificatives des paiements effectués accompagnées d'un certificat attestant la conformité de l'opération par rapport à la décision d'attribution de la subvention et mentionnant le coût final ainsi que le financement réel.

En tout état de cause, les travaux doivent être terminés dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Toutefois, le préfet peut exceptionnellement, par décision motivée, prolonger le délai d'exécution pour une durée qui ne peut excéder deux ans.

Article 6 : La subvention fait l'objet d'un ordre de reversement total ou partiel dans les cas suivants :

- a) si l'objet de la subvention ou la destination de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation préalable avant un délai de 5 ans ;
- b) si le montant total des aides publiques dépasse 80 % du montant de la dépense à la date de la liquidation ;
- c) si l'opération n'a pas été réalisée dans le délai prévu à l'article 3 du présent arrêté.

Article 7 : Le maître d'ouvrage cité à l'article 1^{er} doit publier le plan de financement de l'opération. Cette publication s'entend par son affichage à la mairie ou au siège du groupement et par sa mise en ligne sur son site internet, dans le délai de 15 jours à compter du commencement d'exécution. Elle fait apparaître le coût total de l'opération et le montant des subventions obtenues.

Le plan de financement est également affiché sous la forme d'un panneau d'affichage de manière visible et pérenne, pendant la réalisation de l'opération et à son issue sur le site de l'opération en question.

La participation de l'État devra être signalée systématiquement de manière visible et conformément à la charte graphique fixée par le service d'information du Gouvernement.

La preuve de cet affichage doit impérativement être transmis à l'appui de la première demande de paiement.

Article 8 : Le présent arrêté ne vaut pas octroi des autorisations administratives qui peuvent être nécessaires à la réalisation du projet. Le bénéficiaire de la présente subvention reconnaît faire son affaire de l'obtention de ces autorisations et du respect des différentes procédures administratives prévues par les textes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et la directrice régionale des finances publiques des Pays-de-la-Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au président de la Communauté de communes du Pays des Achards et au sous-préfet territorialement compétent.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **28 JUIN 2023**

Le préfet,

Gérard GAVOR



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

S-LO 

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

SYDEV-2023-



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

ID : 085-200042489-20230525-DEL038BU250523-DE

REUNION DU BUREAU DU 25 MAI 2023

DEL038BU250523

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de mai à quatorze heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis, au siège du SYDEV sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président

Date de convocation.....	17 mai 2023
Nombre de délégués syndicaux en exercice	27
Nombre de présents.....	17
Nombre de présents en visioconférence.....	0
Nombre de pouvoirs.....	1
Nombre de votants.....	18

Etaient présents

CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSULT	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE MOUTIERROIS TALMONDAIS	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	Pouvoir de M. Bénédic ROLLAND
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

S'étaient excusés parmi les délégués

CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Yan BALAT, NOIRMOUTIER EN L'ILE (Président)
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT- LES ESSARTS	Hugo FRANCOIS, SAINT-FULGENT
CC PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédic ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Éric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)

SYDEV-2023-

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

ID : 085-200042489-20230525-DEL038BU250523-DE

DEL038BU250523 : Etude de performance énergétique (STD) - Affectation d'une subvention à la Communauté de Communes du Pays des Achards

En tant qu'acteur de la transition énergétique, le SYDEV peut exercer toute activité liée directement à la transition énergétique.

L'action « Etude de performance énergétique (STD) », qui est réalisée par un bureau d'études spécialisé, permet d'accompagner les équipes de maîtrise d'œuvre lors de la construction de Bâtiments Basse Consommation (BBC).

Ces études de performance énergétique comprennent la réalisation d'une Simulation Thermique Dynamique (STD) du bâtiment en phase de conception et la réalisation de tests d'étanchéité à l'air sur l'enveloppe du bâtiment en phase chantier.

Les règles financières du SYDEV prévoient que ce dernier peut apporter une subvention à hauteur de 50 % du coût réel hors taxes de l'étude, cette subvention étant plafonnée à 3 000 euros par projet.

La Communauté de Communes du Pays des Achards a souhaité s'inscrire dans cette démarche et a sollicité le SYDEV à cet effet dans le cadre de travaux au pôle santé de Beaulieu sous la Roche. Le coût de l'étude est de 2 560 euros hors taxes.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Bureau syndical est invité à délibérer afin :

- De décider du versement d'une subvention, correspondant à 50 % du coût réel hors taxes de l'étude, plafonnée à 1 280 euros, à la Communauté de Communes du Pays des Achards dans le cadre de leur action « Etude de performance énergétique (STD) », sur présentation d'un état justificatif des dépenses réalisées signé par le comptable public et des pièces mentionnées à la fiche n°6 du règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » joint en annexe 2 du guide financier 2023 du SYDEV.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDEV n°DEL037CS171122 en date du 17 novembre 2022, relative au vote du guide financier 2023 et du règlement d'attribution des subventions,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDEV n°DEL049CS141222 en date du 14 décembre 2022, relative aux subventions votées dans le cadre du budget 2023 du SYDEV,

Vu le règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » joint en annexe 2 du guide financier 2023 du SYDEV,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Achards sollicite du SYDEV une subvention pour la réalisation d'une étude de performance énergétique dans le cadre de travaux au pôle santé de Beaulieu sous la Roche,

Après en avoir délibéré, et à la majorité des voix exprimées (18 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le Bureau syndical décide :

- du versement d'une subvention, correspondant à 50 % du coût réel hors taxes de l'étude, plafonnée à 1 280 euros, à la Communauté de Communes du Pays des Achards dans le cadre de leur action « Etude de performance énergétique (STD) », sur présentation d'un état justificatif des dépenses réalisées et des pièces mentionnées à la fiche n°6 du règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » joint en annexe 2 du guide financier 2023 du SYDEV.

Les dépenses sont inscrites au chapitre 204, article 2041581 du budget 2023 du SYDEV.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Signé électroniquement par : Manuel Guibert
Date de signature : 31/03/2023
Qualité : Vice-président du Sydev

PUBLIE LE 5 JUIN 2023

LE PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Laurent Favreau
Date de signature : 01/06/2023
Qualité : Président du Sydev

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT

Entre

*La Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée (Caf)
109 Boulevard Louis Blanc – TSA 50 010 –
85927 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
Représentée par Madame Sylvie GUÉDON
En qualité de Directrice.*

ci-après désignée « La CAF »

et

*La Communauté de communes du Pays Des Achards
2 Rue Michel Breton – ZA Sud Est – CS 90116 – 85150 LES ACHARDS
N° Siren : 248 500 530
Représentée par Monsieur Patrice PAGEAUD
En qualité de Président.*

ci-après désignée « le bénéficiaire »

Vu la décision de la Commission d'Action Sociale du 21 septembre 2023
et/ou

Vu la réglementation des aides financières aux partenaires – Fiche n° 1 relative à
l'aide à l'investissement

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

La Caf de Vendée poursuit 4 missions principales au service des familles allocataires
et des partenaires dans le département :

Mission 1 : Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie
sociale.

Mission 2 : Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et
soutenir les jeunes.

Mission 3 : Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et
professionnelle.

Mission 4 : Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs
conditions de logement.

Une des priorités de la Caf est la bonne articulation entre les vies professionnelle,
familiale et sociale, qui constitue un élément majeur de la cohésion sociale. A ce titre,
la Caf soutient activement la promotion et le développement des établissements et
services qui entrent dans son champ de compétence, en apportant notamment un
soutien technique et financier.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit et encadre les modalités de versement de l'aide à l'investissement, dont le détail du financement figure dans l'article 2.

ARTICLE 2 – DETAIL DU FINANCEMENT

Etablissement concerné :

Futur accueil jeunes déclaré à la SDJES d'une capacité d'accueil de 26 places à **MARTINET**

Nature du projet financé : construction

Détail du calcul de l'aide : 26 places x 2 500 € = 65 000 €

Montant maximum de l'aide accordée : 65 000 €

Sous forme de :

- subvention d'un montant de : 26 000 €
- prêt d'un montant de : 39 000 € remboursable en 8 annuités

Références : Réglementation aides à l'investissement Fiche n° 1.

Conformément à la réglementation, et au regard des justificatifs fournis, l'aide financière définitive sera recalculée et pourra être réduite si :

- les dépenses justifiées sont inférieures aux prévisions.
- l'ensemble des financements dépasse le coût réel du projet.

Dans l'hypothèse d'une aide sous forme de prêt et si le montant définitif de l'aide de la Caf est inférieur à celui prévu, le nombre d'annuités de remboursement sera ajusté en conséquence.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le bénéficiaire s'engage à réaliser ces investissements conformément au programme d'investissement déposé.

Sur le plan de la communication, le soutien de la Caf pour la réalisation de ce projet doit être porté à la connaissance du public pendant la durée des travaux et parallèlement à la publicité du permis de construire, en ce qui concerne les opérations à caractère immobilier ou mixte. Un affichage est réalisé portant l'indication suivante : « Cette réalisation est financée avec le concours de la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée ».

Le bénéficiaire du projet s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant le service couvert par la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage sur la production dans les délais impartis des pièces justificatives qui sont détaillées en annexe. Il est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives fournies.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels, sauf demande expresse de la Caf.

Le bénéficiaire s'engage à être à jour de ses cotisations sociales obligatoires.

En contrepartie du respect des engagements mentionnés précédemment, la Caf s'engage sur la durée de la présente convention au versement d'une aide à l'investissement telle que déterminée dans l'article 2.

Le bénéficiaire s'engage à permettre un contrôle sur place par un agent habilité par la Direction de la CAF qui devra avoir accès à toutes les pièces justificatives nécessaires au bon déroulement du contrôle.

Le bénéficiaire s'engage à conserver dans un lieu unique durant toute la convention et pendant 6 ans après le dernier versement tous les justificatifs comptables, financiers et administratifs, relatifs à la présente convention. Pour les documents dématérialisés, le bénéficiaire s'engage à procéder à des sauvegardes des données.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

Le référentiel des pièces justificatives nécessaires au paiement est joint en annexe à la présente convention. Le paiement de l'aide financière interviendra à partir de la réception de ces pièces justificatives.

Suite à la décision de la Caf d'engagement de crédits intervenue pour le présent programme le 21 septembre 2023, le promoteur s'engage à sa réalisation de manière à ce qu'un premier paiement de la subvention ou/et le prêt alloués puisse être effectué avant le 31 décembre 2025.

En l'absence de paiement avant le 31 décembre 2027, la durée de la présente convention ne pourra pas être prolongée par avenant et cette subvention ou/et ce prêt ne pourra plus être versés à ce promoteur, lequel en perdra le bénéfice.

A défaut de pouvoir procéder à un premier paiement, la Caf adressera au promoteur avant le 15 octobre 2027, une mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, pour fourniture des éléments nécessaires au paiement avant la fin novembre 2027. Cette mise en demeure a pour objet de permettre au bénéficiaire de cette subvention ou/et ce prêt d'apporter toutes les explications et justifications utiles.

ARTICLE 5 – MAINTIEN DE LA DESTINATION SOCIALE

Le bénéficiaire s'engage à ne pas modifier la destination sociale de l'établissement ou des équipements pendant une période de 10 ans pour l'immobilier et de 3 ans pour les équipements, à compter de la date du dernier paiement, sous peine de remboursement des fonds octroyés au prorata temporis de la période non-conforme à cette destination sociale.

Aucune modification pouvant altérer le fonctionnement ou la destination sociale du bien ne peut être engagée sans accord préalable de la Caf.

Le bénéficiaire s'engage à accueillir dans l'établissement concerné un public en respectant la plus entière neutralité politique, philosophique et religieuse.

ARTICLE 6 – MODALITE DE REMBOURSEMENT DES PRETS

En cas d'aide financière à l'investissement accordée sous forme de prêt, les modalités de remboursement s'effectuent sous forme d'annuités telles que décrites à l'article 2.

L'échéance de remboursement de la première annuité intervient un an après le premier versement de l'aide financière de la Caf.

Le nombre d'annuités peut être réduit en fonction des sommes définitives versées par la Caf.

ARTICLE 7 – CONTROLE DES CONDITIONS D'EMPLOI DE L'AIDE

La Caf se réserve le droit de vérifier à tout moment la réalisation du projet.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf, dans le cadre d'interventions mutualisées, procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le bénéficiaire ne puisse s'y opposer.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, comptabilité analytique, procès-verbal d'achèvement des travaux.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatif(s), rapport ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

ARTICLE 8 – ANNULATION ET REVERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Le non-respect d'une des clauses ou obligations de la présente convention entraîne de plein droit le remboursement immédiat de l'aide Caf, déduction faite des sommes déjà remboursées en ce qui concerne les prêts, et pour les subventions, au prorata de la période non conforme à la destination initiale de l'établissement.

La Caf se réserve le droit de prélever sa créance sur d'autres sommes dues aux bénéficiaires.

Le présent article recevra application de plein droit, notamment dans les cas suivants :

- a) Dissolution ou disparition de l'association ou organisme bénéficiaire de l'aide, règlement judiciaire, liquidation de biens, faillite ou saisie de biens par l'un de ses créanciers.
- b) Utilisation de l'aide Caf à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été consentie.
- c) Affectation différente de l'établissement concerné.
- d) Défaut de versement d'une annuité de remboursement (si l'aide est attribuée sous forme de prêt).
- e) Vente de l'établissement, objet de l'aide Caf.
- f) Non réalisation des travaux prévus ou interruption.
- g) Modification ou non respect de l'un des termes de la convention.
- h) Refus de communiquer les justificatifs demandés par la Caf.

ARTICLE 9 – RUPTURE DE LA CONVENTION

Le non-respect de l'un des termes de la convention peut entraîner

- . la suspension immédiate des versements,
- . la récupération des sommes versées,
- . la dénonciation immédiate de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de contractuelles, restée infructueuse.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige contentieux résultant de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Nantes dont relève la Caf. Toutefois, au préalable, un recours amiable peut être sollicité auprès de la Commission d'Action sociale.

ARTICLE 11 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin le 31 décembre 2027.

Fait à la Roche sur Yon, le 23 octobre 2023, en 2 exemplaires.

 La Directrice de la CAF,
Sylvie GUÉDON.


Directrice-adjointe

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays des Achards,
Patrice PAGEAUD.



REFERENTIEL DES PIECES JUSTIFICATIVES

➤ DOSSIER INVESTISSEMENT TRAVAUX IMMOBILIERS

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au paiement	
	Paiement partiel	Paiement total ou solde
Eléments relatifs à l'établissement financé	➤ pas de justificatifs	➤ Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière pour les investissements immobiliers ➤ Pour les établissements du jeune enfant : autorisation ou avis du Conseil départemental (services PMI) précisant la capacité d'accueil de l'établissement pour les investissements immobiliers ➤ Pour les accueils de loisirs et accueils jeunes : récépissé DDCS
Modalités de financement du projet	➤ Copie des factures acquittées	➤ Copie des factures acquittées ou état récapitulatif des factures signé par la personne habilitée. ➤ Plan de financement définitif, signé de la personne habilitée, détaillant le coût de l'opération et les financements obtenus. ➤ Attestation sur l'honneur précisant que les travaux réalisés sont conformes au programme prévisionnel ou visite de fin de travaux par la CAF (disponible sur le caf.fr).

➤ DOSSIER INVESTISSEMENT EQUIPEMENT

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au paiement	
	Paiement partiel	Paiement total ou solde
Modalités de financement du projet	➤ Copie des factures conformes à la nature du projet financé	➤ Copie des factures conformes à la nature du projet financé

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT

Entre

*La Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée (Caf)
109 Boulevard Louis Blanc – TSA 50 010 –
85927 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
Représentée par Madame Sylvie GUÉDON
En qualité de Directrice.*

ci-après désignée « La CAF »

et

*La Communauté de communes du Pays Des Achards
2 Rue Michel Breton – ZA Sud Est – CS 90116 – 85150 LES ACHARDS
N° Siren : 248 500 530
Représentée par Monsieur Patrice PAGEAUD
En qualité de Président.*

ci-après désignée « le bénéficiaire »

Vu la décision de la Commission d'Action Sociale du 21 septembre 2023
et/ou

Vu la réglementation des aides financières aux partenaires – Fiche n° 1 relative à
l'aide à l'investissement

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

La Caf de Vendée poursuit 4 missions principales au service des familles allocataires
et des partenaires dans le département :

Mission 1 : Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie
sociale.

Mission 2 : Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et
soutenir les jeunes.

Mission 3 : Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et
professionnelle.

Mission 4 : Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs
conditions de logement.

Une des priorités de la Caf est la bonne articulation entre les vies professionnelle,
familiale et sociale, qui constitue un élément majeur de la cohésion sociale. A ce titre,
la Caf soutient activement la promotion et le développement des établissements et
services qui entrent dans son champ de compétence, en apportant notamment un
soutien technique et financier.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit et encadre les modalités de versement de l'aide à l'investissement, dont le détail du financement figure dans l'article 2.

ARTICLE 2 – DETAIL DU FINANCEMENT

Etablissement concerné :

Futur accueil jeunes déclaré à la SDJES d'une capacité d'accueil de 26 places à **MARTINET**

Nature du projet financé : construction

Détail du calcul de l'aide : 26 places x 2 500 € = 65 000 €

Montant maximum de l'aide accordée : 65 000 €

Sous forme de :

- subvention d'un montant de : 26 000 €
- prêt d'un montant de : 39 000 € remboursable en 8 annuités

Références : Réglementation aides à l'investissement Fiche n° 1.

Conformément à la réglementation, et au regard des justificatifs fournis, l'aide financière définitive sera recalculée et pourra être réduite si :

- les dépenses justifiées sont inférieures aux prévisions.
- l'ensemble des financements dépasse le coût réel du projet.

Dans l'hypothèse d'une aide sous forme de prêt et si le montant définitif de l'aide de la Caf est inférieur à celui prévu, le nombre d'annuités de remboursement sera ajusté en conséquence.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le bénéficiaire s'engage à réaliser ces investissements conformément au programme d'investissement déposé.

Sur le plan de la communication, le soutien de la Caf pour la réalisation de ce projet doit être porté à la connaissance du public pendant la durée des travaux et parallèlement à la publicité du permis de construire, en ce qui concerne les opérations à caractère immobilier ou mixte. Un affichage est réalisé portant l'indication suivante : « Cette réalisation est financée avec le concours de la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée ».

Le bénéficiaire du projet s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant le service couvert par la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage sur la production dans les délais impartis des pièces justificatives qui sont détaillées en annexe. Il est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives fournies.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels, sauf demande expresse de la Caf.

Le bénéficiaire s'engage à être à jour de ses cotisations sociales obligatoires.

En contrepartie du respect des engagements mentionnés précédemment, la Caf s'engage sur la durée de la présente convention au versement d'une aide à l'investissement telle que déterminée dans l'article 2.

Le bénéficiaire s'engage à permettre un contrôle sur place par un agent habilité par la Direction de la CAF qui devra avoir accès à toutes les pièces justificatives nécessaires au bon déroulement du contrôle.

Le bénéficiaire s'engage à conserver dans un lieu unique durant toute la convention et pendant 6 ans après le dernier versement tous les justificatifs comptables, financiers et administratifs, relatifs à la présente convention. Pour les documents dématérialisés, le bénéficiaire s'engage à procéder à des sauvegardes des données.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

Le référentiel des pièces justificatives nécessaires au paiement est joint en annexe à la présente convention. Le paiement de l'aide financière interviendra à partir de la réception de ces pièces justificatives.

Suite à la décision de la Caf d'engagement de crédits intervenue pour le présent programme le 21 septembre 2023, le promoteur s'engage à sa réalisation de manière à ce qu'un premier paiement de la subvention ou/et le prêt alloués puisse être effectué avant le 31 décembre 2025.

En l'absence de paiement avant le 31 décembre 2027, la durée de la présente convention ne pourra pas être prolongée par avenant et cette subvention ou/et ce prêt ne pourra plus être versés à ce promoteur, lequel en perdra le bénéfice.

A défaut de pouvoir procéder à un premier paiement, la Caf adressera au promoteur avant le 15 octobre 2027, une mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, pour fourniture des éléments nécessaires au paiement avant la fin novembre 2027. Cette mise en demeure a pour objet de permettre au bénéficiaire de cette subvention ou/et ce prêt d'apporter toutes les explications et justifications utiles.

ARTICLE 5 – MAINTIEN DE LA DESTINATION SOCIALE

Le bénéficiaire s'engage à ne pas modifier la destination sociale de l'établissement ou des équipements pendant une période de 10 ans pour l'immobilier et de 3 ans pour les équipements, à compter de la date du dernier paiement, sous peine de remboursement des fonds octroyés au prorata temporis de la période non-conforme à cette destination sociale.

Aucune modification pouvant altérer le fonctionnement ou la destination sociale du bien ne peut être engagée sans accord préalable de la Caf.

Le bénéficiaire s'engage à accueillir dans l'établissement concerné un public en respectant la plus entière neutralité politique, philosophique et religieuse.

ARTICLE 6 – MODALITE DE REMBOURSEMENT DES PRETS

En cas d'aide financière à l'investissement accordée sous forme de prêt, les modalités de remboursement s'effectuent sous forme d'annuités telles que décrites à l'article 2.

L'échéance de remboursement de la première annuité intervient un an après le premier versement de l'aide financière de la Caf.

Le nombre d'annuités peut être réduit en fonction des sommes définitives versées par la Caf.

ARTICLE 7 -- CONTROLE DES CONDITIONS D'EMPLOI DE L'AIDE

La Caf se réserve le droit de vérifier à tout moment la réalisation du projet.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf, dans le cadre d'interventions mutualisées, procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le bénéficiaire ne puisse s'y opposer.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, comptabilité analytique, procès-verbal d'achèvement des travaux.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatif(s), rapport ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

ARTICLE 8 -- ANNULATION ET REVERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Le non-respect d'une des clauses ou obligations de la présente convention entraîne de plein droit le remboursement immédiat de l'aide Caf, déduction faite des sommes déjà remboursées en ce qui concerne les prêts, et pour les subventions, au prorata de la période non conforme à la destination initiale de l'établissement.

La Caf se réserve le droit de prélever sa créance sur d'autres sommes dues aux bénéficiaires.

Le présent article recevra application de plein droit, notamment dans les cas suivants :

- a) Dissolution ou disparition de l'association ou organisme bénéficiaire de l'aide, règlement judiciaire, liquidation de biens, faillite ou saisie de biens par l'un de ses créanciers.
- b) Utilisation de l'aide Caf à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été consentie.
- c) Affectation différente de l'établissement concerné.
- d) Défaut de versement d'une annuité de remboursement (si l'aide est attribuée sous forme de prêt).
- e) Vente de l'établissement, objet de l'aide Caf.
- f) Non réalisation des travaux prévus ou interruption.
- g) Modification ou non respect de l'un des termes de la convention.
- h) Refus de communiquer les justificatifs demandés par la Caf.

ARTICLE 9 -- RUPTURE DE LA CONVENTION

Le non-respect de l'un des termes de la convention peut entraîner

- . la suspension immédiate des versements,
- . la récupération des sommes versées,
- . la dénonciation immédiate de la convention.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 065-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de contractuelles, restée infructueuse.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige contentieux résultant de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Nantes dont relève la Caf. Toutefois, au préalable, un recours amiable peut être sollicité auprès de la Commission d'Action sociale.

ARTICLE 11 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin le 31 décembre 2027.

Fait à la Roche sur Yon, le 23 octobre 2023, en 2 exemplaires.

 La Directrice de la CAF,
Sylvie GUÉDON.


Directrice-adjointe.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays des Achards,
Patrice PAGEAUD.



REFERENTIEL DES PIECES JUSTIFICATIVES

➤ DOSSIER INVESTISSEMENT TRAVAUX IMMOBILIERS

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au paiement	
	Paiement partiel	Paiement total ou solde
Eléments relatifs à l'établissement financé	➤ pas de justificatifs	➤ Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière pour les investissements immobiliers ➤ Pour les établissements du jeune enfant : autorisation ou avis du Conseil départemental (services PMI) précisant la capacité d'accueil de l'établissement pour les investissements immobiliers ➤ Pour les accueils de loisirs et accueils jeunes : récépissé DDCS
Modalités de financement du projet	➤ Copie des factures acquittées	➤ Copie des factures acquittées ou état récapitulatif des factures signé par la personne habilitée. ➤ Plan de financement définitif, signé de la personne habilitée, détaillant le coût de l'opération et les financements obtenus. ➤ Attestation sur l'honneur précisant que les travaux réalisés sont conformes au programme prévisionnel ou visite de fin de travaux par la CAF (disponible sur le caf.fr).

➤ DOSSIER INVESTISSEMENT EQUIPEMENT

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au paiement	
	Paiement partiel	Paiement total ou solde
Modalités de financement du projet	➤ Copie des factures conformes à la nature du projet financé	➤ Copie des factures conformes à la nature du projet financé

Monsieur Michel VALLA
Maire des Achards
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
85150 LES ACHARDS

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat

Service Urbanisme et Foncier

Dossier suivi par : Hélène GILBERT-MAHE

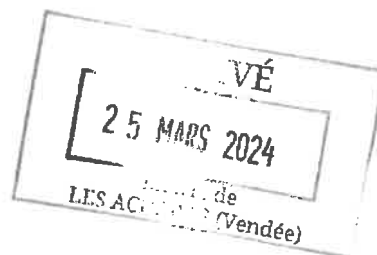
N° à rappeler : 02 28 85 86 12

Mail : helene.gilbert-mahe@vendee.fr

Ref : DRMH-SUF-23.0427

La Roche-sur-Yon, le

19 MARS 2024



Monsieur le Maire,

Dans le cadre du Programme Départemental Logement Aménagement, vous avez bien voulu transmettre au Département les deux conventions de la commune des Achards, dûment paraphées et signées par vos soins.

En retour, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, **un exemplaire original**.

Le versement de la subvention se fera selon les conditions énumérées à l'article 3 de ladite convention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur des Routes, des Mobilités
et de l'Habitat,



Pance ANGLADE

Entre :

La Communauté de Communes du Pays des Achards, représentée par son Président, Monsieur Patrice PAGEAUD, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire du 30 mai 2023; désignée ci-après « La Communauté de Communes »;

et :

Le Département de la Vendée, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Alain LEBOEUF, dûment autorisé par délibération n°7-1 du 22 septembre 2023, de la commission permanente du Conseil Départemental; désigné ci-après « le Département »,

VU la délibération n° VII-B 1 du 11 mars 2022, par laquelle l'Assemblée départementale s'est prononcée sur la mise en place du Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA), a adopté le règlement et a donné délégation à la Commission permanente pour individualiser les aides;

VU les délibérations n°13-7 et 7-7 des 10 juin et 30 septembre 2022, par lesquelles la Commission permanente a modifié le règlement du Programme Départemental Logement Aménagement ;

Préambule :

Le logement est un enjeu majeur pour le département de la Vendée, du fait de son attractivité économique et résidentielle qui crée une tension sur les marchés de l'habitat, tant pour l'accession à la propriété que pour la location. La nécessité de densifier l'espace urbain pour produire du logement sans consommer de l'espace naturel ou agricole se heurte souvent au coût du foncier bâti, de démolition ou même de dépollution d'un site urbain.

Dans ce contexte, et pour permettre aux communes vendéennes de faire face à ces enjeux, un nouveau Programme départemental d'aide est mis en œuvre pour le Logement et l'Aménagement des Communes.

Ce dispositif départemental a pour objectif d'accompagner les communes dans la réalisation d'opérations de revitalisation, répondant à la fois à cet objectif d'optimisation de la consommation foncière, de production de logements tout en participant au développement de la qualité du cadre de vie, notamment par la prise en compte des enjeux de mobilité durable.

Il s'agit ainsi de proposer à l'ensemble des communes du département une aide financière portant sur :

- Les études nécessaires à leur projet,
- La production de logements et/ou de commerces, l'aménagement des espaces publics en centre-bourg et le développement des mobilités durables.

Partageant les objectifs du Département, La Communauté de Communes du Pays des Achards souhaite engager un projet de d'aménagement de son centre, en engageant l'opération décrite dans la présente convention travaux.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La Commune des Achards (5 166 habitants) fait partie du canton de Talmont Saint Hilaire. Elle souhaite s'engager dans la phase opérationnelle du projet d'aménagement d'une liaison cyclable entre les 2 bourgs des Achards, via la zone d'activités. Les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage de La Communauté de Communes du Pays des Achards.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien du Département à La Communauté de Communes du Pays des Achards pour la réalisation de la phase travaux.

Article 2 : Nature et montant de l'aide

Le Département accorde à La Communauté de Communes du Pays des Achards, une subvention calculée de la manière suivante :

- Un montant de 40 000 € correspondant à 20 % d'une dépense globale de 736 359,89 € HT, plafonnée à 200 000 € H.T.
- Un bonus de 8,38 % (accordé par les élus représentants de la Commission Urbanisme, Habitat, Aménagement du Territoire) vient majorer le montant de la subvention d'un montant de 3 352 € ;

soit une subvention totale de 43 352 €.

Le **tableau joint** au présent document précise le détail de l'aide départementale, suivant les différentes dépenses retenues dans la convention (construction de logement et ou commerces, travaux d'espaces publics ou de mobilité durable, acquisitions, démolitions, déficit foncier ...).

Article 3 : Modalités de versement des subventions départementales et caducité

3.1 Le Département procédera au versement de la subvention à La Communauté de Communes du Pays des Achards (et/ou, le cas échéant, aux autres bénéficiaires désignés dans la convention), par acomptes successifs, selon les modalités précisées ci-après :

- **un premier acompte de 30% de la subvention départementale** est versé au démarrage des travaux, sur présentation :
 - d'un certificat de début de travaux signé par le maître d'ouvrage,
 - d'une photo attestant de l'implantation des panneaux ou banderoles du Conseil Départemental de la Vendée, à demander 1 mois avant le début des travaux, à la Direction de la Communication, des Grands événements et du Sport, Service événements au 02 28 85 85 71 – ou par mèl à : evenements@vendee.fr;
- **un deuxième acompte** peut être versé, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées (HT et TTC) par types de dépenses, visé par le comptable, le Département se réservant la possibilité de demander les factures correspondantes acquittées. L'acompte sera versé en fonction du montant des dépenses réalisées.

- pour le versement du solde, la collectivité signataire fournira au Département les documents suivants :
 - un état récapitulatif des dépenses réalisées (HT et TTC), visé par le comptable public de la commune demandeuse, le Département se réservant la possibilité de demander les factures correspondantes acquittées,
 - une attestation justifiant l'achèvement de l'opération, signée du maître d'ouvrage,
 - des photos de l'opération réalisée.

Le solde tiendra compte de l'application du taux de subvention à la dépense réelle des travaux, et de(s) (l')acompte(s) déjà versé(s), sans pouvoir toutefois dépasser le montant total de l'aide départementale et les plafonds de dépense définis par la présente convention.

3.2 La subvention est caduque si les travaux :

- n'ont reçu aucun commencement d'exécution à l'expiration d'un délai de deux ans, après la signature de la convention ;
- ou ne sont pas terminés dans un délai de quatre ans après la signature de la convention.

Une prolongation de validité pourra être accordée pour achever les travaux, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation, avec justificatifs à l'appui, soit présentée avant la date d'expiration de la durée initiale de validité de la subvention.

Article 4 : Engagements de La Communauté de Communes du Pays des Achards et du Département

4.1 – Engagements de La Communauté de Communes du Pays des Achards

La La Communauté de Communes du Pays des Achards s'engage :

- à utiliser la subvention du Département conformément à l'objet pour lequel elle a été précisément attribuée ;
- à informer régulièrement le Département du suivi de l'avancement de l'opération (une fois par an à minima) ;
- pour les travaux, sauf cas de force majeure, à conserver les aménagements et à en assurer l'entretien pensant 10 ans à compter de la signature de la convention ;
- à assurer la communication auprès du public de la participation financière départementale :
 - pour les travaux bénéficiant d'une subvention départementale supérieure à 20 000 € : affichage pendant toute la durée des travaux, à la vue du public, d'un panneau ou d'une banderole précisant la participation financière du Département, dans le cadre du programme pour le logement et l'aménagement des communes, (ce panneau est réalisé par le bénéficiaire en faisant figurer les co-financeurs, ou fourni par le Département – Service Événements : 02 28 85 85 71) ;
 - à l'occasion des actions faisant l'objet d'une invitation de la presse (conférence de presse, visite de chantier, conseil municipal...) par l'indication de la réalisation du projet dans cadre du programme pour le logement et l'aménagement des communes et avec l'aide financière du Département. Le Département sera systématiquement convié ;
 - sur le bulletin et/ou site internet du bénéficiaire : dès lors qu'une action est décrite dans un bulletin ou dans le site internet de la collectivité signataire, indication de la participation financière du Département.

4.2 – Engagements du Département

Le Département s'engage à :

- favoriser la réalisation des travaux et opérations répondant aux enjeux d'urbanisme de La Communauté de Communes du Pays des Achards, définis dans la présente convention ;
- sous réserve du vote de son budget et de l'inscription à celui-ci des crédits correspondants, financer les travaux prévus dans la présente convention ;

Article 5 : Prise d'effet et durée de la convention travaux

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties, pour la durée de validité des subventions auxquelles elle a trait.

Article 6 : Reversement des subventions

Le Département pourra exiger le reversement partiel ou total des sommes versées, après mise en demeure restée sans effet, si la nature ou l'objet de la dépense n'était pas conforme aux critères d'attribution de la subvention.

Par ailleurs, si le bénéficiaire ne fournit pas les pièces justificatives demandées, ou si la disparition des aménagements ou un défaut d'entretien avéré a été effectivement constaté avant le délai de 10 ans, le Département pourra demander le reversement de tout ou partie de la subvention.

Article 7 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le Département pourra procéder à tout moment, sur pièces comme sur place, par lui-même ou par un représentant dûment mandaté, au contrôle de la bonne exécution par les bénéficiaires de la présente convention de l'utilisation de la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été consentie.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle sur pièces comme sur place par le Département, de l'utilisation de l'aide attribuée, des actions de communication et, d'une manière générale, de la bonne exécution de la convention.

Sur simple demande du Département, le demandeur ou le bénéficiaire, devront lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, technique et de gestion, utiles à ces contrôles.

Article 8 : Litiges

En cas de litige au sujet de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront en priorité un accord amiable. À défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à La Roche sur Yon en deux exemplaires originaux, le

19 MARS 2024

Pour la Communauté de Communes
Le Président,



Patrice PAGEAUD

Pour le Département de la Vendée,



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Programme Départemental logement Aménagement

Commune **Achards**Canton **Talmont Saint Hilaire**Nombre d'habitants (pop. Municipale en vigueur) **5 166**Maître(s) d'ouvrage (mentionner les différents MO) **Commune**Date prévisionnelle démarrage travaux (mois et année) **déc.-23**

Date réception du dossier

23 mai 2023

Taux de subvention

20%

Avis commission Urbanisme, Habitat, Aménagement du
Territoire

Favorable

% de majoration

0%

Taux de subvention

20%

Présentation opération : **Piste cyclable, de la zone d'activité, au centre bourg**Objectifs recherchés par la commune : Aménagement d'une liaison cyclable entre les entre les
2 bourgs des Achards, via la zone d'activités, afin de faciliter les déplacements doux et de les sécuriser

Programme/travaux prévus	Montant Dépense (HT)	Dépense plafond (HT)	Dépense retenue (HT)
DEFICIT FONCIER			
Acquisitions foncières			0,00 €
Démolition et/ou dépollution des terrains		400 000,00 €	0,00 €
Fouilles archéologiques, Travaux de réhabilitation d'un bâti existant ou de préparation à la réurbanisation			0,00 €
		TOTAL	0,00 €

AUTRES DEPENSES				
Aménagements d'espaces publics concourant à la revitalisation des centres-bourgs ou des villes : acquisitions/démolitions, aménagement de voirie et de ses dépendances, places, zones piétonnes, aménagement d'accompagnement des commerces et/ou services, espaces verts, mobilier urbain.			200 000,00 €	0,00 €
Mobilité durable : création de cheminements doux sécurisés, travaux de sécurisation des carrefours, de traversée de routes pour renforcer la sécurité des déplacements doux, les équipements annexes aux liaisons douces, les acquisitions foncières,	736 359,89 €	200 000,00 €		200 000,00 €
Logement : constructions neuves de logements, opération de réhabilitation de logement de plus de 15 ans, (plafond de 10 000 € par logement neuf)		500 000,00 €		0,00 €
Commerce : transformation d'usage, la création ou la réhabilitation de locaux d'activités destinés à être loués, pour les commerces de centres-bourgs		250 000,00 €		0,00 €

	736 359,89 €	PLAFOND	500 000,00 €
	Dépense subventionnable finale retenue		200 000,00 €
	Taux de subvention		20%
	Montant de la subvention départementale		40 000,00 €
	Bonus		8,38%
	Montant de la subvention départementale avec bonus		43 352 €

Répartition de la subvention dans le cas d'une convention entre le Département, la Commune et un autre bénéficiaire :

- Commune : 43 352€

- Bailleur ou autre bénéficiaire :€

**PROGRAMME D'AIDES AUX
AMENAGEMENTS CYCLABLES EN FAVEUR
DU VELO DU QUOTIDIEN 2023-2028**

**Convention n° 2023-PID-SMD-006
portant attribution d'une aide de 300 000 €
du Département de la Vendée
au PAYS DES ACHARDS**

Entre :

La Communauté de Communes du Pays des Achards, représentée par son Président Monsieur Michel VALLA dûment autorisé par délibération du communautaire du 26 avril 2023 ; désignée ci-après « le bénéficiaire » d'une part,

et

Le Département de la Vendée, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Alain LEBOEUF, dûment autorisé par délibération n°4-4 du 17 novembre 2023 de la commission permanente du Conseil Départemental ; désigné ci-après « le Département » d'autre part,

VU la délibération n° IV-B 1 du 15 décembre 2022, par laquelle le Conseil départemental a donné délégation à la Commission permanente pour définir les modalités d'attributions et de fonctionnement dans le cadre du programme d'infrastructures cyclables hors agglomération, et individualiser les aides correspondantes ;

VU la délibération n°4 5 du 14 avril 2023, par laquelle la Commission permanente a adopté les modalités de soutien du Département aux aménagements cyclables du quotidien ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et les modalités d'attribution et de versement par le Département d'une aide au bénéficiaire d'un montant total de 300 000 € pour l'aménagement, hors agglomération :

- d'une passerelle cyclable d'une longueur de 57m, le long de la RD 21, afin de franchir la RD160 entre les communes déléguées de La Chapelle Achard et de La Mothe Achard, sur la commune des Achards, conformément au(x) plan(s) annexé(s) à la présente convention ;

Etant précisé que les travaux seront réalisés sur le canton de Talmont-Saint-Hilaire.

Article 2 : Nature et montant de l'aide

Le Département accorde au bénéficiaire une subvention d'un montant plafonné à **300 000 €** correspondant à 40% d'une dépense de 848 947,85 € HT (pour les travaux situés hors agglomération).

Dans l'hypothèse où le montant des dépenses réalisées serait supérieur au montant des dépenses prévisionnelles, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Article 3 : Modalités de paiement de l'aide au bénéficiaire par le Département

3.1 - Pour les subventions de travaux dont le montant est supérieur à 20 000 €

Le versement de la subvention est effectué par acomptes successifs, et sur présentation au Département des justificatifs, dans les conditions suivantes :

- **30 % au démarrage des travaux**, sur présentation de :
 - l'ordre de service de commencement de travaux ;
 - la photographie du panneau du Conseil Départemental ;
- **70 % sur attestation d'une réalisation chiffrée de 70 % de l'investissement**, accompagné du récapitulatif HT et TTC, signé par le comptable public, des dépenses effectuées par le bénéficiaire au titre de l'opération ayant été subventionnée ;
- **le solde, à la fin des travaux**, avec fourniture des pièces suivantes :
 - un récapitulatif HT et TTC des dépenses réalisées, signé par le comptable public ;
 - un certificat d'achèvement des travaux ;
 - des photographies de l'opération réalisée.

Le solde tiendra compte de l'application du taux de subvention à la dépense réelle des travaux, et de(s) (l')acompte(s) déjà versé(s), sans pouvoir toutefois dépasser le montant total de l'aide départementale et les plafonds de dépenses définis par la présente convention.

3.2 - Pour les subventions de travaux dont le montant est inférieur à 20 000 €

La subvention est versée en une seule fois, à la fin des travaux, sur présentation des pièces suivantes :

- état récapitulatif des dépenses HT et TTC signé par le comptable public ;
- certificat d'achèvement de l'opération (études ou travaux) ;
- photographies du panneau du Conseil Départemental et de l'opération réalisée (travaux), étude réalisée (étude).

Le montant de la subvention tiendra compte de l'application du taux de subvention à la dépense réelle des travaux, et de(s) (l')acompte(s) déjà versé(s), sans pouvoir toutefois dépasser le montant total de l'aide départementale et les plafonds de dépenses définis par la présente convention.

Article 4 : Caducité de l'aide

L'aide du Département est caduque si l'opération au titre de laquelle elle a été accordée et pour laquelle le bénéficiaire exerce la maîtrise d'ouvrage du projet :

- n'a reçu aucun commencement d'exécution à l'expiration d'un délai de 2 ans, après la signature de la convention ;
- ou, n'est pas terminée dans un délai de 4 ans, après la signature de la convention.

La commission permanente peut proroger ces délais.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire et du Département

5.1 – Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser l'opération conformément aux éléments du dossier de demande de l'aide au Département ;
- assurer l'entretien des aménagements réalisés à compter de la fin des travaux, et plus précisément :
 - l'entretien global de la passerelle (structure, équipements,...) et de son raccordement au domaine public ;
 - l'entretien du cheminement (hors agglomération et en agglomération) situé entre la rive de la chaussée et la limite du domaine public routier (réseau hydraulique et accessoires, fauchage accotement enherbé, bordures, revêtement de la piste, élagage haie/arbres, talus, signalisation) en raccordement sur la passerelle;
- procéder à l'affichage d'un panneau d'information portant la mention « Travaux réalisés avec le concours financier du Département de la Vendée ». Ce panneau est à demander auprès du Service Sport Evénements du Département (tel au 02 28 85 85 71).

5.2 – Engagements du Département

Le Département s'engage à apporter son soutien financier dans les conditions prévues à la présente convention.

Article 6 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

Article 7 : Reversement de l'aide

Si l'opération qui fait l'objet de l'aide du Département n'est pas réalisée dans les conditions ayant permis l'attribution de l'aide ou n'est pas réalisée conformément à ce qui a été accepté par le Département, celui-ci pourra exiger le reversement partiel ou total de la subvention.

Article 8 : Contrôle de l'utilisation de l'aide

Le Département pourra procéder à tout moment, sur pièces comme sur place, par lui-même ou par un représentant dûment mandaté, au contrôle de la bonne exécution par le bénéficiaire de la présente convention, de l'utilisation de la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été consentie.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle sur pièces comme sur place par le Département, de l'utilisation de l'aide attribuée, des actions de communication et, d'une manière générale, de la bonne exécution de la convention.

Sur simple demande du Département, le bénéficiaire, devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, technique et de gestion, utiles à ces contrôles.

Article 9 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une des parties, par l'envoi à l'autre partie d'une lettre en recommandé avec accusé de réception deux mois avant la date souhaitée de la résiliation.

En cas de non-respect par le bénéficiaire de la présente convention, celle-ci pourra également être résiliée à l'initiative du Département dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Article 10 : Litige

En cas de litige au sujet de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront en priorité un accord amiable. À défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à La Roche-sur-Yon en deux exemplaires originaux, le **14 MARS 2024**

Pour le Département de la Vendée,
Le Président du Conseil départemental

Le Directeur Général Adjoint par Interim
du Pôle Infrastructures et Désenclavements

Patrice ANGLADE

Pour la Communauté de Communes
du Pays des Achards
Le Président



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDES

AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE
ENTRE LES DEUX BOURGS DES ACHARDES

PROJET

5. Carnet de plans

NOM DU FICHIER: 14210008_LES-ACHARDS_PRO_01

ECHELLE: N/A

Mandataire:



Cabinet BOURGOIS
Agence Atlantique
Immeuble Léons
27 allée des Cinq Continents
44120 Verbeu
Tél : 02 51 01 49 57

Ind.	Établi par:	Vérifié par:	Date:	Objet de la révision
A	L.VENDUVALLE	L.MONTIEL	11/2021	Première annotation
B	P.DUANEAC	L.MONTIEL	02/2022	Relais des fondations
C	P.DUANEAC	L.MONTIEL	04/2022	Correction de l'alignement de l'ouvrage

NOTA

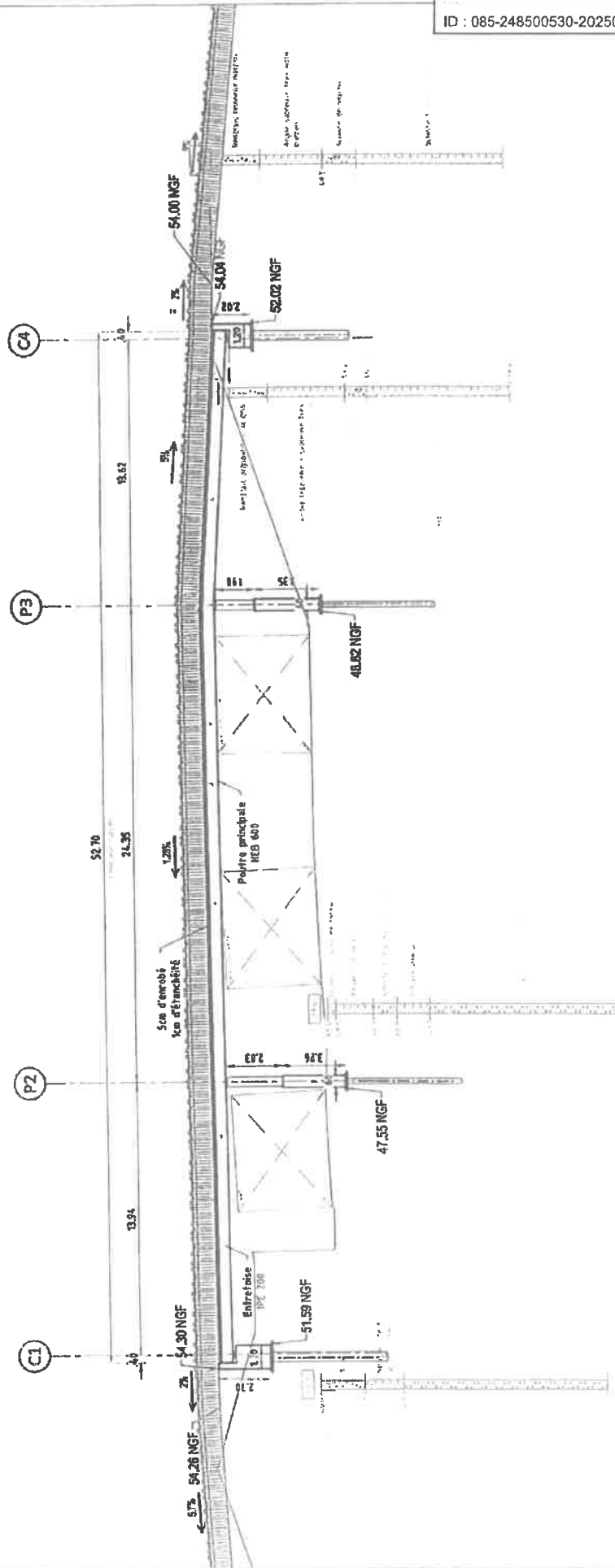
Unité de distance : mètre Unité angulaire : grade
Système de coordonnées : LAMBERT III Sud de France (EPSG 27563)
Biais : $\alpha = 100.00$ gr $K = 1/\sin \alpha = 1.00$
Biais des piles : $\alpha = 82.03$ gr $K = 1/\sin \alpha = 1.04$
*Ajout des rampes d'accès : 14210008_LES-ACHARDS_PRO_IndC
Xrefs attachées :
-TOPO ITOPOL LES ACHARDES_EPURE.dwg
-CARTOUCHE 114210008_LES-ACHARDS_CART_A.dwg
-14210008_LES-ACHARDS_AVP_E-Demarrage-Art_14210008.dwg
-Topo LES ACHARDES Epure Topo LES ACHARDES Epure.dwg
-14210008_LES-ACHARDS_AVP_B-Demarrage-Art_14210008.dwg

CARACTÉRISTIQUES DES MATÉRIAUX ET
HYPOTHÈSES DE CALCULS

Béton C30/37 XC4 XF1
Acier S355
- Aciers HA :

9210008 LES ACHARDS 590 501

COUPE LONGITUDINALE
ech 1/200



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

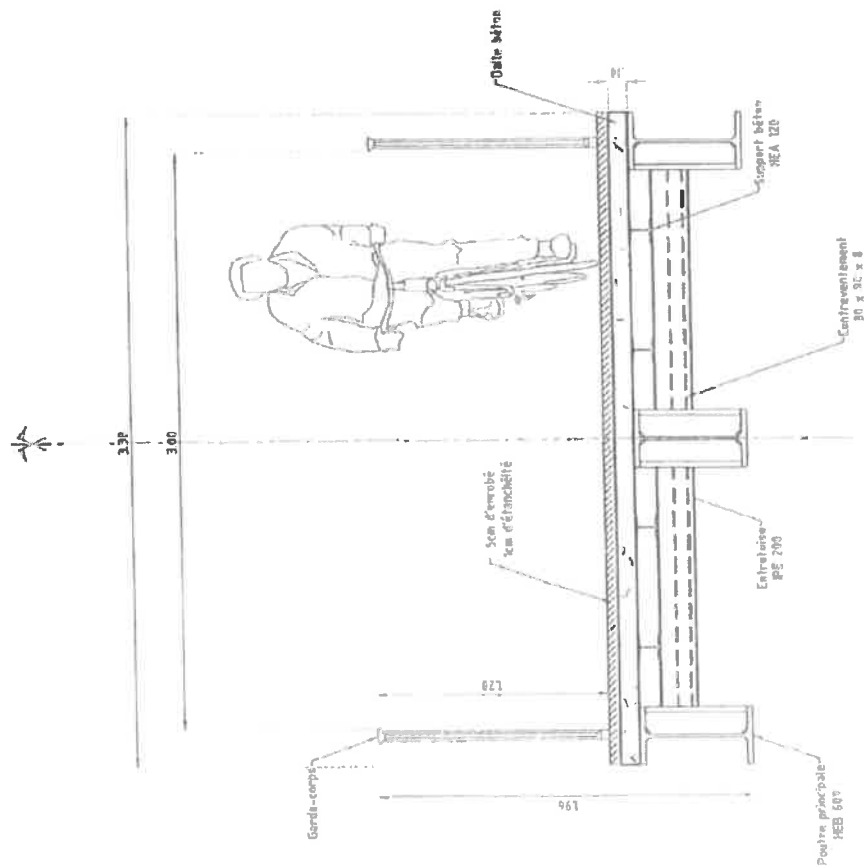
Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

 INTERVIA Etudes CONSEILS	PASSERELLE CYCLE ENTRE LES DEUX BOURGS DES ACHARDS	PRO	11/2021	TRIPOUTRE / 3 TRAVÉES - COUPE TRANSVERSALE	1/25e	P 4/8
---	---	-----	---------	--	-------	-------

COUPE TRANSVERSALE TYPE
ech 1/25





Convention relative à l'amélioration des accès à la gare de La Mothe Achard

ENTRE

La Région des Pays de la Loire, dont le siège se situe 1 rue de la Loire, 44 966 NANTES Cedex 9, représentée par Mme Christelle MORANÇAIS, sa Présidente, autorisée à signer la présente convention par délibération de la commission permanente en date du 10 février 2023,
 Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

ET

La Communauté de Commune du Pays des Achards dont le siège se situe 2 rue Michel Breton, ZA Sud-Est, 85 150 LES ACHARDS, représentée par M Patrice PAGEAUD, son président, autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire réuni en séance publique le 28 septembre 2022

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »

d'autre part,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L.4221-1 et suivants
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1231-3 et L1271-1,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 26 janvier 2012 approuvant le nouveau règlement d'intervention politiques régionales en faveur du développement des transports collectifs sur le territoire ligérien et de la réhabilitation des bâtiments fermés du réseau régional pour en faire des lieux de vie
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 Juillet 2020 approuvant le nouveau règlement d'intervention régionale modifié pour les investissements en faveur de l'accès au réseau de transport régional
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif et notamment son programme points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité
- VU** la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2022 autorisant Monsieur le Président

T301

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 065-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

VU à signer la présente convention
la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 10 février 2023
approuvant la présente convention.

Préambule :

La communauté de communes du Pays des Achards a entamé il y a plusieurs années une réflexion pour développer l'usage du vélo au quotidien sur l'ensemble du territoire. Cette réflexion s'est concrétisée par l'adoption d'un Schéma Directeur des Modes Actifs en 2021. Ce document de planification a notamment permis d'identifier et de prioriser un certain nombre de liaisons cyclables sécurisées à réaliser d'ici à 2030.

Parmi les 8 itinéraires de priorité 1 à réaliser d'ici à 2025 figure celui permettant d'assurer la liaison entre les 2 centre bourgs des Achards. Cette liaison permettra de résorber une discontinuité cyclable majeure en reliant l'importante zone d'activité économique (plus de 3 000 emplois) située au sud de la RD 160 à la gare de la Mothe Achard (188 montées/descentes par jour en 2021), sur le parvis de laquelle la Région a par ailleurs financé en 2021 le déploiement d'un abri vélo sécurisé collectif. Elle permettra également aux habitants de La Chapelle-Achard d'accéder à plusieurs pôles générateurs de déplacements (2 collèges et 1 centre nautique notamment) situés au nord de la RD 160.

Entre les parties, il est convenu des dispositions suivantes :

Article 1 – Objet de la convention

La Région a décidé de subventionner, selon les conditions établies dans la présente convention que le bénéficiaire déclare connaître et accepter, l'opération d'amélioration des accès à la gare de La Mothe Achard. Le bénéficiaire en acceptant la subvention s'engage à réaliser ces travaux sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition.

Article 2 – Désignation du projet d'aménagement et de ses caractéristiques

2.1. Implantation

Les travaux d'aménagement prévus au titre de cette convention seront effectués sur des ouvrages propriété de la communauté de communes du Pays des Achards.

2.1. Consistance des travaux

Les travaux consistent à :

- Créer des liaisons cyclables sécurisées en rabattement depuis la voie verte existante située au nord de la Chapelle-Achard jusqu'à la gare de la Mothe Achard. Ces liaisons, totalisant environ 1,5km, permettront notamment de sécuriser les traversées des différents rond points présents sur l'itinéraire
- Créer une passerelle dédiée aux modes actifs permettant le franchissement de la RD 160, en connexion avec les aménagements précités
- Mettre en œuvre un dispositif de comptage des vélos. Un bilan des comptages réalisés sera transmis annuellement à la Région des Pays de la Loire (à minima deux séries de comptages annuels).

Article 3 – Modalité d'exécution des aménagements

Le bénéficiaire assurera la fonction de maître d'ouvrage des travaux décrits précédemment. La Région sera tenue informée du bon déroulement des travaux. Ainsi, le bénéficiaire l'informer du début de la phase travaux et transmettra à la Région des photographies des équipements déployés.

Article 4 – Montant de l'aménagement de l'accès au réseau de transport régional et participation financière de la région

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, qui indique l'ensemble des recettes prévues notamment les participations financières des autres collectivités publiques, est présenté ci-dessous :

Financiers	Taux de financement	Montant
Communauté de communes du Pays des Achards	30,00 %	453 280,40 € HT
Région des Pays de la Loire ----- Fonds de relance	3,31 %	50 000,00 € HT
Région des Pays de la Loire ----- Investissement en faveur de l'accès au réseau de transport régional	9,86 %	148 906,54 € HT
Etat - Fonds Mobilités Actives	35,60 %	538 000,00 € HT
Etat – DSIL/DETR	21,23 %	320 747,74€ HT
TOTAL	100%	1 510 934,68 € HT

La Région s'engage à cofinancer cet aménagement à hauteur de 10% du coût hors taxes des dépenses éligibles de l'opération, soit un montant de 148 906, 54 € sur une dépense totale de 1 510 934,68 €, dans le cadre de sa politique sectorielle de soutien aux aménagements de l'accès au réseau de transport régional. Ce montant est un montant maximal et pourra être revu à la baisse en cas d'une révision à la baisse du montant total des dépenses éligibles constatée au stade du DGD.

Article 5 – Délais d'exécution de l'opération d'aménagement

Il est prévu de réaliser ces travaux de mai à décembre 2023.

Article 6 - Conditions d'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation des objectifs et des activités tels que définis dans la présente convention.

Il s'engage à ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue de la Région, en subventions à d'autres associations, sociétés, organismes ou œuvres et à ce que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit. Il est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

Article 7 - Communication

Le bénéficiaire s'engage, à poser sur le panneau de chantier, le logo fourni par les services de la Région et s'engage à mentionner le soutien financier de la Région sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication pour tout article ou mention de l'opération d'aménagement pour améliorer l'accès à la gare de La Mothe Achard, notamment en faisant figurer le logo, et en respectant la charte graphique de la Région. **Le bon à tirer du panneau de chantier est ensuite à envoyer à panneauxdechantier@paysdelaloire.fr pour validation avant sa fabrication et pose.**

Toute publication spécifique à l'opération sera soumise pour approbation à la Région. Il s'engage également à faire mention du soutien de la Région dans ses rapports avec les médias.

La Région devra être informée par le bénéficiaire de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet de la subvention versée. Cette obligation d'information prendra la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable à la Présidente du Conseil Régional l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire.

Conformément aux articles L1111-11 et D1111-8 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'une opération d'investissement bénéficie de subventions de la part de personnes publiques, la collectivité territoriale ou le groupement maître d'ouvrage publie son plan de financement et l'affiche de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue.

Sous réserve des dispositions applicables aux projets s'inscrivant dans un programme cofinancé par l'Union européenne, à l'issue de la réalisation de toute opération dont le coût total est supérieur à 10 000 €, et au plus tard trois mois après l'achèvement de celle-ci, la collectivité ou le groupement appose une plaque ou un panneau permanent, en un lieu aisément visible du public, sur lequel figure, le logotype de la personne publique ayant subventionné le projet. Si l'opération a fait l'objet de subventions de la part de plusieurs personnes publiques, leur logotype ou emblème figure, à dimension égale, sur la plaque ou le panneau.

Article 8 - Modalités de versement

Le règlement de la participation de la Région des Pays de la Loire au financement de l'opération d'aménagement sera effectué, auprès du bénéficiaire, sur présentation d'un appel de fonds par ce dernier, sur les bases suivantes :

- Une avance de 30 % maximum du montant de l'aide régionale dès que le commencement des travaux aura été certifié. Ce certificat devra être produit et signé par le bénéficiaire ou toute personne dûment habilitée, peut revêtir la forme d'une copie d'ordre de service ou d'une attestation de commencement des travaux,

- Le solde sera mandaté sur présentation d'un certificat de fin de travaux co-signé par le bénéficiaire et par le représentant de la région et d'un récapitulatif des dépenses acquittées éligibles au titre de la présente convention, visé par le comptable public assignataire

Le mandatement devra être effectué dans un délai maximal de 30 jours à partir de la date de réception de l'appel de fonds par le co-financeur. Les paiements dus par la Région sont effectués sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Banque de France
 1, Rue la Vierge
 75001 PARIS

TRÉSORERIE
 DE LA CÔTE DE LUMIERE
 155 RUE CLEMENCEAU
 85109 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00709 C8330000000 13
 IBAN : FR35 3000 1987 0908 5300 0000 0 1
 BIC : BDFEPP33



Article 9 - Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

La Région peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect des engagements par le bénéficiaire.

La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action subventionnée.

Le bénéficiaire s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel de la Région ainsi qu'aux personnes mandatées par elle un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.

Il accepte que la Région puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de 4 ans à compter du paiement du solde de la subvention par la Région. Par ailleurs, et en application de l'article L4313-2 du CGCT, toute association ou organisme ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention d'investissement ou de fonctionnement supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % de son budget devra fournir à la Région au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 1er juillet, le bilan certifié conforme de l'exercice écoulé.

Article 10 – Durée de la convention

La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties pour une durée de 4 ans. Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 4 ans à compter du paiement du solde de la subvention par la Région.

Article 11 - Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 12 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, la Région se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée à l'autre signataire restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention. La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

Article 13 - Modalités de remboursement de la subvention

En cas de non-respect des obligations contractuelles, la Région se réserve le droit de demander sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

Dans le cas où les dépenses réelles justifiées par le bénéficiaire seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata. Il sera tenu compte du montant de la subvention ainsi proratisé lors du versement du solde de la subvention. Si ce montant est inférieur au montant déjà versé au bénéficiaire, celui-ci est tenu de reverser le trop-perçu à la Région.

Article 14 – Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif de Nantes.

Article 15 – Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont la présente convention et ses annexes.

Fait à Nantes en deux exemplaires, le 23 mai 2023

Pour la Région des Pays de la Loire

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

Pour la communauté de communes du Pays
des Achards

Le Président du Conseil communautaire



PAGEAUD

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

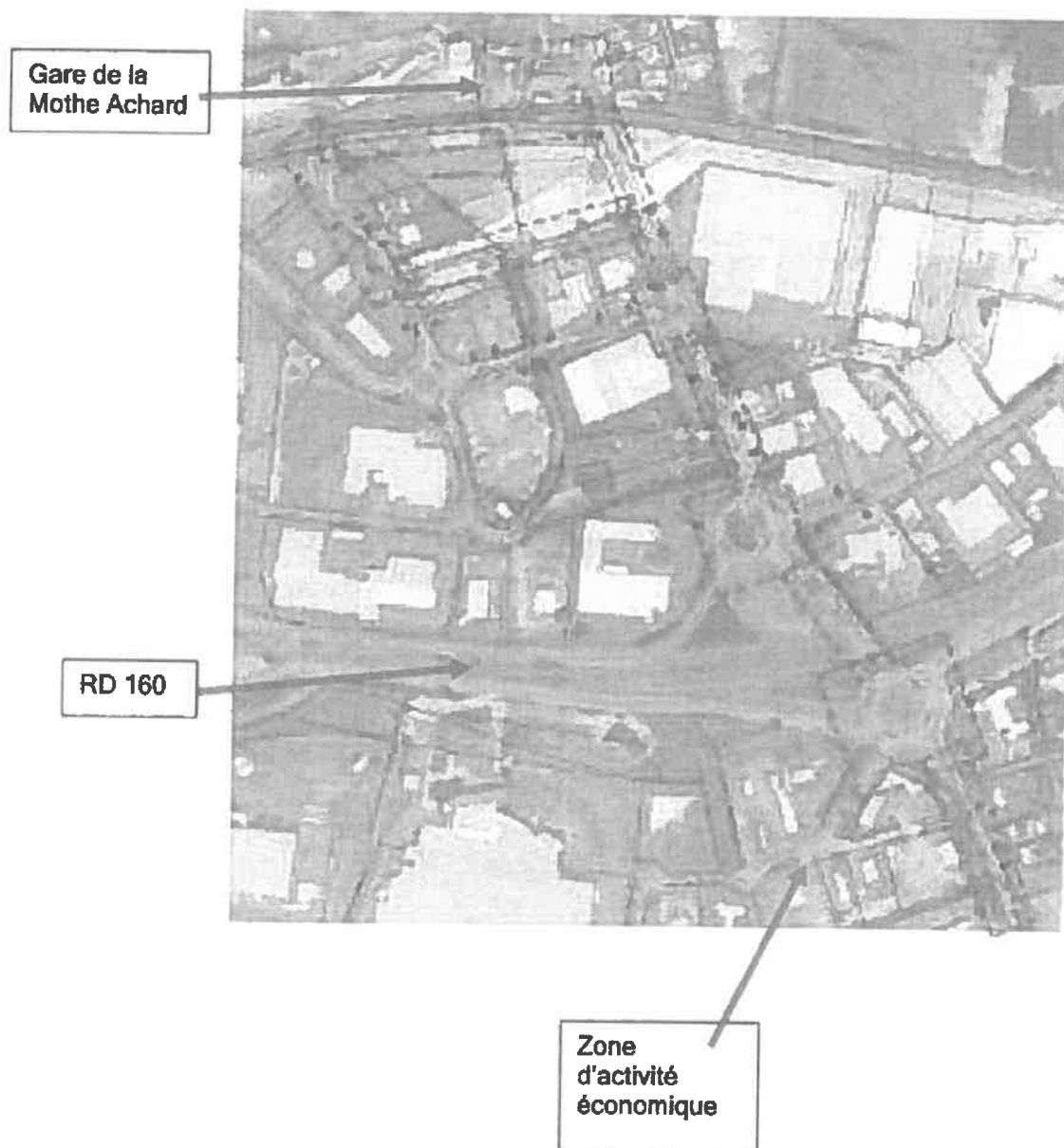
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF



SLO

Annexe 1 – Plan de situation

Les différentes sections de l'itinéraire concerné sont délimitées par les polygones rouge ci-dessous :



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

SLO

T301

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_251223132B-BF

Annexe 2 – Estimation des coûts

Postes de dépenses :

Piste cyclable	817 449€68
Passerelle	693 485€00
Total (HT)	1 510 934€68

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

S'LO 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 26

Date de la convocation :

Nombre de votants : 26

08/02/2024

Présents

Olivier BIRON, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Anne DE PARSEVAL, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Nathalie FRAUD, Bernard GAUVRIT, Chantal GUERINEAU, Jean-Michel LAUNAY, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Guillaume MALLARD, Florence MASSON, Raphaël MOUSSET, Sarah MICHON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Joël PERROCHEAU, Peggy POTEREAU, Lynda PRUVOST, Didier RETAILLEAU et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés

Carine BOMPERIN, Cécile GUILLOTEAU, Isabelle LE BRUSQUET et Sarah RENAUD.

Absents

Josiane NATIVELLE et Guy RAPITEAU.

Secrétaire de
réunion

Michel VALLA

Délibération RGLT_24_066_11

CONVENTION NEFLE - NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE - ECOLE PUBLIQUE DE SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Monsieur le Vice-président en charge de l'Enfance-Jeunesse expose à l'Assemblée qu'un projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) est un projet monté au niveau local en faveur des élèves et financé par l'Etat à travers le Fonds d'innovation pédagogique (500 M€ pour le quinquennat). Ceci est organisé dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR).

Pour être validé, un projet doit viser à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et/ou à réduire les inégalités scolaires. Ainsi, les projets peuvent porter sur des thèmes variés : aménagement (classe flexible, cours de récréation, école du dehors), numérique, arts, lecture, sciences, ludopédagogie ...

Dans ce cadre, l'école publique « la Farandole des couleurs » de Saint-Julien-des-Landes a engagé cette démarche en 2023 et cela a abouti à l'élaboration d'un projet qui a été validé par l'Education Nationale en décembre 2023.

Description du projet : il s'agit d'utiliser la musique au quotidien, de façon transversale, au service du bien-être des élèves, en accueillant leur sensibilité, en développant leur potentiel créatif, en favorisant l'intelligence émotionnelle, leur sociabilisation. Elle sera bénéfique aux apprentissages notamment dans les activités de langage, de langue vivante, d'arts plastiques ou encore de mathématiques : 33 élèves seraient concernés par le projet.

La directrice de l'école est venue présenter le projet en Commission Enfance-Jeunesse, le 25 janvier 2024.

La subvention est accordée pour les dépenses suivantes :

Objet	Montant estimé
Dôme acoustique	9 500 €
Intervention d'un(e) professeur(e) de musique	1 000 €

L'Etat s'engage donc à verser à la Communauté de communes 10 500 €, à l'équilibre du coût du projet comme le prévoit la réglementation.

Le projet de convention jointe en annexe, qui fixe les modalités de financement, doit être signée entre le Secrétaire Général de la DSDEN 85 et le Président de la Communauté de communes. En effet, l'établissement public doit assumer les dépenses dans un premier temps pour ensuite obtenir le versement de la subvention.

Les versements liés à la subvention ne peuvent être assurés que lorsque la Communauté de communes a fourni la preuve de la dépense réalisée en faveur du projet.

Une avance d'un montant maximal de 30 % de la subvention peut être consentie et versée dès la signature de la convention.

Vu la délibération du 26 janvier 2016 (RGLT _16_051_0001) du Conseil communautaire relative au transfert de la compétence « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » et modifiant les statuts de la Communauté de communes ;

Vu le projet de convention NEFLE ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

D'approuver la convention NELFE concernant le projet de l'école la Farandole des couleurs de Saint-Julien-des-Landes ;

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents et à entreprendre toute démarche relatifs à cette affaire.

Le Président,
Patrice PAGEAUD

Secrétaire de séance,
Michel VALLA



Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour copie conforme au registre
Acte publié sur le site internet de la
Communauté de Communes du Pays des
Achards le 16 février 2024

Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Entre

L'Etat,

Représentée par la Rectrice de l'académie de Nantes

CI-après dénommé « Etat »

Et

Le Président de la communauté de communes du Pays des Achards Monsieur Patrice Pageaud

CI-après dénommée « Collectivité »

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique présenté par l'école primaire la Farandole relevant de la collectivité,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et présentée en annexe à la présente convention,

Vu la délibération du Conseil municipal du approuvant la présente convention,
communautaire du 15 février 2024

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Art 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférente au projet pédagogique présenté en annexe.

Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Le budget du projet pédagogique présenté en annexe étant fixé à 10 500 € :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 10 500 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique présenté en annexe.

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'Etat verse à la collectivité la somme de 3 150 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation aux projets d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Le solde sera versé à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » selon les codifications suivantes :

Convention avec une collectivité	Activité budgétaire	Action/sous-action	Titre/Catégorie budgétaire		Groupe de marchandises				
	014000FIPE01	07-05	6	63-transfert aux CT	10.03.01	Transferts directs à la commune	6541700000	Transferts directs à la commune	1
	014000FIPE03	07-05	6	63-transfert aux CT	10.03.01	Transferts directs à la commune	6541700000	Transferts directs à la commune	1
	014000FIPE03	07-05	6	63-transfert aux CT	10.03.01	Transferts directs à la commune	6541700000	Transferts directs à la commune	1

L'ordonnateur de la dépense est la Rectrice.....

Le comptable assignataire est

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.

Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans un délai de X mois à compter de la date effective de réalisation de la dernière dépense exécutée.

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons là ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 6 - Recours

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nantes [tribunal dans le ressort duquel l'administration a son siège social]

Le Secrétaire Général de la DSDEN 85

Michaël TERTRAIS

Le président de la communauté de communes du Pays des Achards

Patrice PAGEAUD



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLO 

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

EJ : 2104375712

Arrêté N° 2024 - DCPATE - 264
portant attribution d'une subvention
au titre du « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires »
Fonds Vert
Mesure Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2024 ;
- Vu l'article 83 de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 ;
- Vu le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- Vu le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;
- Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant Charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissements ;
- Vu le budget opérationnel de programme « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » 2024 pour la région des Pays de la Loire ;
- Vu les crédits disponibles sur la ligne budgétaire mise à la disposition du préfet de région, en tant que responsable du budget opérationnel de programme, pour financer des actions relevant du Fonds Vert ;

Vu la demande de subvention présentée sur la plateforme « Communauté de communes du Pays des Achards le 29 Avril 2025

Arrête :

Article 1 - Objet et montant de la subvention

Une subvention est attribuée au titre de l'exercice 2024 au bénéficiaire ci-après désigné sur les crédits du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (« fonds vert ») et est imputée sur le programme 0380.

Centre financier : 0380-PAYL-DP85
Domaine fonctionnel : 0380-01-01
Activité : 038001010101
groupe de marchandises :10.03.01 (TD communes et EPCI)
Localisation interministérielle : N5285152
Axe ministériel 1 :
Axe ministériel 2 : 16259129

Collectivité bénéficiaire	Communauté de communes du Pays des Achards
Désignation et caractéristiques de l'opération	rénovation énergétique au pôle santé des Achards
Nature de la dépense subventionnable (préciser la mesure dont relève le projet selon l'annexe 1 de la circulaire NOR : TREL2235937C du 14 décembre 2022)	Rénovation énergétique des bâtiments
Montant total prévisionnel HT de l'opération	169 236,38 €
Montant prévisionnel des dépenses éligibles au « fonds vert »	169 236,38 €
Taux	25,00 %
Montant maximum de la subvention calculé sur les dépenses éligibles au « fonds vert »,	42 309,10 €

La désignation et la nature de la dépense subventionnable ne peuvent être modifiées.

Article 2 - Calendrier prévisionnel de l'opération

- date prévisionnelle de début de l'opération : 29 Mai 2024
- date prévisionnelle de fin de l'opération : 27 Novembre 2025

Article 3 - Délai de commencement

L'opération subventionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'inobservation de ce délai entraînant la caducité de la décision attributive de subvention. Toutefois, au vu de justifications, le préfet peut proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période n'excédant pas un an.

Article 4 - Délai d'achèvement

L'opération subventionnée devra respecter le calendrier mentionné dans l'article 2.

Article 5 - Modalités de versement

Selon le décret du 25 Juin 2018, une avance pouvant aller jusqu'à 15 % du montant de la subvention peut être versée à la transmission de la déclaration de commencement d'exécution de l'opération et d'un justificatif tel qu'un marché de travaux signé ou un bon de commande à une entreprise. Ce taux

d'un justificatif tel qu'un marché de travaux signé ou un bon de commande d'avance pourra être adapté, le cas échéant, dans le respect de l'arrêté du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et sans préjudice de l'application éventuelle des dispositions du 1° de l'article du décret n°2020-412 du 8 avril 2020.

Des acomptes, n'excédant pas 80 % au total du montant total prévisionnel de la subvention, pourront être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués.

Le solde de la subvention sera versé après transmission des pièces justificatives des paiements effectués accompagnées du certificat d'achèvement des travaux complété.

Cette transmission devra intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement mentionnée à l'article 2.

Article 6 - Clause de reversement

La subvention accordée devra faire l'objet d'un reversement total ou partiel de la subvention versée dans les cas suivants :

- si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation ;
- en cas de dépassement du plafond des aides publiques représentant 80% du montant de la dépense subventionnable engagée par le demandeur ;
- si le projet n'est pas réalisé au terme du délai prévisionnel d'achèvement de l'opération mentionné dans l'article 2 éventuellement modifié, ou si le bénéficiaire n'a pas respecté le délai de douze mois à compter de la date d'achèvement pour transmettre une déclaration d'achèvement de l'opération.

Article 7 - Transparence et communication

Le plan de financement du projet devra être affiché de manière visible et pérenne pendant la durée de l'opération et à son issue. Dans ce cadre, la mention « France Nation Verte » et l'utilisation graphique associée accessible sur le site internet de la préfecture de la Région Pays de la Loire doivent être systématiques.

Un support physique avec le logo « France Nation Verte » devra être positionné sur le lieu du projet, de manière visible et pérenne.

Article 8 - Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et le directeur régional par intérim des finances publiques des Pays-de-la-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Président de la Communauté de communes du Pays des Achards et au sous-préfet territorialement compétent.

Fait à La Roche sur Yon, le 28 JUIN 2024

Le préfet,



Gérard Gavory

Annexe financière à l'arrêté attributif au titre de la dot PROGRAMME 380

1 - Identification de l'opération

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays des Achards
- Intitulé de l'opération : rénovation énergétique au pôle santé des Achards
- Dépenses retenues : 169 236,38 €

2 - Échéancier prévisionnel de réalisation

- Début de l'opération : 29/05/24
- Fin de l'opération : 27/11/25

3 - Plan de financement

Dépenses			Recettes		
Détail par poste	Montant	Eligible Fonds Vert	Subventions	Montant	%
Travaux	152 926,38 €	152 926,38 €	Fonds vert Sur les dépenses éligibles	42 309,10 €	25,00 %
Maîtrise d'oeuvre	12 890,00 €	12 890,00 €	sur les dépenses totales de l'opération		25,00 %
Contrôles	3 420,00 €	3 420,00 €	Région Pays de la Loire – Appel à projet « Rénovation exemplaire des bâtiments »	33 847,28 €	20,00 %
			CEE	3 686,15 €	2,18 %
			Sous-total	79 842,53 €	47,18 %
			Emprunt	0,00 €	
			Autofinancement	89 393,85 €	52,82 %
			Sous-total reste à charge de la collectivité	89 393,85 €	52,82 %
Total dépenses	169 236,38 €	169 236,38 €	Total Recettes	169 236,38 €	100,00 %

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès du préfet de Vendée
- hiérarchique auprès du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- contentieux devant le tribunal administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cédex dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de la date de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction de la coordination, du
pilote, de l'appui territorial
et de l'environnement**

LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

Bureau de l'appui territorial
Dossier suivi par : Antoine Furé
Tél. : 02 51 36 72 53
Mail : pref-subventions@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le **20 JUIN 2024**

Le préfet de la Vendée

à

Monsieur le Président de la Communauté de
communes du Pays des Achards

Objet : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
Fonds Vert 2024 Mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics »
Réf. : dossier n°16259129

Vous avez déposé une demande de subvention pour votre opération de rénovation énergétique au pôle
santé des Achards.

J'ai décidé d'attribuer à votre structure une subvention de 42 309,10 € au titre du Fonds Vert 2024. Vous
trouverez en pièce jointe, une copie de mon arrêté attributif n° 2024-DCPATE-264.

Ces crédits vous sont attribués dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'accélération de la
transition écologique dans les territoires qui a pour ambition de soutenir les projets qui améliorent les
performances environnementales, le cadre de vie ou qui contribuent à l'adaptation au changement
climatique.

Vous trouverez également en pièce jointe un courrier de Monsieur le ministre de la Transition
écologique et de la Cohésion des territoires sur l'opportunité exceptionnelle que représente le fonds
vert.

En application de l'article 7 de l'arrêté, il vous appartient en tant que maître d'ouvrage, de mentionner
la participation financière de l'État lors de l'exécution de l'opération puis à son issue par un affichage
pérenne. La Marianne ainsi que le logo « France Nation Verte » doivent figurer sur l'ensemble des
documents de communication. Les logos sont disponibles sur le site des services de l'Etat en Vendée à
l'adresse suivante : [https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Espace-collectivites-territoriales/
Subventions-et-Dotations-de-l-Etat/Fonds-Vert](https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Espace-collectivites-territoriales/Subventions-et-Dotations-de-l-Etat/Fonds-Vert)

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Il vous est également demandé de porter une attention particulière sur les matériaux utilisés pour les supports de communication. Ainsi, vous privilégiez les matériaux biosourcés, locaux, recyclés, recyclables ou compostables. Vous **proscrivez** absolument l'usage des plastiques.

Ces éléments feront l'objet d'un examen particulièrement attentif de la part de mes services lors de vos demandes de paiements.

En tout état de cause, le paiement de la subvention est conditionné par la réception d'un justificatif de l'affichage du plan de financement (photographies) qui devra m'être adressé lors de la demande d'avance et de solde.

De plus, il vous appartient de me faire connaître la date effective de début d'exécution de l'opération, en me faisant parvenir la déclaration de commencement d'exécution, disponible sur le site internet de la préfecture : <https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Espace-collectivites-territoriales/Subventions-et-Dotations-de-l-Etat/Fonds-Vert>, accompagnée des documents justifiant ce démarrage.

Lorsque les travaux seront entièrement terminés, il vous appartiendra de me transmettre, avec les pièces justificatives du versement de solde et le certificat d'achèvement des travaux également disponible sur le site internet.

Dans tous les cas, des pièces complémentaires pourront être demandées.

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération serait inférieur au montant prévisionnel ayant servi de base de calcul à la subvention, le taux retenu sera appliqué au coût réel des travaux pour le versement de la subvention.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, si nécessaire.

Le préfet,



Gérard Gavory

Copie à :

– Monsieur le Sous-préfet des Sables d'Olonne

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF



Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous annoncer que vous êtes officiellement bénéficiaire du Fonds vert. À l'aide de ce fonds, l'État soutient votre projet et vous accompagne afin d'accélérer la transition écologique dont nous avons collectivement besoin, à l'échelle de votre territoire et de la France entière.

La crise climatique et environnementale est déjà à l'œuvre, et c'est à l'échelle locale que nous en percevons les premiers et les plus visibles effets. Si c'est une réalité pour tous, chaque commune, chaque intercommunalité, département et région y est confronté de manière unique. C'est pourquoi la transition écologique doit se faire par et pour les territoires, par et pour vous, actrices et acteurs de terrain et du quotidien, à l'écoute des besoins de nos concitoyens, pour transformer notre pays.

En tant que ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, je sais, par mon parcours d'élu local, que c'est dans les territoires que sera relevé le défi écologique.

Vous êtes les véritables hussards verts de la République.

Vous accompagner dans les grandes transitions de votre territoire, c'est tout le sens de ce fonds. Il est le fruit de l'ensemble des concertations que le président de la République a engagées auprès de vous, élus locaux, associations d'élus et collectivités. C'est un outil au service de la planification écologique dont la Première ministre a la charge, et qui permet de lier nos ambitions nationales et territoriales. Annoncé par Elisabeth Borne en août dernier, ce fonds est doté d'un montant inédit de deux milliards d'euros.

Depuis son lancement fin janvier 2023, le nombre et la qualité des dossiers déposés montrent les enjeux partagés entre l'État et les collectivités sur la transition écologique.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour nos villes et nos villages, nos montagnes et nos littoraux, nos zones urbaines et nos zones rurales, nos territoires métropolitains et ultramarins. C'est grâce à votre engagement que nous parviendrons à diminuer notre empreinte écologique, que nos territoires s'adapteront aux effets du dérèglement climatique. C'est grâce à votre mobilisation que nos concitoyens seront mieux protégés, c'est grâce à votre responsabilité que nous remporterons notre combat commun pour le climat, la biodiversité et l'environnement.

Vous pouvez compter sur notre engagement à vos côtés. Nous aurons à cœur de poursuivre notre dialogue, d'aller à votre rencontre pour accompagner vos projets, de valoriser vos solutions et de réussir ensemble la transition écologique de notre pays. Vous le savez, le déploiement du Fonds vert est une opportunité exceptionnelle de concrétiser vos projets et de poser collectivement, les premières pierres de la planification écologique. Ensemble, continuons à bâtir l'avenir de la France !

Christophe Béchu,
ministre de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires

pourcentage

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Accédez au suivi de vos dossiers par le site internet (votre identifiant est le n° RIC) :
<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>
Saisissez en ligne vos pièces justificatives pour paiement via le site
es-redevances.eau-loire-bretagne.fr, rubrique « Services en ligne »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE

15 OCT. 2024

COURRIER - ARRIVÉE

Nantes, le 09/10/2024

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par
AB Certification n°A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos
correspondances :

Dossier n° : 240358301

Demande DS : 18386510

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
DES ACHARDS
2 R MICHEL BRETON
LA CHAPELLE ACHARD
85150 LES ACHARDS

Affaire suivie par Olivier BICHOT, Chargé interventions

Tél n° : 02 40 73 93 45

Adresse électronique : olivier.bichot@eau-loire-bretagne.fr

Objet : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2024D062 du 26/09/2024 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 17/06/2024 :

CT AUZANCE, VERTONNE ET CÔTIERS VENDEENS - 2024 - Restauration cours d'eau

Le projet financé se définit comme suit : Restauration berges - abreuvoirs, ripisylve - 2024 - CT Auzance Vertonne et côtiers vendéens (2023-2025)

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : Sans objet

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action MAQ_1 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :

• **Art 1 : Modalités de financement du projet**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

Financement 1 : Subvention
 Imputation : 65733-DPI - 24 01

Dépense éligible TTC	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue TTC	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
34 647,55 €	34 647,55 €	100,00 %	34 647,55 €	44,55 %	15 435,48 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	7 717,74	Notification de la décision d'aide	• IBAN • Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire
2	7 717,74	Achèvement de l'opération	• IBAN • Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire • Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes • Procès-verbal de réception travaux ou à défaut attestation d'achèvement signée du bénéficiaire • Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 2 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 19/10/2026.

• / : Mesures de publicité :

[Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation
La Directrice Maine-Loire-Océan
Morgan PRIOL



Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

SLOW

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

510 

ARRETE n° 2024-085-248500530-20260402-RGLT_25_2
Programme d'Intervention pour l'Hydraulique
et les milieux aquatiques
Programme 2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

ARRÊTE :

Article 1 - Sur les crédits inscrits au Budget 2024, une subvention de 2 466 € est attribuée à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS en vue des travaux d'aménagement d'abreuvoirs dans le cadre de l'année 4 du Contrat Territorial eau Auzance Vertonne.

Article 2 - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes .

- Montant de la dépense subventionnable	8 221 € HT
- Taux de la subvention	30 %
- Montant de la subvention	2 466 € (*)

(*) Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses réellement exécutées, si le coût réel de l'opération est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en Commission Permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Article 3 - La subvention sera abrogée automatiquement si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution.

Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée pour l'achèvement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation, avec justificatifs à l'appui, soit présentée avant la date d'expiration du délai.

Le projet doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la subvention. Passé ce délai, la totalité de la somme non versée, sera définitivement et sans préavis désengagée.

Article 4 - Le règlement de la subvention pourra être effectué au vu des travaux réalisés aux services du Conseil Départemental, Pôle Territoires et Collèges, Pôle
Générale et Comptabilité :

- 1^{er} acompte de 30 % sur présentation d'un certificat de début de travaux signé par le maître d'ouvrage,
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un certificat du maître d'ouvrage attestant de la réalisation des travaux à hauteur de 70%, accompagné des factures correspondantes,
- Solde, sous réserve de la validation de la demande de versement par la cellule « Marais et Rivières » du Service Eau et de sa participation à la réception des travaux, et sur présentation d'un bilan technique du programme des travaux et d'un certificat de fin de travaux, **accompagné des factures comportant le détail des travaux et d'un récapitulatif des paiements visé par le trésorier et le maître d'ouvrage.**

La subvention s'applique uniquement aux travaux décrits dans l'avant-projet sommaire (plans et détail estimatif) sur lequel la Commission Permanente a délibéré.

Article 5 - REVERSEMENT DE L'AIDE

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission Permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

Article 6 – Les demandes de versement doivent être déposées sur le portail des aides AIDEN <https://subventions.vendee.fr/> avec les pièces visées à l'article 4.

Article 7 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LA ROCHE-sur-YON, le **22 OCT. 2024**

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur Général Adjoint
en charge du Pôle Infrastructures et Désenclavements

Patrick GARNIER

DEL015BU020323

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars à quatorze heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis, au siège du SYDEV sous la présidence de Monsieur Patrick VILLALON, premier vice-président.

Date de convocation.....	:	23 février 2023
Nombre de délégués syndicaux en exercice	:	27
Nombre de présents.....	:	14
Nombre de pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	15

Etaient présents

CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANCOIS, SAINT-FULGENT	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE MOUTIERROIS TALMONDAIS	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	Pouvoir de G. MONGELLAZ
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

S'étaient excusés parmi les délégués

LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Yan BALAT, NOIRMOUTIER EN L'ILE (Président)
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)
CC PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)

**DEL015BU020323 : Schéma directeur des énergies renouvelables - Aff
Communauté de Communes du Pays des Achards**

En tant qu'acteur de la transition énergétique, le SYDEV peut exercer toute activité liée directement à la transition énergétique.

L'objectif d'un schéma directeur des énergies renouvelables est de permettre aux collectivités d'organiser leur développement sur le territoire. Le résultat de ce travail élaboré collectivement, permet d'afficher clairement les ambitions et les règles en matière de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur un secteur.

En complémentarité des autres documents de planification, le schéma directeur des énergies renouvelables permet de rendre opérationnel le développement des énergies renouvelables acté dans le Plan Climat Air Energie Territorial, ou alimenter les orientations d'aménagements et de programmation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par exemple.

Les règles financières du SYDEV prévoient que ce dernier peut apporter une subvention représentant 50 % du montant prévisionnel hors taxes de l'étude, avec un maximum de 10 000 euros par projet.

La Communauté de Communes du Pays des Achards a souhaité s'inscrire dans cette démarche et a sollicité le SYDEV à cet effet dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables. Le coût de cette action est de 38 937,50 euros hors taxes.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Bureau syndical est invité à délibérer afin :

- De décider du versement d'une subvention, plafonnée à 10 000 euros, correspondant à 50 % du montant réel hors taxes de l'étude, à la Communauté de Communes du Pays des Achards dans le cadre de leur action « Schéma directeur des énergies renouvelables », sur présentation d'un état justificatif des dépenses réalisées signé par le comptable public et des pièces mentionnées à la fiche n°20 du règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » joint en annexe 2 du guide financier 2023 du SYDEV.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDEV n°DEL037CS171122 en date du 17 novembre 2022, relative au vote du guide financier 2023 et du règlement d'attribution des subventions,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDEV n°DEL049CS141222 en date du 14 décembre 2022, relative aux subventions votées dans le cadre du budget 2023 du SYDEV,

Vu le règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » joint en annexe 2 du guide financier 2023 du SYDEV,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Achards sollicite du SYDEV une subvention pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables,

Après en avoir délibéré, et à la majorité des voix exprimées (15 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le Bureau syndical décide :

- Du versement d'une subvention, plafonnée à 10 000 euros, correspondant à 50 % du montant réel hors taxes de l'étude, à la Communauté de Communes du Pays des Achards dans le cadre de leur action « Schéma directeur des énergies renouvelables », sur présentation d'un état justificatif des dépenses réalisées signé par le comptable public et des pièces mentionnées à la fiche n°20 du règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » joint en annexe 2 du guide financier 2023 du SYDEV.

Les dépenses sont inscrites au chapitre 204, article 2041581 du budget 2023 du SYDEV.

SYDEV-2023-

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF

Fait et délibéré, les jours

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,

Signé électroniquement par : **Manuel**

Favreau

Date de signature : 08/03/2023

Qualité : **Président du Syndicat**

PUBLIE LE 13 MARS 2023

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

20 – Schéma Directeur ENR

A QUOI SERT CETTE AIDE ?

TYPE D'AIDE : SUBVENTION

ENJEUX ET OBJECTIFS

Dans l'objectif d'une transition énergétique réussie, le mix énergétique doit être questionné pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les territoires disposent de formidables ressources à faible impact environnemental, qui peuvent être valorisées pour réduire la dépendance énergétique.

L'objectif d'un schéma directeur des énergies renouvelables est de permettre aux collectivités d'organiser leur développement sur le territoire. Le résultat de ce travail élaboré collectivement, permet d'afficher clairement les ambitions et les règles en matière de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur un secteur.

En complémentarité des autres documents de planification, le schéma directeur des énergies renouvelables permet de rendre opérationnel le développement des énergies renouvelables acté dans le Plan Climat Air Energie Territorial, ou alimenter les orientations d'aménagements et de programmation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par exemple.

La démarche s'effectue en plusieurs étapes :

- Élaboration d'un diagnostic pour identifier les enjeux énergétiques et les capacités opérationnelles du territoire,
- Élaboration concertée d'une politique territorialisée de développement des énergies renouvelables, qui se traduit par un plan d'actions concrètes.

Sur le territoire, cela peut se traduire par la mise en œuvre d'outils au service du développement des énergies renouvelables (sociétés de projets, appel à manifestation d'intérêt...), une politique concrète sur le patrimoine des collectivités, l'adaptation des documents d'urbanisme, le soutien de projets ou de filières locales...

DETAIL ET MONTANT DE L'AIDE

L'accompagnement technique du SYDEV auprès de la collectivité se fait tout au long de la démarche de schéma directeur des énergies renouvelables :

- Aide au choix du bureau d'études : appui à la rédaction du cahier des charges, aide au choix du prestataire, etc.,
- Appui tout au long de la réalisation de l'étude : suivi des livrables, participation aux comités de pilotage, d'études, etc...

En complément de l'accompagnement technique, le SYDEV apporte une subvention pour la réalisation du schéma directeur des énergies renouvelables par un bureau d'études spécialisé à hauteur de **50 %** du montant de l'étude avec un plafond d'aide de **10 000 euros**.

COMMENT EN BENEFICIER ?

COMPOSITION ET DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de demande doit comporter :

- Une demande formalisée établie par la personne dûment habilitée,
- Une délibération sollicitant la subvention,
- Le cahier des charges décrivant l'opération,
- La composition envisagée des différentes instances de l'étude (Comité de pilotage, Comité technique...),
- Les coordonnées de l'interlocuteur technique de la collectivité qui suivra le dossier pendant toute sa durée.

La candidature doit être déposée au SYDEV avant la notification du marché au prestataire.

MODALITES DE VERSEMENT DU BENEFICIAIRE VERS LE SYDEV

Pour bénéficier de la subvention :

- Le cahier des charges de l'opération s'appuie sur les recommandations du guide ADEME « L'énergie dans les collectivités territoriales »,
- L'étude des différentes sources d'énergies présentes sur le territoire est exhaustive,
- La concertation des acteurs du territoire fait partie intégrante de la démarche,
- Les services du SYDEV sont associés aux différentes instances tout au long de l'étude (comités de pilotage, comités d'étude, ...).

La subvention est versée par le SYDEV au bénéficiaire sous la forme d'un versement unique et sur présentation des pièces suivantes :

- Un état liquidatif des dépenses réalisées signé par le comptable public,
- L'offre du prestataire retenu (prix et mémoire technique),
- Dernière version informatique des livrables de l'étude (diagnostic, plan d'actions, plan pluriannuel d'investissement...).

Résultats budgétaires de l'exercice

73000 - CC DU PAYS DES ACHARDS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 190 916,29	22 257 319,77	32 448 236,06
Titres de recette émis (b)	3 325 200,95	21 383 135,66	24 708 336,61
Réductions de titres (c)	16 154,05	946 568,78	962 722,83
Recettes nettes (d = b - c)	3 309 046,90	20 436 566,88	23 745 613,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 190 916,29	22 257 319,77	32 448 236,06
Mandats émis (f)	5 857 901,81	19 309 133,31	25 167 035,12
Annulations de mandats (g)	18 660,92	514 583,13	533 244,05
Dépenses nettes (h = f - g)	5 839 240,89	18 794 550,18	24 633 791,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 642 016,70	
(h - d) Déficit	2 530 193,99		888 177,29

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73000 - CC DU PAYS DES ACHARDS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	2 665 252,94		-2 530 193,99		135 058,95
Fonctionnement	1 922 410,19		1 642 016,70		3 564 426,89
TOTAL I	4 587 663,13		-888 177,29		3 699 485,84
II - Budgets des services à caractère administratif					
73003-CENTRE AQUATIQUE - CC PA					
Investissement	526 022,37				605 036,64
Fonctionnement	291 861,93		79 014,27		291 861,93
Sous-Total	817 884,30		79 014,27		896 898,57
73004-ZAC - CC PAYS DES ACHARDS					
Investissement	-3 612 129,45		89 072,95		-3 523 056,50
Fonctionnement	3 169 223,76		-95 358,88		3 073 864,88
Sous-Total	-442 905,69		-6 285,93		-449 191,62
73040-OFFICE TOURISME - CC PA					
Investissement	-4 533,76		12 590,58		8 056,82
Fonctionnement	577,16		-577,16		
Sous-Total	-3 956,60		12 013,42		8 056,82
TOTAL II	371 022,01		84 741,76		455 763,77
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
73001-ASST- CC PAYS DES ACHARDS					
Investissement	-129 028,43		72 731,39		-56 297,04
Fonctionnement	926 702,66	650 300,00	296 631,96		573 034,62
Sous-Total	797 674,23	650 300,00	369 363,35		516 737,58
73002-OM - CC PAYS DES ACHARDS					
Investissement	640 188,57		-274 681,96		365 506,61
Fonctionnement	227 623,43	57 000,00	-35 693,16		134 930,27
Sous-Total	867 812,00	57 000,00	-310 375,12		500 436,88
73005-SPANC - CC PAYS DES ACHARDS					
Investissement	13 194,16		1 750,00		14 944,16
Fonctionnement	26 752,62		-6 695,91		20 056,71
Sous-Total	39 946,78		-4 945,91		35 000,87

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73000 - CC DU PAYS DES ACHARDS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
TOTAL III	1 705 433,01	707 300,00	54 042,32		1 052 175,33
TOTAL I + II + III	6 664 118,15	707 300,00	-749 393,21		5 207 424,94



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PAGEAUD.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 23
Nombre de votants : 27

Date de la convocation :
27/03/2025

Présents

Olivier BIRON, Carine BOMPERIN, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Nathalie FRAUD, Bernard GAUVRIOT, Chantal GUERINEAU, Jean-Michel LAUNAY, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Florence MASSON, Raphaël MOUSSET, Sarah MICHON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Josiane NATIVELLE, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Peggy POTEREAU, Lynda PRUVOST, et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés

Anne DE PARSEVAL (donne pouvoir à Jean-François PEROCHEAU), Isabelle LE BRUSQUET, Cécile GUILLOTEAU (donne pouvoir à Raphaël MOUSSET), Mickaël ONILLON (donne pouvoir à Lynda PRUVOST) et Didier RETAILLEAU (donne pouvoir à Michel VALLA).

Absents

Guillaume MALLARD, Joël PEROCHEAU, Sarah RENAUD et Guy RAPITEAU.

Secrétaire de réunion

Michel VALLA

Délibération APPROBATION DES CESSIONS ET ACQUISITIONS RGLT_25_219_30 IMMOBILIÈRES DE L'ANNÉE 2024

Monsieur le Vice-président en charge des Finances expose à l'Assemblée que l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose notamment que : « Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné ».

Le bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2024 est retracé dans le tableau joint en annexe. Il est précisé que ce bilan fait également partie des annexes du compte administratif 2024 de la Communauté de communes du pays des Achards.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-37 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2024 joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Le Président
Patrice PAGEAUD



Secrétaire de séance
Michel VALLA

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour copie conforme au registre
Acte publié sur le site internet de la
Communauté de communes du Pays des Achards le 4 avril 2025

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Bilan des cessions et acquisitions immobilières année 2024

CESSIONS

BUDGET	COMMUNE	ADRESSE	DESIGNATION	SUPERFICIE	ACQUEREUR	PRIX TOTAL HT	DATE DE SIGNATURE
ZONE D ACTIVITES	SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	18 ZA DE LA CHATAIGNERAIRE	A 2590	737 m²	M DOBBELAERE	14 740,00 €	07/03/2024
ZONE D ACTIVITES	LES ACHARDS	ZA SUD EST TRANCHE 5 - LA MADELEINE	ZB 138 / ZB 148 / ZB 152	10 295 m²	SCI DU GRAND REZE (ALTAGEL)	257 375,00 €	12/08/2024
ZONE D ACTIVITES	LES ACHARDS	RUE DE LA PRAIRIE - LA PATERE	AL 227 / AL 223 / AL 224 / AN 562 / AN 511	422 m²	TERIMMO ATLANTIQUE	20 256,00 €	24/07/2024
				11 454 m²		292 371,00 €	

ACQUISITIONS

BUDGET	COMMUNE	ADRESSE	DESIGNATION	SUPERFICIE	VENDEUR	COUT TOTAL	DATE DE SIGNATURE
ZONE D ACTIVITES	BEAULIEU SOUS LA ROCHE	ZA DU CHATENAY - lieu-dit la GRAVOUILLE	C 552	7 250 m²	Famille PICARD	27 010,00 €	19/01/2024
ZONE D ACTIVITES	BEAULIEU SOUS LA ROCHE	9 RUE DES METALLIERS	AE 15	1 800 m²	DELATOUR SABRINA	26 600,00 €	31/10/2024
BUDGET PRINCIPAL	LES ACHARDS	RUE DU PONT ROUGE	AK 525 / AK 526 / AK 530	468 m²	PRB	49 108,61 €	02/05/2024
		RUE DU PONT ROUGE	AK 527	48 m²			
		RUE DE LA CAMAMINE	AK 503 / AK 504	64 m²			
		RUE DU PONT ROUGE	AK 523	24 m²			
		RUE DE LA CAMAMINE	AK 537 / AK 538	1 797 m²			
BUDGET PRINCIPAL	LES ACHARDS	4 RUE JULES VERNE	AK 535	671 m²	STE RAVON	7 530,40 €	21/06/2024
				12 122 m²		110 249,01 €	

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCM PAYS DES ACHARDS

Utilisateur : HAURANT David

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	RGLT_25_223_32B
Objet :	Budget principal - Approbation du compte administratif
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.6 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : prefBP_01202409_seal.xml Nom métier : 99_BU-085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF-1-1_1.xml	text/xml	1 Mo
Annexe (Autres annexes budgétaires) Nom original : Note br__ve et synth__tique Comptes Administratifs 2024_Budgets Primitifs 2025.pdf Nom métier : 71_AN-085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1.4 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : PAGES_SIGNATURES_PRINCIPAL_CA_2024.pdf Nom métier : 99_SE-085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	135 Ko
Annexe (Autres annexes budgétaires) Nom original : RAR_DEPENSES_INV_BP_2024_SIGNE_PP_SA.pdf	application/pdf	3.1 Mo

Nom métier :

71_AN-085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF-1-1_4.pdf

Annexe (Autres annexes budgétaires)

application/pdf

11.1 Mo

Nom original : RAR_RECETTES_ETAT _ JUSTIFICATIFS_BP_2024.pdf

Nom métier :

71_AN-085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF-1-1_5.pdf

Annexe (Délibération)

application/pdf

92.1 Ko

Nom original : RGLT_25_223_32.pdf

Nom métier :

70_DE-085-248500530-20250402-RGLT_25_223_32B-BF-1-1_6.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2025 à 15h05min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2025 à 15h07min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 15h07min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 15h10min29s	Reçu par le MI le 2025-04-04

V – ARRETE ET SIGNATURES**V****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : **23**Nombre de suffrages exprimés : **23**

VOTES :

Pour : **23**Contre : **0**Abstentions **0**

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par Dominique DURAND (1),

A LES ACHARDS, le 02/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A LES ACHARDS, le 02/04/2025

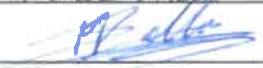
Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée (2),(3),

BIRON OLIVIER	
BOMPERIN CARINE	
BOUTOLLEAU EMMANUELLE	
BRET JOEL	
DE PARSEVAL ANNE	Excusée
DURAND DOMINIQUE	doune pouvoir à J. François PERCUTIN
FERRE EMMANUEL	
FRAUD NATHALIE	
GAUVRIT BERNARD	
GUERINEAU CHANTAL	
GUILLOTEAU CECILE	Excusée
LAUNAY JEAN-MICHEL	doune pouvoir à Raphaël Mousset
LE BRUSQUET ISABELLE	Excusée
MAILLOCHEAU EMMANUELLE	
MALLARD GUILLAUME	Absent
MASSON FLORENCE	
MICHON SARAH	
MONIOT BEAUMONT SYLVAIN	
MOUSSET RAPHAEL	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

NATIVELE JOSIANE		
ONILLON MICKAEL	Excusé	donne pouvoir à Lynda Pruvost
PAGEAUD PATRICE		
PAILLUSSON MICHEL		
PAJOT SEBASTIEN		
PEROCHEAU JEAN-FRANCOIS		
PERROCHEAU JOEL		
POTEREAU PEGGY		
PRUVOST LYNDA		
RAPITEAU GUY		Absent
RENAUD SARAH		Absente
RETAILLEAU DIDIER	Excusé	donne pouvoir à Michel Valla
VALLA MICHEL		

Certifié exécutoire par Dominique DURAND (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2025, et de la publication le 02/04/2025

A LES ACHARDS, le 02/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.